F Ch

MOIS
DE
MARIE DÉSOLÉE

SUIVI D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA

STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ

conservée dans

L'ÉGLISE DE CE NOM A MONTRÉAL.

Fili, gemitus matris tuæ ne obliviscaris.

Mon fils, n'oubliez pas les gémissements de votre mère.
Eccli. 7, 29.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue St. Vincent, No. 4.

1865.

MOIS

DE MARIE DÉSOLÉE

MA

SU

STAT

EUSÈB

MOIS

DE

MARIE DÉSOLÉE

SUIVI D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA

STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ

conservée dans

L'ÉGLISE DE CE NOM A MONTRÉAL.

Fili, gemitus matris tuæ ne obliviscaris.

Mon fils, n'oubliez pas les gémissements de votre mère.
Eccli. 7, 29.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENECAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue St. Vincent, No. 4.

1865.

Enrégistré suivant l'Acte de la Législature, en l'année mil huit cent soixante et cinq, par le Propriétaire de cet ouvrage, au Bureau du Régistrateur de la Province du Canada.

APPROBATION.

Nous, soussigné, avons vu et approuvé un ouvrage intitulé : *Mois de Marie désolée*, suivi d'une *Notice historique de la Statue de Notre-Dame de Pitié.* Comme nous pensons que cet ouvrage sera propre à augmenter la dévotion à Notre-Dame de Pitié, nous en recommandons la lecture et l'usage aux fidèles de ce diocèse.

Évêché de Montréal, 23 février, 1865.

A. F. Truteau, V. G.
Administrateur.

M

m
ce
de
re
pe

MOIS
DE
MARIE DÉSOLÉE.

Le Mois de Marie Désolée est spécialement consacré à honorer les douleurs de cette tendre mère, à se pénétrer de l'esprit de pénitence, dont le cœur de Marie était rempli, et à prier pour la conversion des pécheurs qui ont causé ses douleurs, et qui

déchirent tous les jours son cœur maternel.

Les exercices de ce mois commencent le mercredi qui suit le premier dimanche du Carême, et se terminent le vendredi de la semaine de la Passion, où l'Église célèbre la Fête de Notre-Dame de Pitié. On a mis pour chaque jour, une petite considération sur quelqu'un des mystères douloureux de la Très-Sainte Vierge ; puis une courte prière tirée de cette même considération, et on termine par la récitation de 7 Ave Maria et de 7 fois Sancta Mater.

Par ce simple énoncé, il est aisé de voir que ce mois est comme un abrégé de l'histoire touchante des douleurs de la Très-Sainte Vierge, tellement disposé, que l'âme y trouve tous les jours un objet distinct, qui lui fournit une matière abondante de saintes pensées et de pieuses affections.

Les fidèles trouveront de grands avantages à suivre ce mois, dans le temps du Carême et de la Passion. Ce sera pour eux un moyen très-simple et très-facile d'entrer

dans l'esprit du temps, de se pénétrer de sentiments de componction et de pénitence, de s'associer aux douleurs de la Très-Sainte Vierge, qui a tant souffert pour nous, et enfin d'intéresser en notre faveur cette divine Mère, dont le secours nous est si nécessaire en ces jours mauvais, et qui regarde la dévotion à ses douleurs comme l'hommage le plus excellent et le plus cher à son cœur.

Nous supposons dans ces divers mystères que la Très-Sainte Vierge a ressenti toutes les douleurs de Notre-Seigneur, et même qu'elle a vu toutes les circonstances de ses mystères, alors même qu'elle était séparée de son divin Fils : c'est ce qu'affirment en général les auteurs spirituels, qui ont écrit sur les douleurs de la Très-Sainte Vierge, et ce qu'on admettra sans difficulté, si l'on ne perd pas de vue, que, dans l'économie de la divine Providence, Marie a été associée à son divin Fils comme co-rédemptrice du genre humain, pour consommer, de

concert avec lui, l'œuvre de notre salut éternel. Ce seul titre, en effet, suppose une union très-étroite et une parfaite correspondance entre l'âme de Notre-Seigneur et celle de Marie, et fait suffisamment entendre que la Mère a éprouvé toutes les douleurs du Fils, et que Dieu lui a rendu visibles tous les évènements pénibles de sa vie avec leurs circonstances.

Il est tout naturel que ce mois se fasse, autant que possible, dans l'Église de Notre-Dame de Pitié, où se conserve l'image vénérée, qui exprime si bien les douleurs de Notre Divine Mère : On le fera néanmoins avec fruit dans toute autre Église, où même chez soi ; en se procurant, si l'on peut, une image qui représente la Statue Miraculeuse.

Vierge sainte, bénissez du haut du ciel, ce petit travail qui n'a été fait que pour votre gloire ; puisse-t-il servir à vous procurer des âmes saintes et dévouées au culte de vos douleurs ! c'est, ô très-divine Mère,

la plus douce récompense que nous puissions attendre de vous.

Ier JOUR.

MERCREDI APRÈS LE PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en entendant la prophétie de Siméon.

Tuam ipsius animam pertransibit gladius.
Un glaive transpercera votre âme. Luc. 2. 35.

Considérez que cette prophétie ouvrit à Marie la voie des plus cruelles souffrances : elle comprit par ces paroles que son Fils serait en butte à la haine et aux persécutions des méchants : elle y vit la longue histoire de ses ignominies, et désormais elle sentira toujours ce glaive acéré qui s'enfonce dans son cœur, pour le déchirer par les plus amères douleurs.

PRIÈRE.

O Marie, je vénère votre cœur Immaculé transpercé de ce glaive, mystérieux symbole de tant de douleurs qui ont percé et déchiré votre âme. C'est moi, ô ma mère, qui ai fait à votre cœur

tant de cruelles blessures, puisque c'est moi qui ai causé la passion de votre Fils : ô ma mère, obtenez-moi le pardon de mes iniquités passées ; et je vous conjure par ce glaive, qui vous annonça tant de souffrances, de guérir toutes mes plaies, et de me rendre désormais invulnérable à tous les traits que le démon lance contre moi dans sa fureur.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

IIe JOUR.

JEUDI APRÈS LE PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en la fuite en Egypte.

Accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Egyptum.

Prenez l'enfant et sa mère, et fuyez en Egypte.
Matt. 2.

Considérez que Marie ne tarda pas à ressentir le glaive qui devait transpercer son âme : elle est à peine revenue de Jérusalem à Nazareth, qu'un Ange apparaissant à Joseph, lui ordonne de prendre la mère et l'enfant, et de fuir en Egypte pour sauver Jésus de la fureur d'Hérode. Pensez combien cette divine mère dut

souffrir d'une persécution si prompte, et de l'aveuglement de ce roi cruel ; combien elle dut être affligée en quittant la demeure de son enfance, et des lieux si chers consacrés par l'Incarnation du Verbe Divin, en se séparant de ses proches et de ses amis, pour s'en aller sur une terre étrangère : mais soumise aux ordres du ciel, elle adore en silence les desseins de Dieu, et s'abandonne à la Providence pour ne vivre que de renoncement et de sacrifices.

PRIÈRE.

O Marie, je compatis à ces douleurs que vous causa cette fuite précipitée, et votre exil parmi des infidèles : faites, ô ma mère, que j'apprenne à votre école la pratique du renoncement chrétien, et qu'à votre exemple je consente à tout sacrifier, à briser tous les liens, et à rompre toutes les attaches pour accomplir en toutes choses la sainte volonté de Dieu.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

IIIe JOUR.

VENDREDI APRÈS LE PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie sur le massacre des saints Innocents.

Herodes..... occidit omnes pueros, qui erant in Bethleem, et in omnibus finibus ejus, à bimatu et infra.

Hérode tua dans Bethléem et aux environs tous les enfants âgés de deux ans et au dessous. Mat. 2. 16.

Considérez les douleurs de Marie sur la mort violente de tant d'innocentes victimes : car cette bonne mère, éclairée d'en haut, connut toutes les circonstances de cette scène lugubre : elle connut la fureur d'Hérode réunissant en un seul endroit tous ces milliers d'enfants, dont la plupart étaient encore à la mamelle : elle vit le massacre de tous ces petits martyrs, et leurs mères au désespoir, pousser des cris lamentables en se voyant arracher violemment le fruit de leurs entrailles. Quel spectacle pour un cœur comme celui de Marie ! mais ce qui l'affligeait encore plus, c'était la pensée que le sang de ces innocents agneaux n'était que les prémices du

sang de l'Agneau sans tache, et comme des arrhes du sang de son Fils, que le Père céleste réservait alors pour une mort plus cruelle et plus ignominieuse.

PRIÈRE.

O Marie, véritable Rachel, inconsolable sur la mort de vos enfants, apprenez moi à compatir à tant de douleurs : que je sois comme vous sensible aux souffrances du prochain : faites aussi qu'en voyant l'horrible cruauté d'Hérode, j'apprenne à détester la nature corrompue, qui peut porter l'homme à de telles fureurs : et que la mort de ces saints Innocents me rappelle la mort bien plus triste de tant de pauvres pécheurs qui tombent tous les jours dans l'enfer. O Marie, priez pour eux, et pour moi, qui suis si faible et si fragile.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

IVe JOUR.

SAMEDI APRÈS LE PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie au sujet de la perte de Jésus.

Pater tuus et ego dolentes quærebamus te.
Votre père et moi nous vous cherchions, tout affligés.
Luc. 2. 48.

Considérez de quelle douleur imprévue

dut être frappé le cœur de Marie, lorsqu'au sortir du Temple et de Jérusalem, elle s'aperçut de l'absence de son Fils bien-aimé, son unique trésor. Aussitôt sans perdre de temps, ni prendre aucun repos, ni aucune nourriture, quoique faible et fatiguée, elle revient promptement sur ses pas avec Saint Joseph : il n'y a point de place ni de rue que ces deux Saints époux ne parcourent : ils demandent à chaque maison, aux étrangers, à leurs amis, à leurs parents celui qu'ils avaient perdu, et dont la possession faisait tout leur bonheur : Oh ! que ces trois jours durent leur paraître longs ! mais surtout que de plaintes amoureuses, que de lamentations dut exhaler le cœur si sensible de la plus tendre des mères, privée de son Fils unique !

PRIÈRE.

O Marie, je compatis à cette douleur de votre cœur maternel : Ah ! faites-moi bien comprendre ce que c'est que de perdre Jésus ! Faites le bien comprendre à tant de pécheurs qui le perdent

tous les jours avec tant de facilité : du moins à présent, ô Marie, faites que je ne perde plus ce beau trésor : que je le garde bien soigneusement dans mon cœur ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, je devais le perdre encore, ah ! obtenez-moi pour le retrouver cet empressement tendre et persévérant dont vous me donnez l'exemple ; que dès lors tout me devienne amer, et que je ne puisse trouver de repos, jusqu'à ce que j'aie recouvré celui qui seul peut donner la paix et le bonheur.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

Ve JOUR.

Douleurs de Marie au sujet de la pénitence de Jésus dans le désert.

DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Jesus ductus est in desertum à Spiritu.

Jésus fut conduit dans le désert par l'Esprit Saint, Mat. 4. 1.

Considérez les douleurs qu'occasionna à la Très-Sainte Vierge la pénitence de Notre-Seigneur dans son désert. Il est certain que cette divine mère voyait, à la faveur d'une lumière divine, toutes les souffrances de son Fils dans cette profonde solitude :

elle s'y associait très-fidèlement, et les ressentait toutes dans son cœur maternel; elle ressentait les souffrances du jeûne si long et si rigoureux de Jésus, les ennuis et les frayeurs de son séjour parmi les animaux, toutes les rigueurs qu'il eut à souffrir de la pluie, du froid, de toutes les injures de l'air, seul, sans abri, couchant sur la terre nue, et même livré à la tentation du démon, sans permettre que durant ces quarante jours aucune créature lui procurât le moindre soulagement. Marie eut une large part dans cette rude pénitence, et il n'est pas douteux que durant tout ce temps elle n'ait été plongée dans la plus profonde tristesse.

PRIÈRE.

O Marie, apprenez-moi à compatir aux douleurs que vous fit éprouver la Pénitence de votre Fils : faites-moi bien comprendre que c'est pour moi que Jésus a souffert dans son désert la faim, la soif, les ennuis, les frayeurs, la société des bêtes, les tentations du démon, la honte et la confusion due à mes crimes : Vierge Sainte,

ent, et les res-
eur maternel ;
s du jeûne si
us, les ennuis
our parmi les
s qu'il eut à
de toutes les
bri, couchant
vré à la tenta-
re que durant
éature lui pro-
t. Marie eut
ude pénitence,
urant tout ce
dans la plus

patir aux dou-
nitence de votre
e que c'est pour
désert la faim,
la société des
la honte et la
Vierge Sainte,

pénétrez-moi de cet Esprit de pénitence qui me fasse haïr le péché, châtier mon corps et réduire en servitude toutes mes inclinations corrompues : Je vous en conjure par vos douleurs et par celles de votre Fils.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

VIe JOUR.

LUNDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Les douleurs de Marie touchant la vie publique de Jésus.

Erat autem diebus docens in templo ; noctibus vero exiens, morabatur in monte.

Or le jour il enseignait dans le temple, et la nuit il se retirait sur la montagne. Luc. 21, 37

Considérez les douleurs que durent causer à Marie les travaux et les peines de Notre-Seigneur durant sa vie publique : en effet, elle connaissait très-bien tout ce que ce cher Fils avait à souffrir de la grossièreté et des défauts de ses disciples, de ses longs et pénibles voyages, de l'endurcissement des Juifs, des tracasseries continuelles des Scribes et des Pharisiens, du mépris qu'on faisait de sa personne et

de sa doctrine, des faux jugements qu'on portait sur ses actions, des murmures et des contradictions des méchants, enfin de toutes sortes de peines que Jésus supporta durant ces trois années. Marie qui devait concourir à notre Rédemption, devait aussi prendre part à toutes ces souffrances : et qui pourrait dire combien son cœur maternel y était sensible ?

PRIÈRE.

O ma bonne mère, faites que moi aussi je participe à ces douleurs de votre Fils : qu'en considérant tant de fatigues endurées pour mon amour, je comprenne la charité de Jésus et la vôtre ; et qu'en même temps j'apprenne à supporter avec patience les défauts du prochain, comme je veux qu'on supporte les miens, à souffrir pour l'accomplissement de mes devoirs, tous les travaux et toutes les peines : que je méprise les jugements des hommes, et que jamais le respect humain ne m'empêche d'être fidèle au service d'un Dieu si grand et d'une si tendre mère. O Marie, obtenez-moi cette grâce par vos larmes et par vos douleurs.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

VIIe JOUR.

MARDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie à l'occasion des piéges tendus à son Fils pour le faire mourir.

Insidiantes ei, et quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.

On lui tendait des piéges ; on cherchait à surprendre quelque parole de sa bouche pour l'accuser.
Luc. XI. 54.

Considérez quelle devait être la douleur de la Très-Sainte Vierge, en voyant tous les piéges que tendaient à Jésus cette foule d'ennemis, qui l'entouraient, les princes du peuple, les prêtres, les docteurs, les Pharisiens, s'efforçant de le surprendre par mille questions artificieuses, afin de trouver dans ses réponses quelque prétexte pour le persécuter et pour le mettre à mort ; Marie connaissait tout cela ; et elle gémissait en voyant cet innocent Agneau harcelé à chaque instant par tous ces méchants acharnés à sa perte.

PRIÈRE.

O Marie, obtenez-moi la grâce de ressentir les douleurs que tant de persécutions durent causer

au cœur de Jésus, et à votre cœur si tendre et si sensible : ô ma divine mère vous aperceviez la malice de ces cœurs ingrats, leurs artifices contre l'innocence de votre Fils, leurs desseins pervers et toutes leurs intrigues ; et cependant vous les aimiez toujours, et vous désiriez ardemment leur bien et leur salut éternel : que j'apprenne par là à ne jamais me plaindre des contradictions des hommes, à aimer ceux qui me persécutent, et à pardonner à tous mes ennemis ; je vous en conjure par la patience de Jésus et par la vôtre.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

VIIIe JOUR.

MERCREDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie touchant l'agonie de Jésus au Jardin des Oliviers.

Cœpit pavere et tædere. (S. Marc, 14. 33.) et mœstus esse.

Il commença à sentir l'effroi, l'ennui, la tristesse. (S. Mat. 26. 37.)

Considérez combien dut être affligée cette tendre mère en voyant ce Fils si cher à son cœur, plongé dans cette tristesse profonde ; en le voyant chargé par son Père de tous les péchés des hommes, frémissant à la

vue du calice de sa Passion, tombant à genoux sous le poids qui l'accable, se tourmentant lui-même par tous les supplices de sa mort prochaine, et par la vue de l'inutilité de ses souffrances pour un si grand nombre de réprouvés, se livrant à cette contrition amère, qui le réduit à suer du sang par tous ses membres : non, aucune langue ne saurait exprimer la douleur du Fils, ni celle de la Mère.

PRIÈRE.

O Fille de Sion, oui, votre douleur est grande comme la mer : Dieu seul peut en sonder la profondeur et en comprendre l'amertume : souvenez-vous, ô Marie que cette grande douleur m'appartient, puisqu'elle est le prix de mes péchés ; ah ! du moins versez dans mon cœur quelques gouttes de ce torrent d'amertume, dont le vôtre fut inondé ; et si je ne puis comme vous et votre Fils répandre des larmes de sang, que je puisse du moins pleurer continuellement, et éviter à jamais le péché dont la réparation vous a coûté si cher.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

IXe JOUR.

JEUDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie à l'occasion de la trahison de Judas.

Et Judam Iscariotem, qui tradidit illum.
Judas l'Iscariote, celui qui trahit Jésus.
(Marc. 3. 19.)

Considérez combien Marie dut être affligée en voyant les égarements de ce malheureux disciple, qu'elle aimait comme l'un des amis intimes de son divin Fils : oh ! combien lui furent sensibles toutes ces infidélités, qui d'abîme en abîme le précipitèrent dans le dernier malheur ! comme elle dut souffrir en le voyant s'attacher à l'argent, s'approprier par un vol sacrilége les biens offerts pour la subsistance de Jésus, spéculer pour s'enrichir sur la haine des ennemis de son Maître, signer le contrat par lequel il s'engageait à livrer Jésus à la rage de ses persécuteurs, recevoir indignement la communion et le sacerdoce, abuser de toutes les grâces qu'elle lui obtenait et que lui prodiguait son divin Fils, consommer sa

trahison par un baiser, et enfin se précipiter dans l'abîme du désespoir. Oh ! que de douleurs pour une mère si tendre ! que de larmes elle dut verser sur ce disciple infidèle !

PRIÈRE.

O Marie, je vénère ces douleurs de votre âme, et je désire vivement d'y compatir : mais hélas ! ne les ai-je pas moi-même renouvelées ? ne m'est-il jamais arrivé d'imiter la perfidie de Judas, de vendre mon Maître pour quelques pièces d'argent, ou pour un vil plaisir ? n'ai-je pas été jusqu'à le trahir par un baiser à la sainte table, en le livrant à Satan au milieu de mon cœur ? ô Marie, que de souvenirs amers ! ah ! désormais je veux adoucir vos amertumes par mon repentir, et je désire sincèrement de mourir mille fois, plutôt que de renouveler mes anciennes trahisons.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

Xe JOUR.

VENDREDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en voyant Jesus traîné devant les tribunaux.

Adduxerunt eum ad Annam primum....Et misit eum Annas ligatum ad Caïpham Pontificem.

Ils le menèrent d'abord chez Anne. Anne l'envoya lié chez Caïphe le grand Prêtre. (Jean, 18.13. 24.)

Considérez que Marie a fidèlement suivi

son Fils dans toutes les circonstances douloureuses de sa Passion : du fond de sa retraite, elle le voit lié et garotté comme un criminel, promené comme un vil jouet devant les tribunaux de Jérusalem ; au tribunal d'Anne, où il reçoit un soufflet et toutes sortes de moqueries ; à celui de Caïphe, où il est traité de blasphémateur et déclaré digne de mort ; au tribunal d'Hérode où il est bafoué, et couvert d'une robe blanche, comme un insensé ; enfin au tribunal de Pilate, où il est condamné comme le plus insigne scélérat, à mourir entre deux larrons. Quelle douleur pour une mère si tendre de voir un Fils comme le sien livré à ces juges iniques, et chargé de crimes par d'infâmes accusateurs !

PRIÈRE.

O Marie, c'est moi qui vous ai causé toutes ces amertumes : car c'est pour moi, pour mes péchés, que votre Fils a été traité si indignement : ah ! du moins qu'en voyant Jésus innocent souffrir en silence tous ces faux témoignages, j'apprenne,

moi qui suis si coupable, à supporter patiemment toutes les injures et toutes les calomnies : que je ne me soucie plus d'une vaine réputation, et qu'à l'exemple de votre divin Fils, je ne réponde que par le silence à tous les jugements des hommes, abandonnant à Dieu le soin de ma justification. O ma bonne mère, obtenez-moi la grâce de ne juger personne, de ne craindre que les jugements de Dieu, et de me bien préparer à paraître devant son tribunal redoutable.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XIe JOUR.

SAMEDI APRÈS LE DEUXIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie au sujet de l'insolence des Juifs et des soldats.

Et cœperunt quidam conspuere eum.

Quelques-uns se mirent à lui cracher au visage. (Marc, 44. 65.)

Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

Et ils disaient contre lui plusieurs autres paroles de blasphêmes. (Luc, 22. 65.)

Considérez combien dut être profonde la douleur de Marie en voyant son Fils livré par le grand Prêtre Caïphe à la fureur des

Juifs et des soldats pendant toute la nuit qui précéda sa mort : elle voit ces furieux altérés de son sang, l'accabler d'outrages, meurtrir de soufflets et de coups de poings sa tête adorable, couvrir son visage de crachats, lui arracher la barbe et les cheveux : en même temps elle entend leurs cris confus, leurs insultes et leurs blasphêmes.... considérez en silence le cœur de cette mère désolée s'unissant au cœur de Jésus pour supporter la honte, la confusion et la contrition due à nos péchés.

PRIÈRE.

O Marie, je désire m'unir à vous pour sentir toutes vos douleurs, et accompagner Jésus dans ses opprobres : ô ma divine Mère, faites que je profite d'un si beau modèle d'humilité, de douceur et de patience ; qu'à l'école de Jésus souffrant et humilié, j'apprenne à réprimer toutes mes impatiences, et même à me réjouir au milieu des injures ; et qu'en voyant un Dieu réduit à cet état d'abjection je comprenne enfin les mépris et les opprobres, qui me sont dus.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XIIe JOUR.

TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie sur la prison de Jésus.

Cœsum eum miserunt in carcerem.
L'ayant fait battre, ils le jetèrent en prison.
(Jer. 37. 14.)

Considérez Marie accompagnant en esprit Jésus dans la prison où l'ont jeté ses ennemis : elle le voit pâle, livide et tremblant, extrêmement affaibli par sa sueur de sang au jardin, par ses rudes et pénibles voyages, par les chaînes dont on l'avait chargé, par les coups, les soufflets, et autres mauvais traitements qu'il avait reçus : elle voit encore ses ennemis, insatiables dans leur rage, l'assaillir dans ce nouvel asile, sans lui laisser un instant de repos... Mettez-vous aux pieds de Marie pour la consoler dans son affliction, et aux pieds de Jésus pour lui demander pardon de vos péchés, qui ont causé tant de souffrances, à cet aimable captif.

PRIÈRE.

O Marie, que cette nuit fut cruelle pour vous !

vos yeux, au lieu de se fermer, demeurent ouverts pour verser des larmes amères sur ce cher prisonnier, jeté comme un homme de rebut dans ce noir cachot : ah! je comprends aussi que c'est sur moi que vous pleurez, moi qui ai si souvent enchaîné votre Fils dans mon cœur, moi, qui, par l'abus de ma liberté, l'ai chargé de ces liens et précipité dans cette prison. O tendre mère, faites qu'enfin j'entre dans la liberté des enfants de Dieu, en me liant à vous par la charité, et que vos douleurs sur la prison de Jésus délivrent un si grand nombre d'âmes, esclaves du démon et du péché.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XIIIe JOUR.

LUNDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie à l'occasion de Jésus traîné par les rues de Jérusalem

Adducunt Jesum à Caïpha in prætorium.
Ils menèrent Jésus de chez Caïphe au prétoire.
(Jean 18. 28.)

Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.
Leurs pieds furent agiles pour répandre le sang.
(Ps. 18.)

Considérez les douleurs de Marie en voyant Jésus tiré brusquement de sa prison et de la maison de Caïphe, saisi par une

troupe de furieux, qui le tirent, le poussent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et le pressent de marcher, quoiqu'il fût accablé de fatigues après une si cruelle nuit : tendre mère ! elle voit ce Fils chéri obligé de faire le matin quatre voyages, en présence d'un peuple immense, au milieu des huées, traîné de Caïphe chez Pilate, de Pilate chez Hérode, d'Hérode encore chez Pilate, et de là enfin au Calvaire. Elle voit que le silence de Jésus, ses chaînes, la présence des chefs de la nation, qui applaudissent à tous ces mauvais traitements, le font regarder, même par ses amis, comme un imposteur et un hypocrite... considérez quelques instants les amertumes de cette mère désolée, et dites lui avec amour :

PRIÈRE.

O Marie, mère toujours souffrante et toujours affligée, faites-moi entrer dans la société de vos douleurs : faites aussi, ô ma divine mère, que tous ces voyages si durs et si ignominieux de votre Fils à travers les rues de Jérusalem, au

milieu de tant d'insultes et de moqueries, me découvrent les trésors cachés dans l'abjection, et m'apprennent à marcher constamment avec Jésus dans les voies de la douceur, de la patience, de l'humilité, et de l'abandon à la sainte volonté de Dieu au milieu des affronts et des injures.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XIVe JOUR.

MARDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie au sujet de Jésus moqué à la cour d'Hérode.

Sprevit illum Herodes cum exercitu suo, et illusit indutum vestre albà.

Hérode avec sa cour le méprisa, et se joua de lui, l'ayant vêtu d'une robe blanche. (Luc. 23. 11.)

Considérez avec quelle douleur Marie voit ce Roi insolent et moqueur couvrant de mépris son Fils adorable, regardant son silence comme un signe d'ignorance et de stupidité, le livrant aux risées de ses courtisans, qui l'accablent de sarcasmes et de moqueries, le renvoyant enfin à Pilate vêtu d'une robe blanche, pour montrer

qu'il le regardait, non pas comme un criminel, mais comme un fou, dont la manie était de s'imaginer qu'il était roi. Marie voit tout cela, et elle voit encore son Fils ainsi vêtu, revenir chez Pilate au milieu des huées de la populace, pour y recevoir de nouveaux outrages. Quelles douleurs pour le cœur si noble, si grand et si généreux d'une telle mère !

PRIÈRE.

O Marie, vous, qui connaissiez si bien l'excellence et la grandeur infinie de celui que l'on traitait si indignement, dites-nous quels furent vos sentiments et vos douleurs à la vue de tant d'insolence et de mépris ! ou plutôt faites-moi bien comprendre que Jésus souffre tous ces affronts pour moi, pour m'épargner la confusion éternelle de l'enfer, que j'ai méritée par mes péchés, pour m'inspirer l'horreur de la fausse prudence du siècle, qui se moque de la vraie sagesse, et pour me faire marcher avec résignation, et même avec joie dans la voie des humiliations et des opprobes.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XVe JOUR.

MERCREDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en voyant Jésus abandonné de ses amis.

Amici mei et proximi mei adversum me appropinquaverunt et steterunt.

Mes amis et mes proches se sont élevés et déclarés contre moi. (Ps. 37. 12.)

Considérez que Marie a éprouvé une douleur bien sensible en voyant son Fils abandonné de ceux même qui lui paraissaient les plus attachés; en le voyant seul, sans aucun secours au milieu de tant de souffrances; car de tous ces nombreux malades, qu'il a guéris, de tous ces milliers d'hommes qu'il a nourris dans le désert, de tous les morts qu'il a ressuscités, pas un qui vienne le défendre, ou du moins le soulager en compatissant à ses souffrances. Quelle douleur pour Marie de voir cette ingratitude, mais surtout de voir l'indifférence et la lâcheté des Apôtres, le reniement de St. Pierre, la fuite de tous les disciples, qui chancellent dans leur foi et

leur amour envers son Fils ! O que de glaives pour un cœur aussi aimant que celui de cette divine mère !

PRIÈRE.

O Marie, je vénère cette nouvelle douleur que des cœurs ingrats font à votre âme si noble et si généreuse : hélas ! je dois avouer à ma honte que je suis moi-même coupable de l'ingratitude la plus noire, puisque j'ai si souvent offensé un Dieu infiniment bon pour moi : ô Marie, que je ne trahisse plus un bienfaiteur si libéral ! que je sois toujours l'ami de Jésus, prêt à sacrifier pour lui les amis les plus chers ! Que je sois un ami toujours fidèle, qui selon le langage de l'Esprit-Saint, aime dans tous les temps, même dans celui de la tribulation : *omni tempore diligit, qui amicus est.*

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XVIe JOUR.

JEUDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie sur la préférence de Barabbas.

Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam.
Otez celui-ci du monde, et délivrez-nous Barabbas.
Luc. 23, 18.

Considérez la douleur de Marie en

voyant son Fils innocent mis en parallèle avec un homme chargé de crimes, et reconnu pour un voleur, un assassin et un perturbateur du repos public, en les voyant tous les deux produits devant le peuple, auquel on donne le choix entre l'Innocent Jésus et l'infâme Barabbas : mais ce qui dut percer de douleur le cœur de Marie, ce fut de voir ce peuple, excité par les chefs de la nation et du sacerdoce, préférer Barabbas à Jésus, et s'écrier dans sa fureur : " Crucifiez Jésus, et renvoyez Barabbas." ...quelle scène déchirante pour le cœur de cette Mère désolée !

PRIÈRE.

O Marie ! que de fois, j'ai moi-même affligé votre cœur par d'indignes préférences ! que de fois j'ai mis en comparaison Jésus avec le démon pire que Barabbas ! que de fois j'ai sacrifié Jésus à mes satisfactions criminelles ! que de fois, en commettant le péché, j'ai crié avec les Juifs : " périsse Jésus plutôt que mon plaisir ! "....O Marie, Mère désolée, obtenez-moi le pardon de mes anciennes folies : que je m'attache à Jésus,

qui a supporté pour moi cette indigne préférence ! ô Marie, que je ne vous afflige plus en sacrifiant au péché un Dieu si aimable, et qui a tant souffert pour me sauver !

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XVIIe JOUR.

VENDREDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME, FÊTE DES CINQ PLAIES.

Douleurs de Marie à la flagellation.

Apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.

Pilate fit prendre Jésus, et le fit flageller. (Jean, 19, 1.)

Considérez la douleur de Marie en voyant Jésus condamné à être fouetté, traîné par les Juifs, qui se jettent sur lui comme des tigres altérés de sang, le dépouillent, mettent à nu sa chair virginale, et l'exposent ainsi à la risée d'une vile et infâme populace. Ils l'attachent à une colonne avec des cordes, qui le serrent étroitement, puis animés d'une rage satanique, ils font pleuvoir sur toutes les parties de son corps une

grêle de coups, qui auraient suffi à moins d'un miracle pour le faire mourir : Marie voit son Fils gémir sous ces coups redoublés, dont elle sent la douleur en son âme ; elle voit son corps tout couvert de plaies, sa chair volant en lambeaux, ses pieds nageant dans le sang...quel spectacle d'horreur pour une mère !

PRIÈRE.

O Marie ! qu'en pensant à tant de douleurs, j'apprenne à pleurer mes péchés, et à avoir horreur de moi-même, qui ai causé à Jésus et à vous tant de souffrances inouïes ! ô Mère Désolée, faites par les mérites de la nudité de votre Fils, que je découvre tous mes péchés au saint tribunal, que je me dépouille de moi-même, et que je ne blesse en rien la vertu des Anges : faites aussi qu'en voyant la chair de Jésus toute déchirée et mise en lambeaux, j'apprenne à châtier la mienne, et à la réduire en servitude. Je vous en conjure par vos larmes et par le sang de votre Fils.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XVIIIe JOUR.

SAMEDI APRÈS LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie au couronnement d'épines.

Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus.

Puis ils firent une couronne d'épines, qu'ils lui mirent sur la tête. (Math. 27, 29.)

Considérez quelle dut être la grande douleur de Marie, en voyant les soldats préparer à son fils ce nouveau supplice, mettant sur sa tête cette horrible couronne, formée de longues épines, qu'ils enfoncent avec violence à travers le crâne et le cerveau, et toutes ces membranes les plus délicates et les plus sensibles du corps humain : quand on pense aux douleurs insupportables, que causerait une seule épine enfoncée même légèrement dans la tête, on conçoit aisément les souffrances de Jésus, dont le corps était si parfaitement constitué, et par conséquent les souffrances de sa mère, si étroitement unie à son Fils pour consommer par la croix l'œuvre de notre rédemption.

PRIÈRE.

O Marie, ô Mère Désolée, faites-moi entrer dans le mystère de vos douleurs ; ah ! je comprends que c'est moi qui en suis la cause : car, si Jésus est couronné d'épines, c'est pour expier tous mes péchés d'orgueil, et toutes mes vaines prétentions ; pour expier tant de péchés, que j'ai conçus dans ma tête criminelle, dans ma mémoire et dans mon imagination : pour expier enfin ce soin que l'on prend si souvent d'orner cette tête comme une idole pour se faire des adorateurs. O Marie, obtenez-moi le pardon de tant de péchés, et la grâce de ne jamais plus couronner d'épines l'aimable Jésus.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XIXe JOUR.

QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie touchant les moqueries des soldats et du peuple.

Illudebant ei, dicentes : ave Rex Judæorum... expuentes in eum.

Ils lui disaient avec dérision : roi des Juifs je vous salue ; et ils lui crachaient au visage.
(Matt. 27, 29-30.)

Considérez les douleurs de Marie, en voyant les soldats, qui, non contents d'avoir couronné d'épines le doux Jésus, pous-

sent jusqu'au bout leur horrible comédie ; et voulant faire de Jésus un roi de théâtre, ils le font asseoir sur un bloc de marbre, comme sur un trône, lui mettent en main un roseau en guise de sceptre, et lui donnent pour manteau royal un vil lambeau de pourpre : Marie voit tous ces misérables suppôts de Satan se ranger en cercle autour de son Fils, fléchir le genou les uns après les autres, le saluer avec dérision comme roi des Juifs, lui cracher au visage, lui donner des soufflets, et lui frapper la tête avec sa canne de roseau : Oh ! quel abîme de douleurs pour une mère si tendre et si compatissante !

PRIÈRE.

O Marie, dites-nous combien vous avez ressenti vivement toutes ces insolences à l'égard de votre Fils, en qui habitait corporellement la plénitude de la divinité : (St. Paul, Col. 2. 9.) Je veux ô ma Divine Mère, compatir à ces douleurs, et apprendre de vous, ô Divine Maîtresse, à aimer un Dieu qui a souffert pour moi tant d'insultes, et à le reconnaître pour mon véritable Roi : ô

Marie, oui je veux que le Roi Jésus règne sur toutes mes puissances, et qu'il domine seul au milieu de mon cœur.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXe JOUR.

LUNDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME,

Douleurs de Marie au sujet de Jésus condamné à mort.

Pilatus tradidit illis Jesum ut crucifigeretur.
Pilate leur livra Jésus pour qu'il fût crucifié.
(Mat. 27, 26.)

Considérez la douleur de Marie, en voyant les Juifs persister à demander la mort de Jésus par de grands cris : "ôtez-le : crucifiez-le : que son sang retombe sur nous et sur nos enfants." Quelle douleur surtout pour cette tendre mère de voir Pilate intimidé, livrer enfin à ces bourreaux leur victime, d'entendre le héraut, qui lit la sentence, et qui condamne Jésus de Nazareth à mourir entre deux larrons comme un malfaiteur et un faux Roi ! quelle douleur pour le cœur d'une mère d'entendre les cris de joie féroce, que poussent tant d'en-

nemis, dont la rage est satisfaite, et de voir leur impatiente ardeur à presser l'éxécution de la sentence !

PRIÈRE.

O Marie, que de larmes vous avez dû verser en cette occasion ! ô tendre mère, voici le véritable criminel, sur lequel doit peser cette sentence : c'est moi qui suis coupable, et vraiment digne de mort : car par mes péchés, j'ai mille fois mérité de ne plus vivre, et de mourir de la mort éternelle de l'enfer : ô Jésus, ô Marie, je vous remercie de m'avoir délivré de cette mort par vos douleurs, d'avoir déchiré l'arrêt de condamnation porté contre moi, et de l'avoir effacé par vos larmes et par votre sang. (Coloss. 2. 14.)

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXIe JOUR.

MARDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie rencontrant son fils chargé de la Croix.

Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ. locum.

Jésus portant sa croix, alla au lieu appelé Calvaire. (Jean. 19, 17.)

Considérez la douleur de Marie, accourant à la rencontre de Jésus sur le chemin

du Calvaire : elle voit de ses yeux ce Fils bien-aimé, chargé d'une pesante croix, couronné d'épines, garrotté, le corps meurtri, le visage couvert de crachats, de sueur et de sang, entouré d'une foule immense ivre de joie, dont la rage va bientôt être assouvie : pauvre mère ! elle voudrait bien embrasser ce Fils chéri, et lui faire ses derniers adieux : elle s'arrête, et ses yeux rencontrent ceux de Jésus : ô regard mutuel ! ô douloureuse correspondance entre ces deux cœurs ! Et toi, ô mon âme resteras-tu insensible à tant de souffrances supportées pour ton salut éternel !

PRIERE.

O Marie, non, je ne puis vous voir dans cet état sans compatir à vos douleurs : je veux, ô ma divine mère, me mettre en votre compagnie, et suivre avec vous Jésus, qui va mourir pour moi : ah ! touchez la dureté de mon cœur, afin que je pleure avec vous, et que je comprenne que c'est pour mes péchés que Jésus va mourir, que ce sont mes péchés qui ont porté contre lui l'arrêt de mort, et qui appesantissent cette lourde

croix sur ses épaules meurtries : ah! si le bois vert est ainsi traité, ô ma divine mère, comment sera traité le bois sec ? (Luc 23. 31.)

Sspt Ave, sept fois Sancta Mater.

XXIIe JOUR.

MERCREDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en voyant clouer son Fils à la Croix.

Et postquam venerunt in locum, qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum.

Et lorsqu'ils furent arrivés au Calvaire, ils le crucifièrent. Luc 23, 33.

Foderunt manus meas et pedes meos.

Ils ont percé mes mains et mes pieds. Ps. 21.

Considérez la douleur de Marie, assistant au crucifiement de son Fils, voyant cet Innocent Agneau quittant ses habits, se couchant sur la croix étendue à terre, et donnant ses mains et ses pieds aux quatre bourreaux, qui les ajustent aux trous pratiqués dans le bois. Elle voit le premier bourreau qui perce la main droite, et fait jaillir une fontaine de sang ; le second qui prend la main gauche, la tire avec violence pour la faire joindre au trou de

la croix, et en fait sortir une nouvelle source de sang : elle voit les deux autres bourreaux, qui tirent fortement les deux pieds, et leur font deux cruelles ouvertures à travers les os, les nerfs et les veines. Quel horrible spectacle pour une mère !

PRIÈRE.

O Vierge sainte, comment avez-vous pu sans mourir voir votre divin Fils si cruellement tourmenté ? ah ! de grâce, que je partage vos douleurs et celles de Jésus ! que tous ces coups de marteau retentissent dans mon âme coupable ! que ces clous percent mon cœur plus dur qu'un rocher, et en fassent jaillir une fontaine de larmes ! car c'est moi, ô Marie, qui ai cloué Jésus à la croix par mes péchés, et qui ai abreuvé d'amertume votre cœur maternel : ô ma tendre mère, obtenez-moi le pardon et la persévérance.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXIIIe JOUR.

JEUDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie en voyant l'élévation de la croix

Cùm exaltatus fuero à terrà, omnia traham ad meipsum.

Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. (Jean, 12, 32.)

Considérez quelles durent être les angoisses de Marie, lorsqu'on éleva la croix avec Jésus qui y était attaché : on porte l'instrument fatal chargé de sa victime près du trou creusé pour en recevoir le pied : la croix tombe dans cette cavité avec une violente secousse, qui disloque tous les os de Jésus, et élargit ses quatre plaies avec d'horribles souffrances : ô cieux ! soyez dans l'étonnement ! ô terre, frémissez d'horreur ! et toi, ô mon âme, après avoir regardé Jésus tout sanglant sur la croix, regarde aussi sa mère, et vois s'il y a jamais eu une douleur semblable à la sienne.

PRIÈRE.

O Marie, vos douleurs s'augmentent à chaque instant avec celles de votre Fils : augmentez

aussi en moi l'horreur et la contrition de mes péchés : non, ô ma tendre mère, je ne veux plus affliger votre cœur maternel : obtenez aussi la même contrition à tant de pécheurs : que Jésus élevé de terre les attire tous à lui ; et qu'ils viennent au pied de la croix puiser la grâce dans le sang de votre Fils.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXIVe JOUR.

VENDREDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME : FÊTE DU PRÉCIEUX SANG.

Douleurs de Marie, comtemplant Jésus suspendu à la croix.

Stabat juxta crucem Jesu mater ejus.

La mère de Jésus se tenait debout près de la croix. (Jean, 19, 25.)

Considérez les douleurs de Marie pendant les trois heures que Jésus vécut sur la croix. Elle voit son Fils bien aimé élevé sur cet infâme gibet, suspendu par les quatre membres, le corps tout écorché et tout disloqué, placé entre deux larrons comme le plus coupable, pâle, livide, et presqu'expirant. Quel spectacle pour une mère ! autour d'elle rien que de triste et

d'affligeant : de vils esclaves, qui tirent au sort les habits de son Fils, des bourreaux qui se plaisent à le tourmenter, la multitude qui se rit de ses souffrances, les chefs du peuple qui s'applaudissent de leur triomphe, enfin les ténèbres même qui commencent déjà à se répandre pour assombrir le tableau, et ajouter à tant d'horreurs celle d'une nuit profonde. [1]

PRIÈRE.

O Marie, que mon amour pour vous croisse avec vos douleurs ; et en vous voyant sacrifier votre Fils pour mon salut, que j'apprenne à vous aimer au prix de tous les sacrifices ! O tendre mère, qui demeurez debout au pied de la croix, supportant sans fléchir le poids immense de vos douleurs, que j'imite votre constance ; que je demeure uni à vous sur le Calvaire, pour y recueillir avec vos larmes le sang de votre Fils et les dernières paroles de sa bouche expirante ! O Jésus ! mon cœur vous comprend, quand vous me dites avant de mourir : " mon fils, voilà ta mère." Oui, je veux être à jamais l'enfant de

1 S. Matt. 27. 45 des ténèbres se répandirent sur toute la terre.

Marie, le compagnon de ses douleurs, et l'imitateur de ses vertus.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXVe JOUR.

SAMEDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DU CARÊME.

Douleurs de Marie sur l'impénitence de Judas et du mauvais larron.

Judas abiens laqueo se suspendit.

Judas étant sorti alla se pendre. Matt. 27, 5.

Unus de latronibus blasphemabat eum.

Un des larrons blasphémait contre Jésus. Luc 33, 29.

Rachel plorans filios suos et noluit consolari, quia non sunt.

Rachel pleure ses enfants et elle est inconsolable parcequ'ils ne sont plus. Matt. 2, 18.

Considérez d'abord la douleur que causa à la très-sainte Vierge l'impénitence de Judas : cette divine mère vit dès les commencements les infidélités de cet apôtre : on ne peut douter qu'elle n'ait beaucoup prié pour lui, et même qu'elle ne lui ait donné souvent de charitables avis : quelle douleur pour elle de le voir résister à la

grâce, et finir par se perdre dans la société de Jésus-Christ ! Considérez en second lieu la douleur de Marie en voyant le mauvais larron se perdre lui aussi tout près de Jésus, et périr éternellement à l'ombre de l'arbre de vie : Marie pria beaucoup pour ce pauvre pécheur qu'elle voyait si voisin de son Fils, et tout proche de son éternité. Quelle douleur pour cette tendre mère de voir la dureté inflexible de ce cœur impénitent !

PRIÈRE.

O Marie, qui avez si vivement senti la perte de ces deux âmes, voyez du haut du ciel toutes celles qui tombent tous les jours par milliers au fond des enfers ; souvenez-vous, qu'en souffrant les douleurs de l'enfantement sur le calvaire, vous êtes devenue la mère de tous les pécheurs de l'univers : priez pour eux, ô tendre mère, et priez aussi pour cette âme pécheresse, qui se jette à vos pieds, et qui désire vivement s'associer à vos douleurs, et adoucir vos profondes amertumes.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXVIe JOUR.

DIMANCHE DE LA PASSION.

Douleurs de Marie en voyant Jésus délaissé de son Père céleste.

Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ?
Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? (Marc. 15, 34.)

Considérez la douleur de Marie en entendant ce cri plaintif de Jésus mourant : cette tendre mère ne voit pas seulement les souffrances extérieures de son Fils : son regard pénétrait jusque dans le cœur de Jésus, pour y voir les peines intérieures infiniment plus grandes, qui désolaient son âme. Elle vit surtout la plus grande peine de sa passion qui lui arracha ce cri de douleur : " Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? " Elle le voit, non plus seulement en butte à la colère des hommes et des démons, mais à la justice de son Père, qui a mis sur lui les iniquités de tous les hommes, (Is. 53, 6.) et qui ne voit plus en son Fils bien-aimé qu'un pécheur universel, chargé de tous les crimes

du monde, sur qui il décharge tout le poids de son courroux. O douleur de Jésus, de voir le bras de son Père levé contre lui ! O douleur de Marie de voir son Fils dans une si affreuse agonie !

PRIÈRE.

O Marie, qui avez consenti, pour me sauver, à vous plonger vous et votre Fils dans cet abîme de douleurs, faites que tant d'amour et tant de souffrances ne me soient pas inutiles : ô mère désolée, que votre enfant ne soit jamais abandonné de Dieu et livré à ses passions ! que je sois attaché à Jésus par des liens indissolubles ! et que j'ignore ce vide affreux, où les damnés sont réduits par la privation de Dieu dans l'Enfer ; obtenez aussi cette grâce à tant de pécheurs qui s'égarent, et qu'ils reviennent à Dieu dans le temps, afin qu'ils n'en soient pas séparés dans l'éternité.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXVIIe JOUR.

LUNDI DE LA PASSION.

Douleurs de Marie au sujet de la soif de Jésus.

Jesus, ut consummaretur Scriptura, dixit: Sitio
Jésus, afin d'accomplir l'Écriture, dit: "J'ai soif."
(S. Jean, 19. 28.)

Considérez que cette parole fut pour Marie un glaive à deux tranchants, plus cruel que le glaive de Siméon: elle en comprit toute l'étendue, et y vit d'abord le tourment de la soif en son Fils bien-aimé, qui n'ayant rien pris depuis le soir du jour précédent, épuisé de sang et de fatigues, sentait dans ses entrailles un feu dévorant: elle vit surtout dans cette parole l'expression de la soif infiniment plus grande du salut des âmes, dont un si grand nombre devait se perdre, et abuser de tant d'amour. Quelle douleur pour cette mère de ne pouvoir offrir à son Fils expirant une goutte d'eau pour le rafraîchir! Quelle douleur surtout de ne pouvoir lui donner pour étancher sa soif toutes les âmes, dont elle prévoyait la perte!

PRIÈRE.

O la plus désolée des mères ! faut-il que vous voyiez de vos yeux votre Fils mourant dans ce tourment de la soif ? Agar ne put voir son Fils Ismaël mourant de soif dans le désert : et vous, il faut que vous soyez témoin de la soif de votre Fils, sans pouvoir lui apporter aucun soulagement : ah ! du moins soulagez en lui la soif des âmes en lui donnant la mienne, et en lui procurant le salut de tant de pauvres pécheurs, qui sont le prix de son sang et de vos larmes, et qui marchent dans la voie de la perdition.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXVIIIe JOUR.

MARDI DE LA PASSION.

Douleurs de Marie à la mort de son Fils.

Et inclinato capite, tradidit Spiritum.

" Jésus, baissant la tête, rendit l'Esprit."
(S. Jean, 19. 30.)

Fili mi, Fili mi, quis mihi tribuat ut ego moriar pro te ?

Mon Fils, mon Fils, qui me donnera que je puisse mourir à votre place. (2 Rois, 18.)

Considérez la douleur que dut éprouver la Très-Sainte Vierge lorsque Jésus rendit enfin le dernier soupir. Il y avait environ

trois heures qu'elle était là debout, sans pouvoir détacher ses yeux de cette Croix, et de Jésus, qui y était suspendu, lorsqu'elle voit ce Fils bien-aimé pencher sa tête vers sa mère, et la regarder comme pour lui faire un dernier adieu : en même temps la pâleur se répand sur son visage ; le froid saisit tout son corps, ses lèvres se flétrissent ; et reconnaissant que tout est consommé, il jette un grand cri, et il expire : ô moment solennel ! ô cruelle séparation ! pauvre mère ! ah ! du moins, si elle pouvait mourir avec son Fils ! mais non : il faut qu'elle vive, et que l'amour, qui sera son bourreau, continue encore la longue suite de ses douleurs.

PRIÈRE.

O Marie, ô mère inconsolable, oui, c'est bien ici la douleur la plus cruelle et la plus profonde pour votre cœur : hélas ! votre Fils n'est plus ! qu'allez-vous devenir, seule dans ce monde, privée de ce Fils chéri, l'unique objet de vos affections ? Pleurez ma mère, pleurez sur votre Fils : pleurez aussi sur moi qui suis si coupable : ah !

que cette mort me donne la vie ; et puisqu'elle a la vertu de faire trembler la terre, de fendre les rochers, de ressusciter les morts, faites, ô tendre mère, que mon cœur se brise de contrition, que je tremble d'une crainte salutaire, et que tant de pécheurs reviennent à la vie ! Je vous en conjure par la mort de votre Fils, par votre désolation, et par vos larmes.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXIXe JOUR.

MERCREDI DE LA PASSION.

Douleurs de Marie en voyant Jésus percé d'une lance.

Unus militum lanceâ latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua.

Un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. (Jean, 19. 34.)

Considérez la douleur que ressentit Marie, lorsqu'après la mort de Jésus, un soldat vint lui percer le côté avec une lance. C'est alors proprement que se réalisa la parole de Siméon, prédisant à Marie, qu'un glaive de douleur transpercerait son âme. Ce glaive, en effet, dit St. Bernard, ne perça pas l'âme de Jésus, déjà séparée de son

corps, mais il perça l'âme de Marie, qui était inséparable de ce corps sacré. La Très-Sainte Vierge voyait aussi par cette plaie, que, même après la mort de son Fils, les hommes continueraient à déchirer son cœur : ce que nous faisons tous les jours par nos ingratitudes, nos infidélités et nos résistances. O que cette plaie est douloureuse au cœur de Marie !

PRIÈRE.

O Mère charitable, je vous demande pardon d'avoir si souvent blessé votre cœur et celui de votre Fils : faites que cette plaie du cœur de Jésus guérisse le mien ; que le sang et l'eau qui jaillirent de ce cœur si aimable tombent sur moi pour me purifier : que je profite de ce sang divin, autrefois répandu pour moi sur le Calvaire, et qui coule encore tous les jours dans les sacrements ! ô ma tendre mère, que je me retire dans cet asile sacré du cœur de Jésus, qui m'a été ouvert, et que j'y trouve ma consolation, ma joie et mes délices !

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXXe JOUR.

JEUDI DE LA PASSION.

Douleurs de Marie à la descente de la Croix.

Joseph deponens eum involvit Sindone.

Joseph ayant détaché Jésus de la croix, l'enveloppa dans un linceul. (Marc. 15, 45.)

Fasciculus myrrhæ dilectus meus : inter ubera mea commorabitur.

Mon bien-aimé est un bouquet de myrrhe : je le placerai sur mon cœur. (Cant. 12.)

Considérez Marie toujours plongée dans la plus profonde tristesse, pendant que Joseph d'Arimathie et Nicodème se préparent à détacher N. S. de la Croix : elle reçoit la couronne d'épines, et les clous, qui renouvellent en elle le sentiment de tant de souffrances, et enfin le corps inanimé de son Fils, qui n'est plus pour elle qu'un bouquet de myrrhe, remplissant son âme de la plus profonde affliction : Oh ! que ce fruit de l'arbre de vie fut amer pour son cœur ! avec quelle douleur, en baignant Jésus de ses larmes, elle s'applique à lui fermer les yeux, à essuyer son visage, à baiser ses

plaies, qui la percent encore de mille glaives ! elle se fond en larmes et en soupirs, tenant mort entre ses bras, celui qui était sa consolation et sa vie.

PRIÈRE.

O Marie, qui pressez sur votre cœur ce sacré dépot, que de larmes coulent de vos yeux pour se mêler au sang de Jésus ! ô mère désolée, reconnaissez-vous dans cette figure meurtrie l'auguste visage de votre Fils ? Ah ! si vous cherchez le coupable qui a versé ce sang, le sacrilège qui a porté la main sur le Saint des saints, le voici, ô ma mère, à vos pieds : j'avoue devant vous tous mes péchés, qui ont réduit votre Fils en cet état : ayez pitié de moi, ô tendre Mere : et, pendant que vous tenez dans vos bras votre divin Fils, dites lui pour moi une parole de pardon et d'amour, et aussi pour tant de pécheurs qui le crucifient encore, et ne savent pas ce qu'ils font.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater.

XXXI JOUR.

VENDREDI DE LA PASSION. FÊTE DE N. D. DE PITIÉ

Douleur de Marie sur la sépulture de son Fils

Joseph posuit illud in monumento suo novo.

Joseph mit le corps de Jésus dans son sépulcre neuf. (Matt. 37. 60.)

Ego derelicta sum sola,... et clamabo ad Altissimum in diebus meis.

J'ai été laissée seule dans mon affliction... et je crierai au Très-Haut tous les jours de ma vie. (Baruch, 4. 19. 20.)

Considérez quelle dut être l'affliction de Marie, quand on vint lui ôter son Fils pour l'ensevelir. Joseph et Nicodème portant le corps de Jésus à l'entrée du jardin, le posent sur une pierre, le lavent, l'étendent sur le linceul que Joseph avait acheté, l'embaument avec des parfums, replient le linceul par dessus, couvrant d'un autre petit linceul sa tête sacrée, et on porte ainsi le précieux dépôt vers la grotte où était le sépulcre : Marie termine le cortège, fondant en larmes comme la veuve de Naïm : le corps de Jésus est mis dans le

tombeau, et on y roule une pierre pour en fermer l'entrée. Ah ! c'est alors que les larmes de Marie coulèrent par torrents ; car ce fut le moment de la plus cruelle séparation qui fut jamais. Pauvre mère ! qui ne serait attendri de la voir, la tête appuyée contre le sépulcre, et les lèvres collées contre cette pierre, qui dérobe à ses yeux l'unique objet de son amour ? elle adresse au corps de Jésus un dernier adieu, inondant de ses larmes la terre qui l'a reçu dans son sein.

PRIÈRE.

O Marie, que ces larmes tombent sur mon cœur pour le purifier et le régénérer ! O tendre Mère, il est bien vrai que vous avez connu et senti toutes les douleurs : ô mère de miséricorde, à la fin de ce mois de grâces, où j'ai recueilli vos saintes larmes et le sang de votre Fils, obtenez-moi l'Esprit de pénitence et de componction, afin que j'expie tous mes péchés, qui ont causé vos souffrances : que je ne cesse jamais de méditer vos douleurs, et que jusqu'à mon dernier soupir j'entretienne dans mon cœur, avec votre amour,

la haine et l'horreur du péché ; que ma vie soit cachée et ensevelie en vous avec J. C., afin qu'à ma mort je puisse goûter à jamais le repos des saints. Ainsi-soit-il.

Sept Ave, sept fois Sancta Mater

CONSÉCRATION À MARIE DÉSOLÉE.

O Clémente, ô douce, ô divine Marie, me voici à la dernière heure de ce mois, que j'ai eu le bonheur de passer dans l'étude et la contemplation de vos douleurs. Oh ! que je serais heureux, ma divine mère, si j'avais pu réussir à adoucir vos angoisses, à recueillir quelques-unes de vos larmes, et à vous témoigner ma reconnaissance et mon amour ! Du moins, j'ai confiance, ô Mère de Miséricorde, que mes faibles efforts vous ont été agréables ; maintenant, ô Marie, achevez votre ouvrage, en obtenant à votre enfant la persévérance : Faites que je demeure toujours dans l'Esprit de pénitence, dans le regret de mes péchés et que je pleure à jamais tant d'ini-

quités dont je me suis rendu coupable. Hélas! ô ma Divine Mère, se pourrait-il que j'eusse passé, un mois entier à parcourir l'histoire de vos douleurs, sans être déterminé à réformer ma conduite, et à mourir plutôt que d'offenser un Dieu si bon, et une Mère qui a tant souffert pour moi ? Bénissez donc les résolutions que je prends, à côté de vous sur le Calvaire, en m'associant à vos douleurs : je veux désormais éviter le péché comme le plus grand de tous les maux, accomplir fidèlement tous les devoirs de mon état, supporter toutes mes peines en union avec vous, honorer sans cesse vos saintes larmes et ne jamais oublier les gémissements d'une si tendre Mère.

O Marie, j'ai commencé ce mois dans le sanctuaire de votre Cœur Désolé ; c'est encore dans ce délicieux asile que je veux le terminer : c'est là que je veux vivre et c'est aussi là que je veux mourir. A cette heure suprême, ô Mère de Miséricorde et

d'amour, soyez près de moi, pour me fortifier dans mon agonie, et, à mon dernier soupir, présentez-moi au Souverain Juge tout couvert des mérites de votre compassion, baigné de vos larmes et purifié par le sang de votre Fils.

O Mère d'une immense tendresse, étendez les effets de cette grâce sur tous les justes et sur tous les pécheurs, afin qu'étant tous vivifiés par la vertu de la Croix et par l'effusion de vos larmes, nous méritions la récompense éternelle promise à ceux qui souffrent avec vous.

Ainsi soit-il.

INVOCATIONS AUX SAINTES LARMES DE MARIE.

O saintes larmes, soyez le lavoir où je me purifie.

O saintes larmes, soyez le bain qui me régénère.

O saintes larmes, soyez le remède à tous mes maux.

O saintes larmes, fermez et guérissez toutes mes plaies.

O saintes larmes, éteignez le feu de mes passions.

O saintes larmes, soyez la lumière de mes yeux.

O saintes larmes, soyez mon pain et ma nourriture.

O saintes larmes, soyez mon breuvage.

O saintes larmes, soyez pour moi cette source d'eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle.

O saintes larmes, soyez mon trésor.

O saintes larmes, obtenez-moi le don des larmes.

O saintes larmes, tirez de mes yeux des larmes de pénitence.

O saintes larmes, qui me délivrez des pleurs d'un éternel désespoir.

O saintes larmes, qui criez sans cesse miséricorde pour les pécheurs.

O saintes larmes, qui noyez les yeux de Marie.

O saintes larmes, qui couvrez sa face virginale.

O saintes larmes, destinées pour sauver le monde dans ces jours mauvais.

O saintes larmes, tombez sur moi comme une pluie bienfaisante.

O saintes larmes, arrosez la terre aride de mon cœur.

O saintes larmes, enivrez-moi du saint amour.

O saintes larmes, vin délicieux des celliers de l'époux.

O saintes larmes, sacrement auguste de grâce et de pureté.

O saintes larmes, source de l'amour pénitent.

O saintes larmes, miroir très pur de justice et de vérité.

O saintes larmes, témoin sacré de la plus profonde douleur.

O saintes larmes, plus efficaces que celles de la veuve de Naïm.

O saintes larmes, plus puissantes et plus abondantes que celles de Madeleine.

O saintes larmes, qui avez rendu à la vie tant d'âmes mortes par le péché.

O saintes larmes, plus chères à Jésus que les austérités et les larmes de tous les pénitents.

O saintes larmes, plus précieuses que le sang de tous les martyrs.

O saintes larmes, plus riches que tous les mérites des saints.

O saintes larmes, plus transparentes que le crystal.

O saintes larmes, plus douces que le miel.

O saintes larmes, plus nourrissantes que les mets les plus exquis.

Par vos saintes larmes, ô Marie, purifiez-moi.

Par vos douleurs, ô Marie, consolez-moi.

Par votre glaive, ô Marie, transpercez-moi.

V. Priez pour nous, ô Mère désolée.

R. Afin que nous soyons tous lavés et régénérés par vos larmes.

ORAISON.

O Dieu plein de miséricorde qui nous avez donné Jésus et Marie pour consommer l'œuvre de notre rédemption, écoutez, nous vous en supplions, la voix du sang de votre Fils et des larmes de notre mère, afin qu'étant lavés de nos iniquités, nous paraissions devant vous, avec la pureté des Anges. Ainsi-soit-il.

PRIÈRE.

AUX SAINTES LARMES DE NOTRE DAME DE PITIÉ.

O Saintes Larmes qui avez coulé par torrents des yeux si purs de la plus pure des Vierges, je vous honore et veux vous recueillir dans mon cœur. Vous êtes plus précieuses que les diamants, plus resplendissantes que l'or le plus pur, plus douces que les plus enivrantes liqueurs.

O Jésus, que ces larmes sont un beau trésor pour mon âme ! Je vous remercie de m'avoir donné ce trésor, et de me le faire apprécier. Epoux

céleste, si un regard de cette incomparable épouse suffit pour blesser votre cœur, si un seul de ses cheveux vous fait tressaillir d'amour, que sera-ce de ses larmes ? Je vous les offre donc, avec votre sang précieux, afin de suppléer à mon indigence. Mon Dieu, que je suis pauvre ! mais que je suis riche avec ces larmes ! O Marie, qui pleurez sans cesse pour moi, et sur tous les pécheurs, apprenez-moi à pleurer avec vous. Vous avez devant vous, O ma mère, une âme coupable, toute couverte de vos bienfaits et de ses ingratitudes ; j'ai la confiance que vous me regarderez avec amour, et il me semble que j'entends votre voix, et que vous me dites : "mon enfant, n'oubliez jamais les gémissements de votre mère !" Oh ! que plutôt ma langue s'attache à mon palais, que ma droite se dessèche, si jamais je venais à oublier les larmes de Marie ! Oh ! que ces larmes ne soient pas perdues pour moi ; qu'elles ne tombent pas à terre, mais bien dans mon cœur, pour le rafraîchir et le féconder, pour en tirer des larmes de pénitence et d'amour ! Souvenez vous, O Marie, que ces larmes m'appartiennent, puisqu'elles sont le fruit de mes péchés car je me souviens avec amertume que j'ai souvent crucifié votre fils, et que j'ai mille fois fait pleurer ma mère Ah ! du moins à présent je veux, O

Marie, pleurer à mon tour sur mes péchés, sur tant d'âmes qui se perdent, et qui pourtant sont le prix de vos larmes et du sang de Jésus.

N'oubliez pas ô Mère désolée que, quoique bien misérables, nous sommes les enfants de vos douleurs. Faites donc, que tant de travaux ne soient pas inutiles pour vos enfants. Que nous puisions la force dans vos larmes, comme dans un bain salutaire ; qu'elles soient pour nous un baume sacré pour adoucir nos peines ; qu'elles soient un fleuve d'amour où nous trouvions une pureté semblable à la vôtre, afin qu'étant ainsi revêtus de la robe nuptiale, nous puissions un jour nous asseoir au banquet de l'époux céleste, et passer de cette vallée de larmes aux joies pures et sans mélange de la bienheureuse éternité. Ainsi-soit-il.

S

du
ge
qu
m
po
ce
"
"
"
"
"
"
no
en

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

STATUE DE N.-DAME DE PITIÉ.

Parmi toutes les villes de l'Amérique du Nord, Ville-Marie ou Montréal a un genre de célébrité qui lui est propre : c'est que ses généreux fondateurs ont eu pour motif unique dans son établissement de porter, par ce moyen, la vraie foi dans ces vastes contrées du Nouveau-Monde. " Notre unique ambition, écrivaient-ils eux-" mêmes en 1643, a été de faire célébrer " les louanges de Dieu dans un désert où " Jésus-Christ n'avait pas encore été nom-" mé, et qui auparavant était le repaire " des démons." Sachant d'ailleurs que le nom de Marie est comme l'étendard des enfants de l'Église luttant contre les enne-

mis de la Foi et de l'Évangile, ils voulurent que cette ville fût appelée Ville-Marie, et consacrée dès son berceau à cette puissante Reine qui, d'après le langage de l'Esprit-Saint, est terrible à l'Enfer comme une armée rangée en bataille. Cette noble cité, si pure et si belle dans sa naissance, et qui prend tous les jours de si rapides accroissements, a donc pour mission, non-seulement d'honorer Marie, sa patronne, mais aussi de la faire honorer, et de répandre partout sa dévotion et sa gloire.

C'est pour ce dessein que Dieu l'a dotée de deux sanctuaires célèbres, dont l'un est la chapelle de N. D. de *Bonsecours*, et l'autre celle de N. D. de Pitié, élevés tous les deux par les sœurs de la Congrégation de N. D. si jalouses de promouvoir le culte de cette auguste Reine du ciel. Le premier de ces sanctuaires est assez connu : nous devons faire connaître le second en faisant l'histoire de la statue miraculeuse qui y a été déposée, et pour laquelle la chapelle

elle-même a été construite. Cette histoire, que nous rapportons d'après les monuments les plus authentiques, suffit seule pour montrer jusqu'à quel point cette précieuse statue mérite la vénération et la confiance des fidèles : nous commencerons par raconter l'origine de cette statue en France, et son histoire jusqu'à sa translation en Canada; nous verrons ensuite les circonstances toutes providentielles qui l'ont fait passer à Montréal, puis son histoire depuis son arrivée en cette ville, et enfin dans un chapitre à part nous rapporterons quelques-unes des guérisons et autres grâces extraodinaires opérées à son occasion dans ce pays.

CHAPITRE I.

HISTOIRE DE LA STATUE DE N. D. DE PITIÉ DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À SA TRANSLATION EN CANADA.

C'est dans l'Église collégiale de St. Didier à Avignon et dans une chapelle de cette Église, appelée N. D. de Pitié, que cette statue fut placée dès son origine, et c'est là

aussi qu'elle a été longtemps conservée : nous devons dire quelques mots de cette église et de cette chapelle.

I. ORIGINE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE ST. DIDIER D'AVIGNON.

Le séjour des Papes à Avignon, qui donna à cette ville une si grande importance, fut aussi pour elle l'occasion d'une multitude d'établissements utiles. L'un des cardinaux-évêques, qui y résidaient sous le Pontificat d'Innocent VI, Bertrand Dentio, du titre de Ste. Sabine, étant atteint, au mois d'octobre 1355, d'une grave maladie, demanda par son testament que l'église paroissiale de St. Didier fût rebâtie et érigée en collégiale, et mourut peu à près. Le Pape donna toutes les permissions pour remplir les pieuses intentions du cardinal défunt, et en conséquence l'Église et le clocher de St. Didier furent bâtis tels qu'on les voit encore, et le nouveau chapitre fut canoniquement érigé le 24 mai de l'année 1359.

II. ORIGINE DE LA CHAPELLE DE N. D. DE PITIÉ À ST. DIDIER D'AVIGNON (AN 1362.)

Touchées de la générosité religieuse du cardinal-fondateur, et édifiées de la ferveur du nouveau chapitre, plusieurs personnes opulentes s'empressèrent, comme à l'envi, de faire aussi des fondations dans la même église, afin de participer au mérite des prières qu'on y adressait tous les jours à Dieu. De ce nombre fut un pieux et noble Italien de la suite du Pape, auprès duquel il remplissait l'office de chapelain, et joignait encore à cette dignité celle de prévôt de l'église métropolitaine d'Aix en Provence. C'était Pierre Retronchini, d'une famille illustre, fils de la comtesse de Falqui et de noble Pierre Retronchini de Florence. Ce vertueux prêtre, particulièrement dévot à la mère de Dieu, ordonna par son testament, le 19 août 1362, de construire dans la nouvelle Église de St. Didier une chapelle sous le vocable de la Très-Sainte Vierge, et dans cette chapelle un tombeau

où il désirait d'être inhumé. Il ordonna aussi d'ériger dans la même chapelle une chapellenie, qu'il dota de concert avec sa mère la comtesse de Falqui. Telle fut l'origine de la chapelle et de la chapellenie de N. D. de l'Église de St. Didier, appelée plus communément de N. D. de Pitié, parce que c'est dans cette chapelle qu'on plaça la statue dont nous faisons l'histoire, représentant Marie dans le mystère de sa Compassion, laquelle devint un objet de vénération singulière par les guérisons et les autres grâces dont elle fut l'occasion.

III. ORIGINE DE LA STATUE DE N. D. DE PITIÉ.

Cette précieuse statue est très-remarquable pour le pathétique de l'expression, et selon toutes les apparences, ce fut le fondateur même de la chapelle, Pierre Retronchini, qui la fit exécuter par quelqu'un des artistes distingués, que la présence des Papes à Avignon avait attirés d'Italie. Du moins l'on y retrouve le

ımé. Il ordonna
ême chapelle une
e concert avec sa
alqui. Telle fut
t de la chapellenie
St. Didier, appelée
N. D. de Pitié,
tte chapelle qu'on
s faisons l'histoire,
s le mystère de sa
vint un objet de
r les guérisons et
e fut l'occasion.

DE N. D. DE PITIÉ.

e est très-remar-
e de l'expression,
arences, ce fut le
chapelle, Pierre
exécuter par quel-
ngués, que la pré-
gnon avait attirés
on y retrouve le

caractère original des ouvrages d'art de ce siècle [illegible] l'inscription, *Nostre-Dame de Pitié*, qu'on y voit encore sculptée, reproduit trop naïvement la forme propre de l'écriture du même temps, pour qu'on puisse avec quelque raison plausible, rapporter la confection de cette statue, plus tard que le 14e siècle. Ainsi, comme il est assuré que la chapelle de N. D. de Pitié a été construite depuis près de cinq cents ans, et que la statue, faite pour cette même chapelle, porte tous les caractères des objets d'art de cette époque éloignée, on doit conclure, avec beaucoup de fondement, qu'elle a aussi environ cinq cents ans d'existence, et l'attribuer au fondateur même de la chapelle, ou peut-être à la piété de sa mère, la comtesse de Falqui.

Voici ce que les monuments historiques de St. Didier, conservés à la préfecture de Vaucluse, nous apprennent sur cette ancienne statue.

Quoiqu'il y eût dans la chapelle de N.

D. de Pitié, un autel, où tous les jours, immédiatement après l'office de Prime, on célébrait la sainte messe, la statue n'était pas cependant placée sur cet autel. Elle se trouvait à côté, dans une niche, pratiquée à l'un des angles de la chapelle, formant encoignure, ce qui la rendait plus accessible aux fidèles ; et cette niche est désignée dans les anciens actes, sous le nom d'*oratoire de Notre-Dame de Pitié.* Mais comme par ce moyen la statue se trouvait placée à la portée de la main, on ferma l'entrée de la niche par une grille de fer, pour empêcher, sans doute, l'enlèvement de cette sainte image, ou peut-être pour prévenir d'autres accidents, en modérant par cette fermeture, l'empressement ou la dévotion indiscrète de plusieurs de ceux qui faisaient toucher à la statue des chapelets, des médailles, ou d'autres objets de religion.

Cette grande confiance à invoquer N. D. de Pitié, devant cette statue, donna lieu à

plusieurs pratiques de dévotion qui s'introduisirent d'elles-mêmes, sans aucune invitation des supérieurs ecclésiastiques. Tel fut l'usage de se réunir le soir, tous les jours de l'année, dans sa chapelle, pour y réciter le chapelet en commun : pratique qui, depuis un temps immémorial, persévéra constamment, comme nous le dirons dans la suite. Une lampe placée auprès de la statue brûlait jour et nuit, et il est encore à remarquer qu'elle fut toujours entretenue sans interruption, par la seule piété spontanée des fidèles. Car nous ne voyons pas que personne ait jamais fait aucune fondation pour l'entretenir, quoique pourtant on trouve encore, parmi les papiers du chapitre de St. Didier, plusieurs contrats à l'effet d'assurer l'entretien de la lampe qui brûlait devant le Très-Saint Sacrement dans cette église. Une marque bien touchante de leur confiance au pouvoir de N. D. de Pitié, c'est que les fidèles prenaient religieusement de cette huile, dans l'intention d'en faire

des onctions sur les malades, ou sur les personnes affligées ; et pour que chacun pût y recourir dans ses besoins, et que la lampe ne fût jamais épuisée, ils avaient toujours soin de remplacer l'huile qu'ils emportaient par une quantité égale ou plus considérable d'huile ordinaire. Au reste, Dieu montrait assez combien cette confiance lui était agréable, par des guérisons et d'autres effets étonnants qui la suivaient, comme le témoignaient sensiblement les tableaux d'*ex voto*, qu'on offrait et qu'on plaçait autour de la chapelle, en signe public de reconnaissance. Aussi voyons-nous que le Souverain Pontife, pour donner un témoignage d'approbation solennelle à cette dévotion et l'accroître de plus en plus parmi les fidèles, leur accorda, pour l'espace de dix ans, des indulgences, qui commencèrent à être gagnées en l'année 1587. Nous ignorons si cette faveur apostolique fut renouvelée depuis. Mais les fondations nombreuses attachées successivement à la

, ou sur les
que chacun
ns, et que la
, ils avaient
l'huile qu'ils
égale ou plus
e. Au reste,
ette confiance
guérisons et
la suivaient,
siblement les
frait et qu'on
lle, en signe
Aussi voyons-
e, pour donner
n solennelle à
e plus en plus
, pour l'espace
qui commen-
l'année 1587.
ar apostolique
les fondations
ssivement à la

chapelle de N. D. de Pitié, ne nous permettent pas de douter de la dévotion toujours croissante. En voici quelques exemples.

Marguerite Amblard, épouse de Jean de Balma, et instituée par lui son héritière, en 1494, fonda le 20 janvier 1533, une messe quotidienne, qui devait être offerte pour les enfants de chœur du chapitre, et était célébrée à l'autel de Notre-Dame de Pitié. Deux autres pieuses fondations furent faites en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, avec obligation de les accomplir tous les samedis, jours qui lui sont spécialement dédiés : c'étaient le chant de l'antienne *Inviolata* et celui des litanies par les enfants de chœur de la même collégiale. En 1631, le 23 avril, Anne de Brunellis, veuve de Michel de Rhodes, d'une illustre famille d'Avignon, fonda une messe par semaine ; Antoinette de Rollande, fonda aussi une messe ; Andriette Palun, veuve de Jean-Baptiste Vallabre, fonda en 1642, douze messes par an ; François Chauvet,

prêtre, fit aussi le 8 janvier 1651, une autre pieuse fondation, sans parler encore de M. de Lougan, de M. de Bruel ; et toutes ces messes étaient célébrées à l'autel de Notre-Dame de Pitié.

La dévotion envers cette mère de douleurs, qui attirait ainsi les fidèles devant sa statue miraculeuse, devait les porter à honorer, avec le touchant mystère de sa compassion, celui de la passion de son divin Fils, qui est comme inséparable du premier. Pour aider leur piété à méditer les souffrances du Sauveur, la noble famille de Pandreau, fonda à St. Didier, la chapelle dite *du St. Crucifix*, avec un autel de ce nom, où l'on devait célébrer la Sainte Messe ; et fit encore placer contre la muraille, vis-à-vis de l'oratoire de Notre-Dame de Pitié, un grand Crucifix, au bas duquel étaient les armes des fondateurs. Mais la somme assignée pour cette chapellenie étant, sans doute, devenue insuffisante par suite du changement dans la valeur de la mon-

naie, on démolit l'autel du Crucifix, et on réduisit le service de la chapellenie à une messe, le premier vendredi de chaque mois. Enfin, après que la famille de Pandreau se fut éteinte, celles de M. Olivier et de M. de Crivallix d'Eragnes, héritières de la précédente, nommèrent alternativement à la chapellenie du Saint Crucifix.

Il en fut sans doute de même de celle de Notre-Dame de Pitié, après l'extinction de la famille de Retronchini. Du moins, elle ne laissa aucun descendant à Avignon, et le patronage de cette chapelle passa à la famille de Suarez d'Aulan, qui y fit plusieurs nouvelles fondations et y établit sa sépulture. Entre autres membres de cette famille, qui signalèrent ainsi leur dévotion envers Notre-Dame de Pitié, nous nommerons Françoise de Saporta, épouse de M. Henri de Suarez d'Aulan, qui par son testament du 8 juillet 1665, voulut être inhumée dans cette chapelle, et ordonna qu'on y célébrât à perpétuité, pour le repos de

son âme, une grand'messe de morts. Elle mourut le 21 suivant, et fut inhumée dans ce saint lieu, ainsi que M. Henri de Suarez, son mari, qui le 4 juillet 1671, avait fait de son côté une fondation nouvelle. Quatre ans après, le 13 octobre 1675, Jeanne de Bérard, épouse de M. François de Suarez, seigneur d'Aulan et du Pouet en Percy, doyen de la Rotte du Palais Apostolique d'Avignon, fonda deux anniversaires, qui devaient être célébrés à perpétuité dans cette même chapelle, l'un le jour de son décès ; l'autre le jour anniversaire de la mort de son mari. Elle mourut le 30 du même mois, et fut inhumée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, conformément à ses intentions. L'année suivante, 1676, le 24 juillet, son mari, M. François Suarez d'Aulan, qui lui survécut, jugeant que la somme léguée par son épouse, n'était pas suffisante pour fournir aux frais funéraires ; (car ces anniversaires devaient être célébrés avec quelque appareil de catafalque

et de luminaire,) augmenta la fondation, de l'agrément du chapitre de St. Didier, qui promit de remplir religieusement les conditions convenues. D'autres membres de la même famille, firent de semblables fondations ; de ce nombre, fut M. Marie de Suarez d'Aulan, ancien évêque d'Acqs, qui fonda le 1er avril 1780, une messe basse, pour être célébrée à perpétuité dans la même chapelle, le premier lundi de chaque mois, pour lui et pour sa famille.

Enfin, nous remarquerons que, malgré le refroidissement général de la piété en France, au XVIIIe siècle, la dévotion envers Notre-Dame de Pitié se soutint constamment. Alors, comme auparavant, les fidèles allaient avec confiance invoquer cette mère de douleurs devant son image miraculeuse, toujours attirés par les grâces diverses qu'ils obtenaient de sa médiation : ainsi que l'attestaient les *Ex-voto* qui couvraient les murs de sa chapelle. Alors encore, des personnes pieuses ne manquaient

pas de se réunir le soir auprès de sa statue et d'y réciter le chapelet. Charmés d'une pratique si édifiante, les archevêques d'Avignon avaient accordé plusieurs fois des faveurs spirituelles aux fidèles, pour les encourager à s'y rendre assidus ; et nous lisons dans le procès-verbal de la visite solennelle que l'un d'eux, fit en 1760, à l'Eglise de St. Didier, les paroles suivantes : " Des " personnes pieuses sont accoutumé, selon " un ancien usage, de réciter tous les soirs " le chapelet devant l'autel de la chapelle " de Notre-Dame de Pitié. M. de Gon- " terüs, (archevêque d'Avignon) avait ac- " cordé à celles qui y assisteraient l'indul- " gence de quarante jours ; Monseigneur " exhorte le chapitre à favoriser cette dé- " votion, et accorde la même indulgence."

Les choses persévéraient encore de la sorte, lorsque la révolution française, qui renversa le trône, détruisit, comme on le sait, toutes les communautés ecclésiastiques et régulières, et anéantit toutes leurs

fondations. Dans cette catastrophe universelle, le chapitre de St. Didier devait avoir le même sort que toutes les autres institutions religieuses du royaume. Mais pendant que les impies se disposaient à livrer à la déprédation les objets mobiliers de cette Église, la Providence inspira à une pieuse personne, Mlle Paladère, le dessein de soustraire à la fureur révolutionnaire la statue de Notre-Dame de Pitié. Cette demoiselle qui, par un effet de sa profonde religion, s'estimait heureuse d'avoir blanchi jusqu'alors les linges sacrés de l'Église de St. Didier, ne pouvait s'arrêter à la pensée, qu'une statue si vénérable dût périr, et était résolue de tout entreprendre pour la sauver. Ayant donc appris qu'on avait retiré de leurs places tous les objets mobiliers, comme autels, lambris, statues, bancs, et qu'on les avait amassés par tas sur la place publique, pour les vendre au plus offrant, comme bois à brûler : elle chargea une personne affidée d'acheter pour

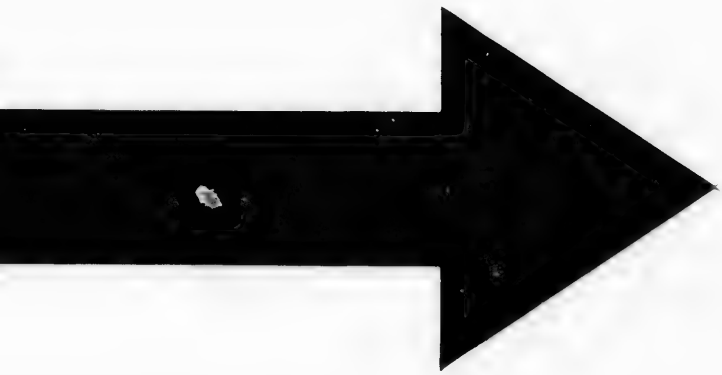

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

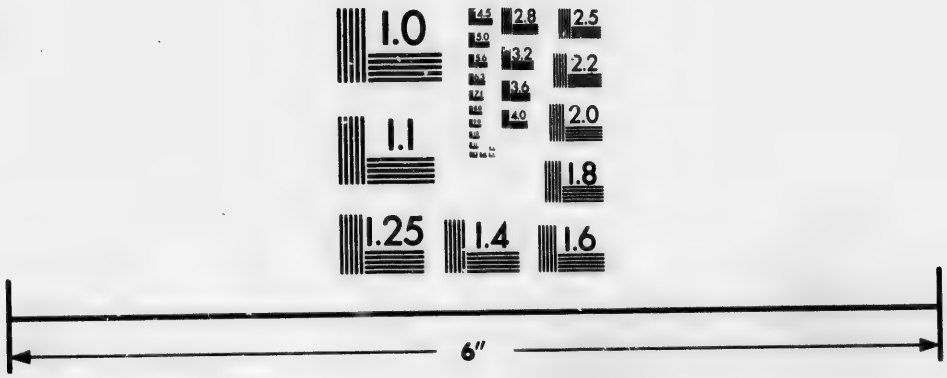

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

elle, celui de ces tas où la statue miraculeuse aurait été jetée; et ce moyen lui réussit. Elle sauva aussi de la profanation une autre statue de la même Église, représentant la Très-Sainte Vierge debout, qui porte l'Enfant Jésus; c'est celle qu'on y voit aujourd'hui sur la porte principale, et qu'elle y fit placer après la révolution.

Telle est en résumé l'histoire de la statue de Notre-Dame de Pitié, en France; voyons maintenant comment elle a passé en Canada.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE LA TRANSLATION DE LA STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ, À VILLE-MARIE.

C'est une chose en soi bien étrange qu'un objet si précieux, consacré par tant de prodiges et par la vénération de cinq ou six siècles, qu'une statue miraculeuse, la propriété d'une église paroissiale de France, soit devenue la propriété légitime des sœurs de la Congrégation de Ville-Marie, en Canada, qu'elle ait passé de l'ancien

monde dans le nouveau, de l'Église de St. Didier d'Avignon, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Montréal. Ici, il faut nécessairement reconnaître le doigt de Dieu, et un trait frappant de cette divine Providence qui dispose de tout comme il lui plait, et tourne à son gré les cœurs et les volontés des hommes, pour les mener à l'accomplissement de ses desseins.

Dieu avait inspiré à un fervent paroissien de l'Église St. Didier, très-dévot à cette statue, de laisser par testament, une somme assez considérable pour qu'elle fut employée à orner la chapelle de l'Église où elle était honorée alors. Après le décès de ce généreux serviteur de Marie, son neveu, Monsieur Fabris, prêtre de la Compagnie de St. Sulpice, et son exécuteur testamentaire, fit en effet orner cette chapelle, en exécution des intentions du défunt. Mais étant lui-même fort dévot à cette statue, devant laquelle il était accoutumé à prier dès son enfance; il crût devoir user en

faveur de cette image vénérée de la liberté que lui avait laissée son oncle, dans l'emploi de diverses sommes, en pieux usages qu'il n'avait pas spécifiés dans son testament, en sorte qu'au lieu de la somme léguée pour ces décorations, il y employa une somme cinq fois plus considérable. Il fit même construire à grands frais et sculpter avec beaucoup d'art et de richesse, une nouvelle niche, en pierre statuaire, qu'il destinait à la statue de Notre-Dame de Pitié.

Toutefois après les travaux achevés, il se trouva que cette nouvelle niche était de beaucoup trop grande, et l'exécuteur testamentaire voyant qu'il y aurait trop de disproportion entre la statue et cette niche, prit le parti de faire sculpter, par un artiste habile, une nouvelle statue de Notre-Dame de Pitié, de plus grande dimension, qui fût mise à la place de l'ancienne. Comme la chapelle venait d'être richement décorée, revêtue dans tout son pourtour de marbres

précieux, ornée de vitraux de couleur, et tout le reste couvert de peintures et de dorures; comme d'ailleurs sur le nouvel autel de marbre, se trouvait un vaste et magnifique retable de même matière, que le même Monsieur Fabris venait de procurer à sa paroisse, représentant en relief et de grandeur naturelle le portement de croix, et Marie désolée avec les saintes femmes à sa suite; ce qui est un monument ancien dû à la piété de Réné d'Anjou, Roi titulaire de Sicile; enfin, comme la nouvelle statue de Notre-Dame de Pitié excitait l'admiration des connaisseurs et des artistes du pays, par le naturel et le pathétique de son expression, aussi bien que par la pureté de ses formes: tous ces divers motifs furent cause que la disparition de l'ancienne statue, n'excita aucun murmure parmi les paroissiens, accoutumés déjà à son absence, depuis le commencement de ces travaux; en sorte que les fidèles continuèrent à fréquenter la chapelle comme auparavant, et

honorèrent la nouvelle statue comme ils avaient honoré l'ancienne. Il arriva même que par cette substitution, l'ancienne statue de Notre-Dame de Pitié, étant devenue comme inutile, le curé et les marguilliers de la paroisse, en firent don à Monsieur Fabris, afin de lui témoigner leur reconnaissance pour les travaux qu'il venait de faire exécuter avec tant de magnificence et de générosité; et de cette sorte la statue resta deux ou trois ans dans la maison du nouveau propriétaire, sans qu'on en parlât davantage dans la paroisse.

Voici maintenant par quel moyen Dieu l'a fait passer de là à Ville-Marie. Il s'est servi pour ce dessein d'un homme bien connu en France pour ses savants ouvrages, et même en Canada, où il a passé plusieurs années, et qu'il a doté de plusieurs écrits: nous voulons parler de Monsieur Faillon. Ce vertueux prêtre, aussi distingué par son éminente piété que par son savoir, l'un des ornements de la

Compagnie
ami sincère
dévoué aux
Notre-Dam
d'instrume
enrichir V
sor. Il gé
mortalité o
de la Co
enlevé, en
sœurs pre
Pour leur
dans leur
de demand
avec lequ
statue qu
à cette pre
par un re
étant à
Paris l'av
du grand
tion des s
par la mo

Compagnie de St. Sulpice, et d'ailleurs ami sincère de notre pays, et spécialement dévoué aux intérêts de la Congrégation de Notre-Dame, était bien digne de servir d'instrument à la Divine Providence, pour enrichir Ville-Marie d'un si précieux trésor. Il gémissait depuis longtemps de la mortalité qui régnait parmi les Religieuses de la Congrégation, et qui leur avait enlevé, en la seule année de 1852, quinze sœurs presque toutes à la fleur de l'âge. Pour leur procurer quelque consolation dans leur peine, il avait formé le dessein de demander pour elles à Monsieur Fabris, avec lequel il était étroitement lié, la statue qu'il avait en sa possession : mais à cette première demande on avait répondu par un refus. En 1854, Monsieur Faillon étant à Baltimore, où son Supérieur de Paris l'avait envoyé pour y faire la visite du grand Séminaire, apprit que la désolation des sœurs était montée à son comble, par la mort inattendue d'un de leurs pre-

miers sujets, la sœur St. Philippe, qui dans son office de dépositaire avait rendu à la communauté de grands services, et paraissait devoir lui en rendre de plus grands encore à l'avenir. A cette nouvelle, Monsieur Faillon résolut de faire auprès de Monsieur Fabris, de nouvelles instances; il lui écrivit donc une seconde lettre plus pressante, l'assurant qu'en envoyant sa statue à Ville-Marie, il procurerait, tout à la fois, une grande consolation aux sœurs de la Congrégation, si désolées par la perte de tant de sujets précieux, et contribuerait beaucoup à exciter de plus en plus en Canada la dévotion envers Marie. Dieu donna sa bénédiction à cette nouvelle lettre; il toucha lui-même le cœur du propriétaire de la statue, et, chose étrange, quoique la Congrégation et le Canada lui fussent entièrement inconnus, il se sentit si ému à la réception de la lettre de Monsieur Faillon, que sur le champ il donna ses ordres pour expédier dans ce pays la

statue miraculeuse, sans considérer alors la grandeur du sacrifice qu'il faisait. Mais à peine la statue fut-elle en mer, que réfléchissant sur le prix de cet objet il éprouva les regrets les plus amers : ne comprenant pas lui-même comment il avait pu se dessaisir d'un si riche trésor et en priver pour toujours sa paroisse, les paroisses voisines qui la lui avaient demandée, et enfin son propre diocèse. Il écrivit même à Monsieur Faillon plusieurs lettres dans lesquelles il exprimait avec beaucoup d'énergie et de vivacité son déplaisir ; s'accusant lui-même d'avoir manqué d'affection pour son pays, et dans sa désolation, il en venait jusqu'à dire, que si ses concitoyens avaient connaissance du don qu'il venait de faire, il courrait risque d'être lapidé par eux.

Cependant ayant bientôt appris que dès son arrivée à Montréal, la statue avait été l'occasion de grâces singulières et de plusieurs guérisons ; et que même les sœurs de la Congrégation se proposaient

de lui élever une église, où elle serait honorée, Monsieur Fabris trouva dans ces nouvelles un juste motif de consolation, et commença à comprendre qu'en se dessaisissant de la statue en faveur du Canada, avec une facilité dont il ne pouvait se rendre compte à lui-même, il n'avait été que l'instrument aveugle de la divine providence, qui voulait en enrichir ce pays. Il fit plus ; pour donner aux sœurs de la Congrégation un titre authentique de la statue miraculeuse, il leur envoya une déclaration de l'autorité Archiépiscopale de son diocèse, attestant que la statue envoyée à Ville-Marie, est la même qui depuis cinq ou six siècles était honorée dans la ville d'Avignon, sous le titre de Notre-Dame de Pitié. Cet acte est du plus haut intérêt pour l'Eglise du Canada et nous devons le rapporter ici textuellement. " Archevêché d'Avignon. " Nous, soussigné, Vicaire Général du diocése " d'Avignon, certifions que la Statue de

" Notre-Dame de Pitié, remise en 1852,
" par le conseil de fabrique de la paroisse
" de St. Didier, dans Avignon, à Mon-
" sieur l'abbé Fabris, prêtre de St. Sul-
" pice, directeur au grand Séminaire
" d'Orléans, et présentée aux sœurs de la
" Congrégation de Montréal, en Canada,
" par Monsieur l'abbé Faillon, prêtre de
" la même Compagnie, est la même qui a
" été honorée, depuis une époque reculée,
" dans la dite Église de St.-Didier; qui
" a été recueillie par des personnes pieuses
" durant la révolution en 1789; telle que
" depuis le rétablissement du culte, elle
" n'a cessé d'être honorée dans la chapelle
" qui lui était dédiée, dans la même église,
" jusqu'à l'époque où elle a été remplacée.
SERMAND, V. G."

Telle est la relation pure et simple de la manière dont cette image vénérée a été amenée parmi nous.

Il résulte évidemment de cet exposé que c'est Dieu lui-même qui a voulu gra-

tifier le Canada de cette précieuse Statue ; c'est lui qui dans sa bonté a ménagé tant de circonstances particulières, d'abord pour la tirer de l'Église Paroissiale, où elle était honorée, sans exciter pourtant aucun murmure de la part des paroissiens ; ensuite pour déterminer le curé et les marguilliers à s'en dessaisir en faveur d'un particulier ; et enfin pour obliger celui-ci à nous en faire don, malgré lui et contre ses propres inclinations. Ce dessein de la bonté divine envers nous, va nous apparaître encore mieux dans les merveilles sans nombre que cette précieuse image a déjà opérées à Ville-Marie, et que nous allons raconter dans les chapitres suivants.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE LA STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ, DEPUIS SON ARRIVÉE A MONTRÉAL L'AN 1855, JUSQU'A NOS JOURS.—CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ.

Cette précieuse Statue comme on vient de le voir avait été donnée pour les Sœurs

de la Congrégation ; il convenait en effet, que cette communauté qui est destinée par vocation à exciter la dévotion envers Marie, devînt propriétaire d'une Statue miraculeuse qui devait servir si merveilleusement à propager cette dévotion. Aussi nous pouvons dire que c'est Dieu lui-même qui a mis les filles de la Sœur Bourgeois en possession de cette Statue ; car elles n'ont contribué en rien pour l'attirer dans leur maison ; elles n'avaient pas demandé cette Statue, dont elles ne connaissaient pas même l'existence ; elle leur est arrivée comme à leur insu, sans qu'elles aient pu se procurer la satisfaction de franchir le seuil de leur porte, pour la recevoir et l'introduire chez elles. Elle fut en effet, d'abord portée chez les Sœurs Grises par une circonstance assez singulière.

Comme elle avait été un peu endommagée par le transport de France en Canada, Monsieur Faillon désira la faire réparer avant de l'envoyer à la Congré-

gation. Une voiture qui appartenait aux Sœurs Grises se trouvant dans la cour du Séminaire, Monsieur Faillon voulut en profiter pour faire porter la Statue chez l'ouvrier. Le conducteur croyant que cette image était destinée pour les Sœurs Grises, sans attendre davantage se rend chez elles et la dépose dans leur maison. Son arrivée causa une joie indicible à ces bonnes Sœurs, et grand fut leur désappointement, lorsqu'elles virent Monsieur Faillon venir en toute hâte réclamer son trésor ; elles furent cependant un peu consolées, lorsqu'il leur promit, qu'en compensation du sacrifice dont il était pour elles la cause innocente, il leur permettrait de garder la Statue pendant trois jours, avant de la faire porter à la Congrégation : ce qu'il fit en effet. Les trois jours écoulés les Sœurs Grises vinrent en corps, accompagner l'entrée de cette Sainte image dans le lieu que la divine Providence lui avait elle-même choisi ; elles la déposèrent furti-

vement dans une des Salles de la Congrégation, et firent appeler la Supérieure, sans la faire prévenir du motif qui les amenait. On s'imagine aisément la surprise et la joie de la Supérieure et de toutes les Sœurs en recevant un objet si précieux. Les deux Communautés réunies se rendirent processionnellement à la chapelle, et la Statue miraculeuse fut placée sur le maître-autel, pendant que les Sœurs chantaient la prose *Stabat Mater*.

Cette touchante et joyeuse réception eut lieu le premier Juillet 1855, veille de la grande fête patronale des Sœurs de la Congrégation, et coïncida avec les premières Vêpres de la fête de la Visitation, qu'elles ont coutume de chanter solennellement; comme si Marie eut voulu présider elle-même visiblement à sa fête, au milieu de ses enfants, et leur faire goûter une joie semblable à celle qu'éprouva à pareil jour sa cousine Ste. Elizabeth. En effet, plusieurs de ces bonnes Sœurs frappées de ce

rapprochement s'écrièrent dans la joie de leur âme : " D'où me vient ce bonheur " que la mère de mon Seigneur daigne " me visiter ! "

Quelques jours après, la Statue fut placée à un autel latéral de la même chapelle, et c'est là qu'elle demeura jusqu'au 15 Août 1860, époque de sa translation à la chapelle de Notre-Dame de Pitié. C'est alors que se révélèrent plus manifestement que jamais, les vues de la Providence en dotant le Canada d'un si précieux trésor ; car dès les premiers jours, une multitude de personnes, se sentirent attirées auprès de cette image vénérée, comme par une vertu secrète ; les fidèles s'empressèrent de recourir à Marie, Mère de Douleurs, et de venir prier devant un objet si nouveau pour eux, qui leur exprimait si bien l'affliction de la plus tendre des mères, et l'excès de son amour pour les hommes. Cette affluence et ces sentiments de vénération et de confiance, dans un si grand

nombre de personnes, sont d'autant plus remarquables que l'arrivée de la Statue n'avait été annoncée ni par la voie des journaux, ni par aucun autre avertissement public. Cette Sainte image était renfermée dans la chapelle intérieure réservée aux Sœurs de la Congrégation ; et cependant les fidèles y venaient en foule, soit de la ville, soit de la campagne et des paroisses voisines, solliciter la faveur d'y pénétrer, pour avoir le bonheur de vénérer la Statue miraculeuse, et de prier, comme ils disaient, devant *la Vierge qui pleure.* Comment expliquer ce saint empressement, sinon par une action secrète de Dieu, qui seul peut agir ainsi sur les cœurs, et qui voulait faire honorer par là son auguste mère ?

Ce même dessein a paru encore par une circonstance non moins remarquable. De temps immémorial, les fidèles qui vénéraient en France cette Statue demandaient par dévotion de l'huile de la lampe qui

brûlait devant elle, et en faisaient des onctions sur les malades, avec une confiance que Dieu daigna exaucer dans une multitude d'occasions. Et chose étonnante, qui montre, à n'en pouvoir douter, que Dieu veut par le moyen de cette statue, renouveler en Canada les mêmes faveurs qu'il accordait en France, et exciter, par là, la dévotion envers Marie ; les pieux Canadiens qui, les premiers, sont venus la vénérer à la Congrégation, ont aussi demandé eux-mêmes, par un mouvement spontané, de l'huile de la lampe que les Sœurs avaient placée devant elle par honneur, quoique ni eux, ni les Sœurs, n'eussent jamais ouï dire qu'auparavant on en usait ainsi en France. Car, on n'a appris cette dernière circonstance, que par les lettres du donateur de la Statue, en réponse à d'autres qu'on lui avait écrites, pour lui annoncer des guérisons obtenues en Canada, à l'occasion de cette huile. Il en témoigna sa surprise et son admiration, et ne pût s'empêcher de

reconnaître dans cette confiance spontanée des Canadiens à demander de l'huile de Notre-Dame de Pitié, un mouvement de grâce inspiré par la bonté divine, qui voulait opérer dans ce pays, les mêmes merveilles qu'elle avait opérées en France ; et faire rendre ici, à Marie, à l'occasion de cette Statue, les mêmes hommages qu'elle avait reçus auparavant ; afin d'exciter par elle, un renouvellement de piété dans les cœurs.

La confiance des pieux Canadiens a obtenu en effet, des guérisons semblables : une multitude de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, non-seulement de Ville-Marie, mais encore des paroisses environnantes, du diocèse de St. Hyacinthe, de celui des Trois-Rivières, de celui de Québec, et d'ailleurs, s'étant procuré de l'huile de Notre-Dame de Pitié, ont obtenu par ce moyen des guérisons et d'autres grâces étonnantes. Nous les rapporterons, comme nous l'avons déjà dit,

dans le dernier chapitre de cette notice ; et nous y verrons de plus en plus, combien il est vrai de dire que cette statue est un instrument dont Dieu veut se servir pour répandre dans ce pays la dévotion à Marie.

Ce même dessein paraît encore dans la construction de l'Eglise de Notre-Dame de Pitié, où devait être déposée la Statue miraculeuse. En inspirant aux Sœurs de la Congrégation le mouvement d'ériger ce sanctuaire à Marie désolée, Dieu a voulu renouveler pour nous ce qu'il fit autrefois en faveur de nos pères, lorsqu'il inspira à la vénérable sœur Bourgeois le dessein de la Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. Nous lisons dans les saintes lettres, que le saint Roi David, voyant que l'Arche du Seigneur était encore de son temps sous des pavillons et sous des tentes, avait fait à Dieu le vœu solennel de n'avoir point de repos, qu'il n'eût fait tous les préparatifs nécessaires pour lui bâtir un temple splen-

dide, où elle reposât avec plus d'honneur. A l'imitation de ce religieux prince, la vénérable sœur Bourgeois, cette ardente apôtre de Marie, après avoir déposé la Statue de Notre-Dame de Bonsecours, sous un petit appentis de bois, en forme d'oratoire, employa toutes sortes de moyens et d'industries, se donna tous les mouvements imaginables et s'imposa les plus pénibles sacrifices, pour lui élever une église où elle fût placée plus honorablement, et où les fidèles pussent à toutes les heures du jour, aller prier devant cette sainte image, avec plus de décence et de recueillement. Fidèles à marcher sur ses traces, et héritières de l'esprit et de l'apostolat de leur vénérable fondatrice, les Sœurs de la Congrégation ne furent pas plutôt en possession de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pitié, qu'elles prirent la résolution généreuse de lui élever un temple digne d'elle.

Dès le jour de l'Assomption de la très-

sainte Vierge (15 Août 1855) elles décidèrent en chapitre qu'elles commenceraient au printemps suivant, la construction du nouvel édifice : ce qu'elles firent en effet. Voici comment ces dignes filles de Marie s'exprimaient dans un acte par lequel elles offraient à leur Divine Mère, l'Eglise qu'elles voulaient élever en son honneur.

" Le quinze du mois d'Août, mil huit
" cent cinquante-cinq, notre Communauté
" s'est engagée de bon cœur, pour imiter,
" autant que possible, le zèle de notre
" Vénérée Fondatrice, à bâtir une Eglise
" de 108 pieds sur 46, en l'honneur de
" Notre-Dame de Pitié, pour y déposer le
" plus honorablement qu'il serait en notre
" pouvoir la Statue miraculeuse que Mon-
" sieur Faillon nous a procurée d'une ma-
" nière toute providentielle, dans l'espé-
" rance que par le moyen de ce nouveau
" Sanctuaire, notre souveraine et auguste
" Mère y serait religieusement honorée

" sous ce titre, par de pieux pélerins, et
" servirait en même temps de lieu de ré-
" union pour diverses associations de
" piété."

Après cette résolution les sœurs se hatèrent de réaliser une certaine somme, qui ne fut qu'un faible commencement des grands sacrifices que devait leur coûter l'exécution d'une si belle œuvre. Voici en quels termes ces pieuses filles offrirent à Marie ce petit trésor.

" O notre très-chère et très-honorée
" Mère, disaient-elles dans la simplicité
" de leur foi, Marie Immaculée, notre
" Reine et Souveraine Maîtresse, agréez,
" s'il vous plait, ce petit trésor que vos
" filles et humbles servantes, les sœurs de
" la Congrégation de Notre-Dame, dépo-
" sent à vos pieds sacrés, dans le dessein
" que vous-même leur avez inspiré de vous
" élever un nouveau Sanctuaire dans leur
" enclos, sous le titre de Notre-Dame de

" Pitié. Bénissez cette sainte entreprise ;
" bénissez les pieuses personnes qui con-
" tribueront en quelque manière que ce
" soit, à une œuvre, qui doit, nous l'espé-
" rons, procurer la gloire de Notre Sei-
" gneur, votre Divin Fils, et augmenter
" la pieuse dévotion des fidèles à honorer
" vos douleurs. Bénissez et prenez sous
" votre spéciale protection le respectable
" Monsieur Faillon, votre dévoué servi-
" teur, et le généreux Monsieur Fabris, à
" qui vous avez inspiré cet acte de dévoue-
" ment pour notre Congrégation, pour
" Ville-Marie entière, et pour tout le
" Canada."

Des prières si ferventes méritaient d'être exaucées ; elles le furent en effet. Marie bénit cette petite offrande ; et ces pieux désirs exprimés en mil huit cent cinquante-cinq, le jour de l'Assomption, avaient leur entier accomplissement, cinq ans après, en mil huit cent soixante, le même jour et à la même fête, où comme nous le verrons

plus bas, Marie prenait solennellement possession de son nouveau Sanctuaire.

On commença les travaux par la démolition de l'ancienne Église, dont l'emplacement devait servir à la construction de la nouvelle. Cette Église de 50 pieds de long sur 30 de large, avait été bâtie en 1693, par la sœur Bourgeois, aux frais de la célèbre recluse Jeanne Leber, afin d'y réunir les enfants des écoles externes de la ville, soit pour les catéchismes, soit pour les retraites de première communion, ou autres exercices religieux. Etant devenue trop petite pour sa destination, elle avait été fermée et dépouillée de tous ses ornements depuis 1814 ; c'était néanmoins un vrai reliquaire, renfermant dans l'enceinte de ses murs les restes mortels de la vénérable sœur Bourgeois et de soixante-trois de ses filles ; avec ceux de l'illustre Jeanne Leber, de Jacques Leber, son père, et le cœur de son frère, Pierre Leber.

Les sœurs recueillirent dans leur Com-

munauté les ossements de leur fondatrice, ceux de M. Jacques Leber, père de Melle J. Leber et le cœur de Pierre Leber, son frère ; les autres corps ayant été exhumés furent transportés plus tard, dans le caveau de la nouvelle église, laquelle devait ainsi, en remplaçant l'ancienne, recevoir et conserver l'héritage de tant de précieux souvenirs.

La première pierre du nouveau Sanctuaire fut posée solennellement le onze Mai mil huit cent cinquante six, le jour de la Pentecôte, après les vêpres de la Paroisse, et bénite par Monseigneur J. Larocque, Administrateur du Diocèse, en l'absence de Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal. Cette première pierre placée dans l'angle du mur, du côté du nord-est, avait été préparée pour renfermer plusieurs objets et documents, destinés principalement à exprimer le but de la construction de ce nouveau temple : entre autres le titre de l'Eglise sur parchemin,

signé par Monseigneur l'Administrateur, et par Monsieur D. Granet, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal. Ce titre y fut écrit en latin ; nous en donnons ici la traduction.

" Le soir du jour solennel de la Pente-
" côte, sous le Pontificat de Pie IX, notre
" Bienheureux Père, sous le règne de
" Victoria, très-puissante Reine de la
" Grande Bretagne ; Edmund Head, étant
" Gouverneur des provinces du Canada ;
" le Révérendissime et Illustrissime Joseph
" Larocque, Administrateur du Diocèse
" de Ville-Marie, au nom et par l'autorité
" de notre Révérendissime et Bien-aimé
" Prélat, Ignace Bourget, Evêque de
" Ville Marie, alors en France, a béni
" et posé la pierre angulaire de cette
" Eglise, que les sœurs de la Congrégation
" de Notre-Dame, ont entrepris de bâtir
" avec l'intention de la dédier en l'hon-
" neur de la Compassion de la Bienheu-

" reuse Vierge Marie, sous le titre de
" Notre-Dame des Sept Douleurs.

" Le cinquième des Ides de Mai, sixième
" jour de la lune 1856.

" Signé † Jos. Evêque de Cydonia,
" Administrateur du diocèse de Ville Marie.

" D. Granet,
" Sup. du Séminaire St. Sulpice."

Dès que la première pierre eut été posée, on poussa les travaux avec ardeur; mais la construction de cette Eglise, devait avoir le sort de toutes les œuvres de Dieu, et rencontrer bien des obstacles. Au mois de Juillet, lorsque les murs étaient à peine élevés de terre, il fut question de suspendre la batisse, vû l'état de gène pécuniaire où se trouvait alors la Communauté; mais après en avoir délibéré, on conclut qu'il fallait se confier en la protection de Marie, pour laquelle on avait commencé l'entreprise. Alors la Communauté s'imposa de nouveaux sacrifices et de nouvelles priva-

tions ; ce qui permit de reprendre les travaux : et les murs furent terminés l'an 1859.

A cette année se rattache déjà le souvenir d'une circonstance mémorable ; car c'est dans la nouvelle enceinte qu'eut lieu la distribution des prix des élèves du pensionnat présidée par Monseigneur Ignace Bourget, en présence d'une foule nombreuse, des citoyens les plus distingués de Montréal, et de plusieurs membres du clergé de la ville et des environs. Les murs n'étant pas encore plâtrés, on les fit couvrir de verdure et de tentures rose et blanche qui produisaient un effet charmant ; les élèves étaient placées en amphithéâtre et les nombreux assistants, frappés de leur modestie et de leur bonne tenue, se faisaient un bonheur d'applaudir à leurs succès. Il était tout naturel de publier les louanges de l'Illustre Jeanne Leber, dans ce lieu, témoin de sa réclusion, de ses sacrifices et de ses ferventes prières. Une élève

du cours gradué, s'en acquitta dans une composition qui retraçait, avec le plus vif intérêt la vie et les vertus héroïques de l'Illustre Recluse. Une autre élève se chargea de faire le tableau des douleurs de la Très-Sainte Vierge, et d'exprimer le désir de voir au plus tôt ce nouveau sanctuaire ouvert à la piété des fidèles, et d'y contempler l'image vénérée pour laquelle il avait été construit. Ces deux pièces, si bien appropriées à la circonstance excitèrent de profondes émotions, et furent vivement applaudies.

Enfin, au mois de juillet 1860, l'Église se trouva entièrement achevée et prête à être livrée au culte public ; mais auparavant notre vénérable et bien-aimé Prélat, pour rehausser l'éclat et la dignité du nouveau sanctuaire, songea à le consacrer et à étaler en son honneur toute la pompe des rites sacrés, usités dans la consécration solennelle des églises. Le jour fut fixé au 31 juillet ; la nouveauté du spectacle, jointe

au zèle des pieux Canadiens, pour les cérémonies religieuses, et pour le culte de Marie, y attira un concours immense ; il s'y trouva 104 prêtres, réunis des différents diocèses de la province ; 304 sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, avec d'autres religieuses représentant les différents instituts de la ville ; de l'Hôpital-Général, de la Providence, de la Miséricorde et de Jésus-Marie.

Tout étant prêt pour la cérémonie, la procession s'organisa dès sept heures du matin, et commença à défiler de la communauté à la nouvelle Église, ayant en tête les sœurs de la Congrégation et les autres religieuses des divers couvents de la ville ; puis les prêtres en surplis, et enfin, Monseigneur de Montréal, assisté de Monsieur D. Granet, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, et du Révd. Père Aubert, Supérieur des Pères Oblats de Marie Immaculée. On se rendit d'abord à la chapelle de Notre-Dame de la Victoire pour y prendre

les saintes reliques qui devaient être placées dans les trois autels : la procession fit le tour de l'Église à l'extérieur ; lorsqu'elle fut arrivée à la porte du nouveau temple, Monseigneur adressa une courte exhortation aux assistants, pour les faire entrer dans l'Esprit de l'auguste cérémonie dont ils allaient être témoins ; pour leur rappeler en quelques mots, les vertus héroïques que l'illustre vierge du Canada, Jeanne Leber, avait pratiquées dans ce même lieu, et pour recommander la nouvelle Église à la piété des fidèles. La procession entra ensuite dans l'Église ; les sœurs dans les galeries, les fidèles dans la nef et les prêtres dans le sanctuaire. Monseigneur consacra les trois autels de la nouvelle chapelle ; le grand autel en l'honneur de Notre-Dame des Sept Douleurs, celui du côté de l'Épître sous le vocable de St. Joseph, et celui du côté de l'Évangile, sous le vocable de St. Anne. On consacra aussi selon l'usage, les douze pierres placées dans les murs, et l'on fit

toutes les autres cérémonies usitées en pareille circonstance, après lesquelles eut lieu le chant de la grande messe. Les trois autels furent en un instant parés de leurs ornements et pendant que Monseigneur se revêtait à la sacristie des habits pontificaux, la voix des sœurs accompagnée des sons mélodieux de l'orgue, faisait entendre le chant si pathétique et si expressif du *Stabat Mater*. Mais aucune langue ne pourrait dire les sentiments qui pénétraient les cœurs en cette occasion, surtout ceux des filles de la sœur Bourgeois, spécialement intéressées à une fête si touchante. Voici comment s'exprimait une d'entre elles au nom de toutes. " Que de sentiments se pressaient " alors dans nos cœurs ! Que de délicieuses " pensées occupaient nos esprits ! Que de " douces émotions de la plus vive recon- " naissance remplissaient nos âmes ! Dans " ce même lieu, sur ce même sol, 167 ans " auparavant, notre vénérée Fondatrice " offrit pour la première fois ses prières

" ardentes au pied de l'autel, que lui avait
" aidé à élever la célèbre et sainte recluse,
" Jeanne Leber ! Que de circonstances, que
" d'incidents, que de traits de Providence,
" ont lié ce passé avec le présent ! Depuis
" ce jour, que de grâces, que de faveurs,
" que de bénédictions, ont été prodiguées
" dans cet ancien sanctuaire, dont chaque
" pierre a été cimentée, pour ainsi dire, par
" l'amour pur et la généreuse ferveur des
" premières fondatrices de notre maison !
" Nos pensées se reportant ensuite sur les
" circonstances actuelles, venaient aug-
" menter nos sentiments de reconnaissance,
" envers l'aimable Providence, qui n'a cessé
" de conduire notre humble institut, avec
" une si tendre sollicitude."

Après l'Évangile, Monsieur Faillon, présent à cette fête, voulut bien prêter sa voix pour animer tous ces rites extérieurs, et pour expliquer l'objet d'une si imposante cérémonie. Son discours, qui nous a été conservé, fut certainement un des plus

beaux ornements de cette fête ; il fut digne de la haute réputation de l'auteur et répondit parfaitement à une circonstance si solennelle. Nous voudrions pouvoir le citer tout entier ; mais les limites étroites de cette notice ne nous le permettent pas. Les extraits que nous allons en donner serviront merveilleusement à nous faire estimer de plus en plus, ce nouveau sanctuaire, et le précieux trésor qui y est renfermé.

Le prédicateur, après avoir pris pour texte ces paroles du roi-prophète : *Recordatus est Dominus misericordiæ suæ, et veritatis suæ domui Israel.* (Ps. 97-3.) " Le Seigneur s'est souvenu de ses miséricordes " et de la vérité des promesses qu'il avait " faites à la maison d'Israël ; " commence ainsi son exorde.

" Dieu a fait des promesses à son Église " dans la personne des Apôtres ; il en fit " aussi, quoique d'une manière différente, " aux personnes éminentes qu'il chargea de " la fondation de l'Église du Canada. Il

" promit à ces derniers de faire honorer à
" jamais dans ce pays, qui lui est particu-
" lièrement cher, la sainte famille de *Jésus*,
" *Marie et Joseph ;* et dans la construction
" et la consécration de ce nouveau temple,
" dans le don qu'il a fait à cette ville de la
" statue miraculeuse de Notre-Dame de
" Pitié, que voyons-nous autre chose qu'un
" trait nouveau de ses miséricordes pour
" nous, et de la vérité de ses anciennes pro-
" messes : *Recordatus est misericordiæ suæ*
" *et veritatis suæ, Domui Israel.*

" La faiblesse humaine a besoin de ces
" secours sensibles, qui par leur nouveauté,
" excitent, réveillent et fortifient la piété ;
" et Dieu dans son infinie sagesse, en a
" ménagé d'âge en âge à son Eglise, pour
" la renouveler dans la ferveur. C'est aussi
" ce qu'il fait aujourd'hui pour cette ville,
" et pour toute cette province, comme j'es-
" père vous le montrer dans cet entretien,
" où je vous ferai voir, 1° que la construc-
" tion et la consécration de ce sanctuaire

" sont un effet et une suite de la vocation
" qu'il donna à la digne fondatrice de la
" Congrégation, en l'envoyant dans la
" Nouvelle-France ; 2° que le don qu'il
" nous a fait de cette statue miraculeuse,
" est un nouveau moyen qu'il nous offre à
" tous de nous renouveler dans la piété
" envers Marie ; piété qui doit être l'un
" des traits particuliers, et comme le carac-
" tère distinctif de l'esprit canadien. Ce
" sujet tout-à-fait digne de votre attention,
" ne fera que rappeler à vos esprits des
" souvenirs bien chers à tous les Canadiens,
" puisqu'ils sont autant de témoignages de
" l'amour privilégié de Marie pour cette
" cité, et en général, pour toute cette heu-
" reuse province."

L'auteur remplit parfaitement cette belle division, et dans ses développements on put voir et admirer son talent et sa piété, avec les riches trésors de ses connaissances sur l'histoire de Ville-Marie, qu'il a si

longtemps étudiée. Voici comment il commence sa première partie :

" A la vue de ce saint temple, élevé par
" la piété des dignes filles de la vénérable
" sœur Bourgeois ; à la vue de cette com-
" munauté si nombreuse, qui subsiste tou-
" jours la même depuis plus de deux siècles,
" malgré les bouleversements politiques et
" les révolutions qui ont agité le pays, je
" me dis à moi-même : comment se fait-il
" donc que toutes les institutions séculières,
" fondées autrefois par les rois de France,
" pour le gouvernement civil, judiciaire et
" militaire du Canada : comment se fait-il,
" que ces tribunaux, ces cours de justice,
" ces gouverneurs, ces intendants, tous ces
" officiers militaires, entre les mains des-
" quels étaient tous les intérêts des Cana-
" diens ; que toutes ces institutions, en un
" mot, aient entièrement disparu ; et qu'au
" contraire la communauté de la vénérable
" sœur Bourgeois, ait constamment sub-
" sisté depuis son origine, qu'elle se soit

" développ
" et qu'en
" jourd'hu
" C'est q
" dont je
" teurs qu
" appui q
" sont-elle
" ale qui
" Si don
" Bourge
" elle sul
" la voy
" force ;
" qu'elle
" princi
" et dan
" Vo
" s'éloig
" natal,
" qu'un
" sous
" Elle

« développée et accrue avec la population ;
« et qu'enfin, elle se trouve répandue au-
« jourd'hui dans toute cette belle province ?
« C'est que ces institutions temporelles
« dont je parle, n'avaient eu pour fonda-
« teurs que des hommes, et n'avaient pour
« appui que des moyens humains : aussi
« sont-elles tombées avec la puissance roy-
« ale qui les avait créées et soutenues.
« Si donc l'œuvre de la vénérée sœur
« Bourgeois a survécu à leur ruine ; si
« elle subsiste encore aujourd'hui ; si nous
« la voyons debout, pleine de vie et de
« force ; il faut reconnaître et conclure,
« qu'elle a eu dans son origine un autre
« principe que la puissance des hommes,
« et dans sa conservation, un autre soutien.

« Voyez-vous cette fille modeste qui
« s'éloigne de la ville de Troyes, son pays
« natal, sans suite, sans compagne, n'ayant
« qu'un petit paquet de linge, qu'elle porte
« sous son bras. Quel est donc son dessein ?
« Elle se rend à un port de mer, pour

" passer de là en Canada et s'établir dans
" l'île de Montréal, encore inculte et dé-
" serte, plus exposée qu'aucune autre con-
" trée à la fureur et aux cruautés inouïes
" des Iroquois. Eh! quel peut donc être
" le fondement ou le motif d'une confiance
" si empressée, si étonnante, je dirais
" même si audacieuse? C'est que cette
" fille admirable va exécuter dans cette
" île, les ordres de la Reine du Ciel, de
" l'auguste Vierge Marie, dont l'île de
" Montréal, est le douaire et le domaine.

" C'est elle-même qui nous affirme cette
" mission divine, et certes, elle mérite bien
" d'être crue, après que ses vertus héroï-
" ques, et la rare solidité de son esprit,
" jointes à une expérience de plus de deux
" siècles, ont justifié et prouvé le témoi-
" gnage et la vérité de sa céleste mission
" dans ce pays."

Ensuite ayant représenté Marie disant à sa fidèle servante: " *Va, je ne t'aban-* " *donnerai pas,*" et celle-ci " partant pour

" un pays inconnu, livrée à la divine Pro-
" vidence, n'ayant comme elle dit, ni sou,
" ni maille." L'orateur continue ainsi :
" Que la conduite de la Reine du Ciel sur
" cette fille de grâce, est donc différente
" de celle des rois de la terre ! Ceux-ci en
" envoyant leurs officiers dans les pays
" lointains, pour y former quelque établis-
" sement, les fournissent d'armes, d'appro-
" visionnements considérables, et de toutes
" les choses nécessaires à la vie ; et voilà
" que Marie, en donnant ordre à sa fidèle
" servante d'aller s'établir dans une contrée
" déserte, ne permet pas que, selon les
" règles de la prudence ordinaire, elle
" pense à faire des provisions d'argent et
" de hardes, si nécessaires alors, dans un
" pays qui ne fournissait encore rien. Au
" contraire, elle lui inspire le mouvement
" héroïque de se dépouiller de tout ce
" qu'elle a, et même de distribuer aux
" pauvres, le peu d'argent qu'elle possède.
" Pourquoi donc une telle conduite pour

« l'exécution d'un tel dessein ? C'est que « Marie voulait nous montrer plus tard, à « tous, par le succès merveilleux de l'œuvre « que sa servante va entreprendre, la vérité « de la mission divine dont elle vient de « l'honorer.

« Quelle est donc cette mission si impor- « tante, dont le ciel est jaloux de se mon- « trer seul l'auteur ? Vous ne l'ignorez « pas : le dessein de la divine Providence « dans la formation d'une colonie catho- « lique en Canada, était de faire honorer « la sainte famille de *Jésus, Marie et* « *Joseph ;* et la sœur Bourgeois avait été « destinée pour y répandre dans les cœurs « des nouveaux colons, la sincère et solide « piété envers Marie. Telle fut la vocation « de cette fille incomparable, et des fer- « ventes co-opératrices que le ciel lui asso- « cia."

Ayant ainsi marqué le but de la mission de la Sœur Bourgeois dans ce pays, le prédicateur nons la répresente se mettant à

l'œuvre pour
catio ı aux je
soin d'inocul
les sentiment
envers Mari
ties des écol
de la Victoi
forces, toute
pandre de t
Maîtresse.

L'orateu
ne Leber.
avait consa
et par sa sa
devait plus
garde d'ou
tant cette
un fruit
Bourgeois
apostolat ;
tiens ave
jeune hér
dans une

l'œuvre pour la remplir, en donnant l'éducation aux jeunes filles canadiennes, ayant soin d'inoculer dans tous ces jeunes cœurs, les sentiments de la piété et de la dévotion envers Marie ; fondant pour les filles sorties des écoles, la Congrégation de N. D. de la Victoire ; consacrant enfin toutes ses forces, toutes ses prières, toute sa vie, à répandre de toutes parts, l'amour de sa chère Maîtresse.

L'orateur vient ensuite à l'illustre Jeanne Leber. Parlant sur ces lieux, qu'elle avait consacrés par sa vie tout angélique et par sa sainte mort, Monsieur Faillon qui devait plus tard publier son histoire, n'eut garde d'oublier l'illustre recluse, répresentant cette merveille de son siècle, comme un fruit de la parole féconde de la Sœur Bourgeois, et un signe authentique de son apostolat ; car c'est par suite de ses entretiens avec l'illustre fondatrice , que la jeune héroïne du Canada résolut de vivre dans une perpétuelle retraite, et qu'après

quinze ans de réclusion, dans la maison de ses parents, elle obtint de s'ensevelir dans une cellule, derrière l'autel de l'ancienne église, d'où elle ne sortit jamais jusqu'à sa mort ; nouveau genre de sacrifice dont la gloire était réservée à Ville-Marie, cité privilégiée, qui dès son berceau devait être marquée par tant de prodiges.

Le prédicateur passe ensuite à la construction de l'église de Bonsecours, laquelle devait le mener à parler de la nouvelle église élevée à Marie, par les filles de la Sœur Bourgeois. Ces deux sanctuaires en effet, bien que séparés par un intervalle de plusieurs siècles, se lient l'un à l'autre, par des rapprochements très-frappants ; tous deux ont été élevés à Marie par la Congrégation de Notre-Dame ; l'un à son triomphe, l'autre à ses douleurs ; l'un par la mère, l'autre par les filles ; la Sœur Bourgeois construit l'église de Notre-Dame de Bonsecours pour y déposer une statue miraculeuse qui lui fut donnée en France,

comme un précieux trésor, pour faire honorer Marie, dans l'Ile de Montréal : les Sœurs de la Congrégation, environ deux cents ans après, construisent aussi l'église de Notre-Dame de Pitié, pour y conserver une statue miraculeuse, venue aussi de France, afin de répandre le culte de Marie et spécialement celui de ses douleurs. Dès que l'église de Bonsecours fut construite, elle devint un lieu de pélérinage pour les fidèles qui venaient de tous les points du Canada, implorer le secours de Marie, et lui faire leurs offrandes. Dès que l'église de Notre-Dame de Pitié a été livrée au culte, elle est devenue comme un centre et un foyer de dévotion envers la Très-Sainte Vierge ; toujours fréquentée par les pieux fidèles qui viennent y chercher un soulagement à leurs douleurs et à leurs larmes, en vénérant les larmes et les douleurs de leur mère affligée. Enfin, le premier sanctuaire est un témoignage toujours subsistant de la mission divine de la

Sœur Bourgeois dans ce pays ; et le second attestera aussi, nous l'espérons, aux siècles futurs, que les filles de la Congrégation sont dignes de leur Mère ; et qu'animées du même esprit, elles continuent à remplir, dans tout le Canada et ailleurs, la même mission.

Ainsi l'orateur avait pleinement démontré que, la construction du nouveau sanctuaire était un effet et une suite de la vocation de la Sœur Bourgeois dans la nouvelle France ; il s'attacha dans la seconde partie, à montrer que Dieu, en donnant au pays, la nouvelle statue miraculeuse, nous fournissait un nouveau moyen de raviver dans nos cœurs, la piété envers Marie. A cette fin, il offrit brièvement à ses auditeurs, l'histoire de cette statue, en faisant ressortir toutes les circonstances providentielles qui l'avaient amenée dans le pays ; et en rappelant les merveilles dont elle avait été l'occasion ; et spécialement l'érection du nouveau sanctuaire des-

tiné à la contenir objet, de la grande cérémonie qui réunissait un si grand concours dans la nouvelle enceinte.

L'orateur après avoir si bien rempli le plan de son discours, termine par les exhortations les plus vives et les plus pressantes à entrer dans les desseins de Dieu, et à honorer à l'envi l'auguste Reine du Ciel. On nous pardonnera de citer cette péroraison presque toute entière, puisque d'ailleurs, elle entre si bien dans le but que nous nous proposons dans cette notice.

" C'est donc à nous M. F., de nous " montrer les dignes enfants de nos pères " dans la foi ; à nous de renouveler dans " nos cœurs, la piété envers Marie déso- " lée ; à nous enfin, de venir dans ce nou- " veau sanctuaire, pour lui rendre les " hommages particuliers qui lui sont dus, " sous ce titre si touchant de sa compas- " sion et de ses douleurs. Dien nous fait " connaître, en effet, par le sujet même de " la statue miraculeuse, ce qu'il attend de

" nous. Elle représente de la manière la
" plus expressive et la plus touchante, cette
" mère désolée, les yeux baignés de lar-
" mes, [illegible] sur le corps ensanglanté et sans
" vie de son divin fils, posé sur ses genoux ;
" et comme, dans cette colonie récente,
" Marie n'avait point encore été honorée
" par le commun des fidèles, dans le mys-
" tère de sa compassion : Dieu n'a pas
" voulu qu'elle fut privée plus longtemps,
" dans un pays qui lui est tout consacré,
" des hommages qui lui sont dus, sous ce
" titre, le plus touchant de tous. C'est
" en effet, celui qui lui a acquis les droits
" les plus légitimes à notre reconnaissance
" et à notre amour ; puisque dans le mys-
" tère de sa compassion, en livrant son fils
" unique à la mort pour nous, elle nous a
" donné à tous, la preuve la plus incontes-
" table et la plus frappante de l'excès de
" son affection maternelle.

" Dieu qui proportionne toujours les
" secours aux besoins de son Église, pou-

" vait-il d'ailleurs nous ouvrir une source
" nouvelle de grâces, plus appropriée aux
" maux présents de la société ? Dans les
" premiers temps de la colonie, alors que
" la ferveur était si générale, que les périls
" de la guerre étaient si fréquents, si jour-
" naliers et presque continuels : il voulut
" dans sa bonté et sa sagesse ranimer la
" confiance des pieux colons, au pouvoir
" de sa divine Mère, la Protectrice et la
" Reine de cette cité. Dans ce dessein, il
" mit la vénérable Sœur Bourgeois, en
" possession de la statue, connue sous le
" nom de Notre-Dame de Bonsecours, et
" lui inspira de dédier au mystère de la
" glorieuse Assomption de cette auguste
" Reine du ciel et de la terre, la nouvelle
" église qu'elle fit construire, et parce que
" tel était le dessein de Dieu, ce sanctuaire
" célèbre devint comme un boulevard inex-
" pugnable, qui mit désormais la ville à
" couvert des insultes et des attaques des
" ennemis, jusqu'alors ligués contre elle.

" Mais aujourd'hui que, par le malheur
" des temps, la ferveur primitive est de
" beaucoup refroidie ; aujourd'hui que nous
" avons à craindre des ennemis d'un autre
" genre : les maximes anti-chrétiennes du
" siècle ; l'amour du luxe, la sensualité,
" les séductions du démon, et tant d'au-
" tres ennemis invisibles, qui font à nos
" âmes une guerre incessante, dans laquelle
" succombent, hélas ! une multitude de
" chrétiens ; aujourd'hui, il nous offre
" dans la dévotion envers Notre-Dame de
" Pitié, un secours assuré qui nous ren-
" dra victorieux dans les combats, en nous
" communiquant des armes invincibles : je
" veux dire, l'esprit de componction et
" l'horreur du péché, qui doivent être les
" fruits de cette dévotion. Bien plus, il
" nous offre à tous, dans les larmes et la
" douleur amère de cette mère désolée, un
" moyen puissant pour retirer des mains
" de leurs ennemis, les âmes qui ont eu la
" faiblesse de se laisser vaincre par eux, et

" qui gémissent dans un dur et malheureux
" esclavage. Aussi, Monseigneur notre
" Évêque, dans une instruction pastorale,
" a-t-il tout récemment recommandé la
" dévotion envers Notre-Dame de Pitié, à
" toutes les communautés, d'hommes et de
" filles, à tous les noviciats, à tous les pen-
" sionnats, à toutes les maisons d'orphelins
" et d'orphelines de son diocèse, comme
" un secours assuré dans les circonstances
" où se trouve aujourd'hui la société chré-
" tienne ; il a même proposé des prières et
" des pratiques pour rendre cette dévotion
" familière à tous ses diocésains, et recom-
" mandé pour cela à tous les pasteurs des
" âmes, de les introduire et de les accrédi-
" ter dans leurs paroisses. Qui peut dou-
" ter après cela, que Dieu ne veuille se
" servir aujourd'hui de cette dévotion pour
" nous combler tous de faveurs nouvelles ?

" Béni soit donc le Seigneur, qui a
" daigné se ressouvenir par bonté pour
" nous, de ses miséricordes et de la vérité

" des promesses, qu'il fit autrefois à nos
" pères : *Recordatus est misericordiæ suæ*
" *et veritatis suæ domui Israël.* En nous
" donnant, avec la statue miraculeuse de
" Notre-Dame de Pitié ce moyen nouveau
" de sanctification, il montre sensiblement
" sa prédilection persévérante pour cette
" ville, qui lui fut toujours si chère, en
" considération de sa divine Mère, à qui
" elle est consacrée. Accourons donc avec
" confiance à ce sanctuaire de la mère de
" miséricorde : nous y serons toujours reçus
" et accueillis avec bonté ; Marie n'a jamais
" rejeté la prière de ceux qui recourent à
" elle ; et si elle a tant de fois reveillé de
" leur assoupissement des pécheurs mêmes
" qui ne la priaient pas : combien plus la
" bonté de son cœur maternel, la portera-
" t-elle à exaucer les prières que nous lui
" adresserons, avec humilité et confiance,
" dans ce sanctuaire ? Nous ne pouvons
" pas douter qu'en en prenant possession,
" et en y établissant sa résidence, elle n'y

" vienne pour nous exaucer ; et qu'elle ne
" nous dise en ce jour, ce que Dieu dit à
" Salomon, au sujet de la dédicace du pre-
" mier temple : *mes yeux seront ouverts,*
" *et mes oreilles attentives, à la prière de*
" *celui qui m'invoquera dans ce lieu.*

" Puisse donc la génération présente,
" puissent les générations qui se succède-
" ront d'âge en âge, accourir à ce sanc-
" tuaire, puisqu'il doit être une source
" assurée de grâces, pour les justes et pour
" les pécheurs ! Puisse la sincère dévotion
" à la compassion de Marie, jeter dans
" tous les cœurs de profondes racines ; et
" après nous avoir fait compatir aux dou-
" leurs de cette divine Mère sur la terre,
" nous rendre tous participants de sa gloire
" dans le ciel, que je vous souhaite avec la
" bénédiction de Monseigneur."

Ce magnifique discours laissa tous les auditeurs pénétrés de reconnaissance envers Dieu, de dévotion envers Marie, et d'estime pour cette église nouvelle, où de-

vait résider avec le Saint Sacrement, un si précieux trésor. Ensuite, Monseigneur continua le St. Sacrifice et le Roi des Rois obéissant à la voix de son ministre, descendit pour la première fois dans cette enceinte sacrée, préparée par tant de vœux et de bénédictions à recevoir sa première visite. Depuis ce temps, ce Dieu d'amour qui fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, réside nuit et jour dans son nouveau tabernacle, pour y recevoir l'hommage des pieux fidèles, pour leur rappeler ses douleurs et celles de sa Mère, et pour dire, mieux, ce semble, que partout ailleurs, aux âmes affligées : " Venez à moi, vous " qui souffrez et gémissez sous le poids de " la douleur, et je vous soulagerai." *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* Matt. XI. 28.

A la fin de la messe, le *Magnificat* fut entonné avec un élan qui montrait les sentiments profonds de joie et de reconnaissance dont tous les cœurs étaient remplis.

Enfin, Mo
de cette co
fête de No
fut choisi
de la Très-
mais aussi
moiselle L
sion, dans
chapelle.
par tous l
nie, par pl
par leur pi
et par les
de la Co
quatre he
un si beau
notre cité
donné à M
ouvert à l
source de
Cepend
encore de
construite

Enfin, Monseigneur fixa pour anniversaire de cette consécration solennelle, le 5 Août, fête de Notre-Dame des Neiges. Ce jour fut choisi non-seulement à cause de la fête de la Très-Ste. Vierge, que l'on y célèbre ; mais aussi en mémoire du jour où Mademoiselle Leber commença sa vie de réclusion, dans sa cellule contigüe à l'ancienne chapelle. L'acte de consécration fut signé par tous les prêtres présents à la cérémonie, par plusieurs laïques, aussi distingués par leur piété que par leur position sociale, et par les premières officières de l'institut de la Congrégatien. Enfin, le soir, vers quatre heures, un salut solennel couronna un si beau jour, qui avait inauguré dans notre cité un nouveau lieu de pélérinage, donné à Marie un nouveau sanctuaire, et ouvert à la piété des fidèles une nouvelle source de grâces.

Cependant la nouvelle église manquait encore de l'objet pour lequel elle avait été construite ; car la statue de Notre-Dame

de Pitié n'y fut transportée que le 15 Août suivant : jour de l'Assomption de Marie ; comme si cette divine Vierge eût voulu prendre possession de son nouveau sanctuaire, le jour où elle avait pris possession de sa gloire dans le ciel. Pour donner plus de solennité à cette fête, Monseigneur de Montréal voulut bien encore la présider. On y déploya toute la pompe possible, comme pour représenter l'entrée triomphante que fit Marie, à pareil jour, dans le temple de la céleste Jérusalem. La statue fut portée processionnellement à sept stations différentes, au chant du *Stabat Mater* et autres hymnes : quarante à cinquante prêtres l'accompagnaient et les Communautés de la ville s'y trouvaient représentées par une députation de quelques-uns de leurs membres : de telle sorte qu'on y compta plus de quatre cents personnes religieuses, lesquelles, de concert avec un grand nombre d'autres assistants, concouraient à former un magnifique cortège à la Reine du ciel.

C'est surtout depuis que la statue a été placée dans son sanctuaire, qu'on a vu les fidèles y affluer de toutes parts pour y vénérer cette précieuse image et recourir à cet instrument de grâce et de salut. Les citoyens de Ville-Marie et autres pieux pélerins, heureux d'avoir un libre accès auprès de la Mère des douleurs, n'ont pas cessé depuis ce jour, de venir à ses pieds pour vénérer ses larmes et chercher auprès d'elle un soulagement à leurs peines. Les prêtres se sont empressés d'y venir tous les jours célébrer les saints mystères, comme pour renouveler auprès de Marie désolée le sacrifice du calvaire, et obtenir par le sang du Fils et par les larmes de la Mère, des grâces si nécessaires pour le succès du ministère pastoral. Plusieurs même y sont venus consacrer les prémices de leur sacerdoce, en y disant leur première messe. On a déjà vu dans ce sanctuaire des pélérinages de plusieurs sociétés et Congrégations qui y sont venues en corps,

pour honorer Notre-Dame de Pitié et lui présenter leurs offrandes ; des retraites, des réunions de piété en tout genre ; enfin il se fait à Notre-Dame de Pitié, avec les mêmes fruits et la même édification, tout ce qui s'est fait jusqu'à présent à Notre-Dame de Bonsecours ; de telle sorte que, les deux sanctuaires, au lieu de se nuire l'un à l'autre, se prêtent au contraire, un secours mutuel, quoique sous des titres différents.

Nous devons dire aussi que cette dévotion à Notre-Dame de Pitié a excité la générosité de plusieurs, qui, par reconnaissance envers Marie, lui ont fait des présents considérables pour le mobilier et l'ornementation de l'église. Nous ne nommerons pas les donateurs par respect pour leur modestie ; mais leurs noms se conservent dans les archives de la Congrégation de Notre-Dame.

Ce fut néanmoins de la part d'une pieuse comtesse de France, que Notre-Dame de

Pitié reçu
voulons pa
résidente
Cher et Lo
sant d'une
veuve à l'â
personne e
dans la per
la jeunesse
l'attachaien
ques jeune
elles à l'ins
dépourvues
tion de 179
avait été co
la fit répar
et chaque
enfants pa
chisme. A
Notre-Dam
en France,
elle pria M
le Canada,

Pitié reçut son premier cadeau : nous voulons parler de Madame de Sourdis, résidente à Vendôme, département du Cher et Loire. Cette pieuse Dame jouissant d'une très-grande fortune et demeurée veuve à l'âge de dix-neuf ans, consacra sa personne et ses biens au service de Dieu, dans la personne des pauvres et surtout de la jeunesse. Brisant tous les liens qui l'attachaient au monde, elle s'associa quelques jeunes personnes, et se dévoua avec elles à l'instruction religieuse des enfants dépourvues de fortune. Après la révolution de 1793, elle acheta une Chapelle qui avait été consacrée à Notre-Dame de Pitié, la fit réparer magnifiquement à ses frais, et chaque semaine, elle y réunissait les enfants pauvres pour leur faire le Catéchisme. Ayant appris que la statue de Notre-Dame de Pitié, qu'elle avait vénérée en France, avait été envoyée à Montréal, elle pria Monsieur Faillon qui partait pour le Canada, d'emporter avec lui la clé de sa

chapelle et de la déposer dans la statue miraculeuse: Ce qui fut fait selon ses intentions, le 2 février, jour de la Présentation de Notre-Seigneur au temple. La clé enveloppée dans un parchemin porte l'écrit suivant: "Clé de la Chapelle de "Notre-Dame de Pitié, appartenant à "Madame la Comtesse de Sourdis, à "Vendôme, Cher et Loire, France. O "Marie, soyez la gardienne des deux "Sanctuaires érigés pour faire honorer "vos douleurs, gardez aussi tous nos cœurs "et cachez-les dans le vôtre transpercé "pour notre amour."

Madame de Sourdis accompagna ce petit présent d'un cœur en vermeil, qu'elle remit aussi à Monsieur Faillon; c'est celui que l'on voit derrière les mains de la statue, avec l'inscription suivante gravée dessus: "A Notre-Dame de la Congrégation de "Ville-Marie, la petite communauté des "enfants de Notre-Dame de Pitié, de "Vendôme." Madame de Sourdis désira

que son nom et celui de ses collaboratrices fussent enfermés dans ce cœur ; son désir fut réalisé au jour de l'Immaculée Conception, de l'an mil huit cent cinquante-huit. On y mit aussi les noms de toutes les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et plusieurs autres. Cette pieuse comtesse avait aussi donné à Monsieur Faillon une aube magnifique, brodée par sa mère, dont celui-ci fit présent à Notre-Dame de Pitié, voulant, disait-il, que ce fût le premier article du trousseau de la Très-Sainte Vierge dans son sanctuaire. Plusieurs autres à l'imitation de la comtesse de Sourdis, ont aussi offert à Notre-Dame de Pitié des cœurs, soit en argent. soit en vermeil, symboles touchant de l'amour sincère des donateurs pour Marie et de leur zèle à compatir à ses douleurs.

Monsieur Faillon, qui avait déjà donné à la Très-Sainte Vierge l'aube dont nous avons parlé, voulut y ajouter une autre offrande, qui exposée à tous les regards serait

un perpétuel témoignage de son dévouement pour Notre-Dame de Pitié : c'est lui qui a donné le candelabre en argent doré qui porte la lampe destinée à brûler devant la statue. Ce magnifique chandelier fut fait vers 1840, d'après un dessin donné par Monsieur Faillon, et à ses frais, pour orner la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy, près Paris. Cette chapelle ayant été renouvelée, il se trouva que le candelabre ne cadrait plus avec le reste des ornements. Monsieur Faillon le réclama alors, afin d'en enrichir le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, et il le fit dorer pour le mettre en parfaite harmonie avec l'ornementation de la nouvelle Église. Le principal dessein du donateur était de mieux honorer l'huile de Notre-Dame de Pitié, à laquelle Notre-Seigneur attachait tant de vertu ; et d'exciter davantage le respect et la confiance pour cette huile, instrument de tant de guérisons miraculeuses.

Cette huile elle-même est un nouveau

témoignage de la générosité des pieux pèlerins qui viennent en foule au nouveau sanctuaire ; car quoique ce soit une dépense considérable, elle n'apporte aucune charge à la communauté : les personnes qui en demandent, laissant ordinairement une offrande à cette fin ; souvent même les pieux fidèles offrent des rétributions pour qu'on fasse brûler d'autres lampes, ou des cierges devant la statue. La même piété les porte à donner des rétributions de messes qui deviennent de plus en plus considérables.

En outre, la Providence afin de répandre de toutes parts, cette dévotion aux douleurs de Marie, a permis l'invention d'un autre moyen ; voici à quelle occasion. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui ne pouvaient franchir leur cloître, pour venir vénérer la statue miraculeuse, et qui avaient entendu parler des grâces sans nombre dont elle avait été l'instrument, conçurent le dessein d'en avoir chez elles, au moins la ressem-

blance. Dans ce but, elles s'adressèrent à un habile artiste de Montréal, lequel a réussi à sculpter en bois une copie assez semblable à l'original. Ces pieuses filles désirèrent que la nouvelle image vint recueillir auprès de l'ancienne, quelques-unes des grâces que le Ciel semble y avoir attachées. Sur leur demande, la nouvelle statue fut portée dans l'Église de Notre-Dame de Pitié, près de la statue miraculeuse, et déposée sur une crédence, entourée de luminaires, où elle demeura quelque temps ; ensuite, elle fut transportée au nouvel Hôtel-Dieu, où les sœurs se trouvaient déjà toutes rendues depuis quelques mois. Elles reçurent avec une grande joie cette image si chère, qui devait les dédommager un peu de leur impuissance à se transporter dans le nouveau sanctuaire de Notre-Dame de Pitié.

Après cette première copie, on en fit plusieurs autres, soit en bois, soit même en plâtre, que plusieurs paroisses et commu-

nautés s'empressèrent de se procurer avec grande bénédiction. La photographie a été aussi mise en usage pour propager la même dévotion, et pour répandre partout des images de la statue miraculeuse. Mais ce qui a le plus contribué à cette propagation, ce sont les nombreux miracles que cette statue a opérés et que nous allons raconter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

GUÉRISONS ET AUTRES GRACES EXTRAORDINAIRES DONT LA STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ A ÉTÉ L'OCCASION.

Nous avons déjà dit que cette statue avait opéré bien des prodiges tout le temps qu'elle était restée dans l'Église de St. Didier d'Avignon. On voyait même dans la chapelle un certain nombre de tableaux peints et des figures de cire, appendus aux murs, en témoignage des guérisons miraculeuses, ou des grâces obtenues à l'occasion de cette statue. Car, en France, les pauvres

gens qui ne peuvent faire la dépense d'un tableau, offrent en signe de leur reconnaissance, dans les lieux de pélérinage, de petits portraits de cire blanche, qui sont censés les représenter, et quelque fois de petites figures de mains, de pieds, de jambes, selon la nature de la guérison obtenue ; d'autres suspendent aux murs de simples découpures de ferblanc, qui représentent les mêmes objets ; de tous ces *ex-voto* on n'a conservé que ceux qui ont été offerts depuis le rétablissement du culte en France ; les autres ayant disparu pendant la grande révolution. Monsieur Faillon, depuis son retour en Europe, a bien voulu envoyer aux sœurs de la congrégation ces *ex-voto*, dont le premier date de l'an 1812. On les conserve dans la sacristie de Notre-Dame de Pitié, comme un monument authentique de la vertu que Dieu a bien voulu attacher à cette précieuse statue. Nous en donnons ici la liste.

1812. Un enfant malade dans son berceau.

1815. Une femme présentant son fils emmaillotté à la Très-Sainte Vierge.

1815. Un noyé secouru.

1815. Deux femmes faisant l'aumône à un pauvre aveugle conduit par un enfant. Elles prient avec lui pour leur compagne malade.

1816. 2 février. Trois femmes priant pour la guérison d'un homme.

1816. Un cavalier renversé sous son cheval. Il invoque la Très-Sainte-Vierge.

1817. Cinq jeunes enfants priant pour la guérison de leur père.

1817. Trois femmes priant pour la guérison d'un homme.

1817. Une veuve priant avec son fils.

1817. Une femme malade qui se recommande à Notre-Dame.

1818. Une mère et d'autres personnes priant pour son enfant qui vient de naître.

1820. Un petit enfant malade dans son berceau.

1821. Une femme malade.

1822. Un enfant renfermé dans son chariot et tombant sain et sauf d'un escalier.

1823. Une femme délaissée, en prières.

1824. Une femme égarée la nuit dans la vaste plaine de Rochefort.

1826. Une femme malade.

1830. Un soldat en prières.

1835. Un enfant malade.

1835. Une veuve malade.

1836. Une mère de famille malade. Ses enfants prient au pied du lit.

1840. Novembre 4. Une famille enfermée à la campagne par les eaux du Rhône qui atteignent au premier étage de la maison. Elle est secourue par l'arrivée d'un bâteau.

1841. 17 janvier. Une femme surprise par un incendie reçoit du secours.

1843. Un père de famille malade; sa femme et ses enfants prient pour lui.

1847. Une fille malade.

1847. Une femme malade.

1848. Une femme le cœur percé de deux

glaives et disant à Notre-Dame : tirez ces épées de mon cœur.

Sans date.

1. Une fille malade.
2. Une veuve en prières avec son fils.
3. Un homme malade.
4. Une femme malade en prières, pendant qu'une charette passe sur le corps de son mari.

A Avignon, le 26 octobre 1855.

SERMAND, V.-G.

Je soussigné, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Paris, certifie que la signature ci-dessus, est réellement celle de Monsieur Sermand, Vicaire Général d'Avignon.

A Issy, près Paris, le 15 novembre 1855.

FAILLON, Pire

On voit par là combien de merveilles la statue de Notre-Dame de Pitié, a déjà opérées dans l'ancien-monde ; mais nous pouvons dire que le bras de Marie n'est point raccourci dans sa ville privilégiée, où

cette divine Mère veut bien continuer les mêmes prodiges. Nous en verrons la preuve dans les guérisons miraculeuses que nous allons rapporter, et qui ont eu lieu soit avant, soit après la construction de l'Église de Notre-Dame de Pitié. Nous devons toutefois déclarer auparavant, qu'en rapportant ces guérisons, nous ne prétendons nullement anticiper sur le jugement de l'Église, à laquelle seule appartient le droit de prononcer sur la nature des faits miraculeux. Nous devons aussi témoigner notre regret, qu'on ait négligé de recueillir les circonstances particulières de chacune des guérisons, et des autres faveurs extraordinaires, qui ont été attribuées à cette statue par la confiance et la piété des fidèles. Elles ont été en très-grand nombre, et fourniraient déjà la matière d'un volume, si on les eût écrites dans tous leurs détails. Monsieur Faillon, durant son séjour à Montréal, à déjà publié dans l'*Écho*, durant le cours de l'année 1861, les guérisons

qu'il a pu
cherches : n
unes.

Une des
de la statu
enfant, nor
Montréal, l
l'âge de 16
été l'un de
retire de c
pour les pr
pervers ; et
emple de ce
rière dans
mérites abo
nombreuses

Cet enfar
7 ans, et de
de tristes pr
à Sainte-Ar
l'avait fait
accompagné
été ainsi p

qu'il a pu découvrir après bien des recherches : nous en choisissons ici quelques-unes.

Une des premières qui signala le séjour de la statue parmi nous, fut celle d'un enfant, nommé Louis Laflamme, né à Montréal, le 13 août 1844, et décédé à l'âge de 16 ans. Cet enfant semble avoir été l'un de ces justes, que la sagesse divine retire de ce monde dès leur adolescence, pour les préserver de la malice du siècle pervers ; et nous devons ajouter qu'à l'exemple de ceux-ci, *il fournit une longue carrière dans une vie si courte*, à cause des mérites abondants qu'il trouva dans les nombreuses croix qu'il eût à porter.

Cet enfant avait perdu la vue à l'âge de 7 ans, et depuis il était resté dans cet état de tristes privations, malgré un pélérinage à Sainte-Anne, sous Québec, où sa mère l'avait fait conduire et l'avait elle-même accompagné. Trois ans après qu'il eut été ainsi privé de la vue, il fut atteint

d'une violente affection à la tête, avec des crises fréquentes, qui produisit une paralysie générale. Elle le laissa totalement privé de l'usage de la parole, de celui de ses mains, et enfin de la marche qui lui devint absolument impossible : ses jambes n'ayant plus aucune sorte de fermeté, et pouvant se plier avec une égale facilité dans tous les sens. Il y avait déjà dix mois qu'il était réduit à cette affligeante extrémité, lorsqu'il eut des crises si violentes qu'elles le privèrent, par moment, de l'usage de sa raison et donnèrent les plus vives inquiétudes pour sa vie. Enfin, comme on s'attendait à tout moment à le voir mourir, le Révérend Messire Prévost, prêtre du Séminaire et curé d'office de la Paroisse, lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction.

Dans ces circonstances si affligeantes, deux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame engagèrent Madame Laflamme à recourir à Notre-Dame de Pitié, dont la

statue miraculeuse, arrivée récemment de France, commençait à attirer les fidèles pour réclamer sa protection. Elles l'assurèrent que si elle n'obtenait pas pour son enfant une guérison complète, au moins lui procurerait-elle par ce moyen quelque soulagement.

Une neuvaine fut donc commencée à cette intention par Madame Laflamme et par la communauté des Sœurs de la Congrégation. Les deux demoiselles Laflamme, sœurs du malade, prirent part avec ferveur à ces pieux exercices, ainsi que l'enfant lui-même qui comprenait très-bien alors ce que l'on faisait pour lui. Il est même à remarquer qu'il déclara ensuite à ses parents et à d'autres personnes, que, pendant cette neuvaine, la Très-Sainte Vierge l'avait assuré qu'il guérirait de sa maladie, mais que pourtant il resterait aveugle ; sans doute pour le préserver, par cette privation, des dangers qu'il eût pu courir s'il eût recouvré l'usage de sa vue. Pen-

dant cette neuvaine, on récitait chaque jour les *Litanies* de Notre-Dame de Pitié, et en outre Madame Laflamme faisait des onctions sur l'enfant avec l'huile de la lampe. Elle eut aussi la dévotion de faire brûler sept cierges devant la statue miraculeuse, et d'envoyer de l'huile pour la même fin. Le dernier jour de la neuvaine étant arrivé, elle fit porter l'enfant à la Chapelle de la Congrégation, s'y rendit elle-même avec ses deux filles, où elles assistèrent à la Sainte Messe, et reçurent la Sainte Communion ; et pendant tout ce temps, l'enfant resta au pied de l'autel, devant la statue, couché sur un oreiller et couvert du voile, qui servait alors de manteau à cette statue miraculeuse.

Ce jour-là, il est vrai, on ne vit pas de changement dans son état d'infirmités ; mais trois jours après, vers dix heures du matin : l'enfant, à la grande surprise de sa mère, sauta tout-à-coup hors de son lit, et se mit aussitôt à marcher, quoique avec

itait chaque
me de Pitié,
e faisait des
'huile de la
tion de faire
statue mira-
uile pour la
la neuvaine
'enfant à la
, s'y rendit
les, où elles
t reçurent la
dant tout ce
d de l'autel,
un oreiller et
lors de man-
se.
ne vit pas de
d'infirmités ;
ix heures du
urprise de sa
de son lit, et
quoique avec

peine : ce qu'il n'avait pu faire depuis dix mois. En même temps, commençant à reprendre l'usage de la parole, il dit qu'il avait faim, et demanda à manger. Incontinent, il mangea en effet, et avec une facilité qui surprit sa mère et les autres personnes de sa famille, qui se trouvaient présentes. Jusqu'alors, il n'avait pu prendre ses aliments qu'avec des embarras extrêmes, occasionnés par la paralysie. Mais, dès ce moment, le jeu de la bouche et celui de la langue lui étant rendus, il prit sa nourriture avec une entière facilité, et même, de si bon appétit, que sa mère craignit que la quantité considérable d'aliments qu'il mangea alors, ne lui devînt nuisible ; ce qui pourtant n'eut pas lieu.

Enfin, au bout de huit jours d'exercice de la marche et de la parole, il jouit de l'usage complet de toutes ses facultés à l'exception néanmoins de la vue, dont il resta privé comme auparavant. C'était l'accomplissement de la promesse que

Notre-Dame de Pitié lui avait faite, ainsi que lui-même l'assurait. Depuis ce temps, l'enfant se montra très-reconnaissant envers sa libératrice. Souvent il demandait à sa mère de le conduire devant la statue miraculeuse ; et semblait regarder cette sainte visite comme la plus grande consolation de sa vie. Il disait même, dans sa reconnaissance : que si Dieu lui rendait l'usage de la vue, il désirerait de pouvoir être Prêtre, afin d'employer tout ce qu'il aurait de force à faire connaître et aimer Notre-Dame de Pitié.

Après la guérison dont nous venons de parler, il fréquenta assidûment les catéchismes de la paroisse, pour se préparer à sa première communion. Elle avait été retardée jusqu'alors pour lui, à cause de l'impuissance où il avait été précédemment de se faire entendre ; et il fit cette action avec toute la piété et la ferveur, qu'on pouvait espérer d'un cœur aussi reconnaissant qu'était le sien. Depuis cet heureux

jour, il ne cessa d'aller, tous les mois, se confesser à l'église de la Paroisse, et d'édifier par la modestie de son maintien et par la piété de ses conversations, toutes les personnes qui avaient l'occasion de le voir, ou de l'entendre. Il continua de la sorte l'espace d'environ cinq ans depuis sa guérison, lorsqu'au mois d'août 1860, il fut repris par ses maux de tête avec plus de force, et succomba après quatre jours de maladie. Il eut le bonheur de recevoir les derniers Sacrements de l'Église, qui lui furent administrés par le Révérend Messire Prévost, son confesseur. Après qu'il eut reçu le St. Viatique, il croisa modestement les bras sur sa poitrine, et alors, son visage prit une expression si profonde et si touchante de foi, de candeur et d'abandon total à Dieu, que tous les assistants en demeurèrent pénétrés et attendris. Il rendit enfin son âme à son Créateur, le 13 du mois d'août, jour anniversaire de sa naissance.

Telle est la déclaration faite par ses père et mère et par ses deux sœurs, le second jour de novembre 1860, en présence de MM. Faillon et Desmazures, Prêtres du Séminaire de St. Sulpice de Montréal; déclaration qui a été contresignée par le Révérend Messire Prévost, comme ayant eu des rapports habituels avec l'enfant, pendant sa maladie et depuis sa guérison.

Émilienne Laflamme,
Ézilda Laflamne,
Prévost, P. S. S.,
Faillon, Ptre.,
G. Desmazures, P. S. S.

La même année, 1855, Notre-Dame de Pitié exerça sa puissance sur une pensionnaire du couvent de Chambly, nommée Rosalie Doucet, alors âgée de treize ans.

Cette enfant eut l'avantage d'être protégée dès son bas âge, par M. Brien, curé de la Pointe-Olivier, qui lui procura les secours les plus propres pour la guérir d'une infirmité extrêmement grave, qui lui était

survenue à l'âge de 7 ans. Elle en éprouvait souvent les tristes effets, ayant quelquefois jusqu'à vingt crises par jour. Lorsqu'elle eut atteint sa neuvième année, les accès diminuèrent graduellement; en sorte que dix-huit mois après, étant alors âgée de dix ans et demi, elle fut mise en pension chez les Sœurs de la Présentation, à Ste. Marie. Mais là ses crises se renouvelèrent; et les Sœurs ne pouvant la garder dans leur pensionnat, elle fut contrainte de le quitter après un mois de séjour. Enfin, la maladie augmentant toujours davantage, M. Brien envoya l'enfant chez le Docteur Consigny, pour qu'elle y suivît un traitement.

Ce traitement diminua de beaucoup les crises; et dans les cinq derniers mois que Rosalie passa chez M. Brien, elle n'eut que cinq ou six attaques. C'est pourquoi le 22 octobre 1855, on la plaça au pensionnat de la Congrégation de Chambly, sans déclarer aux Sœurs de cet établissement, sa

triste maladie. Elles l'ignoraient encore le jour de la Toussaint, lorsque une autre pensionnaire qui couchait dans la même chambre que Rosalie, vint leur annoncer, toute émue, que celle-ci se mourait. Elles la trouvèrent sans connaissance, en proie à des convulsions violentes et la figure toute décomposée. Le médecin qui survint aussitôt, lui donna quelques remèdes, et déclara aux Sœurs, que si les crises devenaient fréquentes, elles ne pourraient garder l'enfant dans leur pensionnat, à cause de leurs autres élèves, à qui ce spectacle pourrait devenir contagieux. Comme l'enfant montrait beaucoup d'application et une bonne volonté, les Sœurs furent affligées d'une telle déclaration ; et avec d'autant plus de raison, que ce jour-là même, dans le cours de l'après-midi, Rosalie eut une seconde crise.

Au retour des Vêpres, la Sœur St. Paul, directrice de l'établissement, apprenant cette triste nouvelle, ordonna à l'enfant de

commencer immédiatement une neuvaine à Notre-Dame de Pitié, en ajoutant qu'il fallait absolument que la très Ste. Vierge la guérît ; et qu'elle devait avoir une grande confiance en sa puissance et en sa bonté maternelle. La neuvaine fut en effet commencée le jour même, premier novembre 1855, et depuis ce jour la maladie a disparu si complètement, que Rosalie n'en a jamais plus ressenti aucune atteinte, et a joui constamment d'une parfaite santé.

Telle est la déclaration que les Sœurs de la Congrégation du Pensionnat de Chambly, ont cru devoir faire et signer de leur main, en témoignage de la vérité.

Chambly, le 15 juillet 1858.

SR. ST. PAUL,
SR. STE. MARIE DU SACRÉ CŒUR,
SR. STE. GERTRUDE.

Déclaration de la Sœur Ste. Euphrasie, directrice du Pensionnat de Chambly.

" Ayant succédé à ma Sœur Saint Paul, dans la direction du Pensionnat de Cham-

bly, je puis assurer que Mlle. Rosalie Doucet, notre élève, qui a quitté le Pensionnat aux vacances de cette présente année 1860, n'a jamais ressenti, depuis sa guérison, la moindre atteinte du mal dont on dit qu'elle a été délivrée par Notre-Dame de Pitié."

Sr. Ste. Euphrasie,
de la C. N.-D.

Déclaration de M. Brien, touchant la même guérison.

" Je puis attester que j'avais fait employer pour Mlle. Rosalie Doucet tous les secours de l'art ; et que malgré ces secours, elle retombait toujours. Mais qu'aussitôt qu'une neuvaine fut faite pour elle à Notre-Dame de Pitié, sa maladie cessa entièrement, et elle n'a eu depuis aucune attaque. C'est aussi ce que peut attester la Révérende Sœur St. Paul, ainsi que toute la Communauté du Couvent de

Chambly. J'atteste tout ceci à la gloire de la Très-Sainte Vierge.

I. BARTHÉLEMY BRIEN, Ptre.

Déclaration de Mlle. Rosalie Doucet.

" Pendant plusieurs années, je fus traitée par des médecins très-habiles, qui n'épargnèrent rien pour ma guérison. Cependant, voyant que tout était inutile, je fis une neuvaine à Notre-Dame de Pitié, avec les Sœurs. Le dernier jour, j'entendis la Sainte Messe, je communiai; et dès le commencement de ma neuvaine, je me suis trouvée en parfaite santé. J'atteste donc que je dois véritablement ma guérison à la Sainte Vierge, ma bonne mère; aussi, mon amour pour elle semble avoir redoublé. Marie sera toujours l'objet de ma reconnaissance; et mon désir est de faire connaître, à sa grande gloire, la protection toute spéciale qu'elle m'a accordée. Je suis maintenant à la cinquième année depuis que cette guérison s'est opérée en moi; et

depuis, je n'ai jamais ressenti les atteinte de cette maladie. J'atteste le tout à la gloire de Marie Immaculée."

ROSALIE DOUCET.

Saint Mathias, 14 novembre 1860.

Vers la fin de la même année, Marie guérit aussi, d'une manière bien frappante une Dame du nom de Julie McGrath, née près de Mullinger, en Irlande, âgée de 70 ans, domiciliée à Montréal, épouse de M. McGrath. Elle avait été atteinte, en 1851, d'un rhumatisme inflammatoire, qui persévéra pendant quatre ans, et lui fit enfin souffrir, l'espace de neuf mois, les douleurs les plus vives et les plus intolérables. Elle ne pouvait plus se servir de ses mains ni de ses pieds, qui étaient paralysés et enflés; et il fallait qu'on lui donnât tous les soins qu'on a coutume de donner aux enfants. Dans cet état affligeant, elle usa de tous les remèdes que pouvaient lui conseiller les personnes de sa connaissance, qui al-

laient la voir, sans qu'aucun de ces remèdes, qui furent en très-grand nombre, lui procurât le moindre soulagement. Au contraire, après les remèdes, le mal semblait empirer. Le Dr. McCulloch, qui lui donnait ses soins, pensait qu'à la fin, ce rhumatisme était devenu chronique ou goutteux, et qu'il n'y avait à espérer de guérison que du temps.

Après neuf mois de ces souffrances aigües, une cousine de madame McGrath, la Sœur St. François-Xavier, de la Congrégation de Notre-Dame, apprenant de M. McGrath, mari de la malade, l'état affligeant où elle était, conseilla à celui-ci de faire une neuvaine à Notre-Dame de Pitié, dans l'espérance d'obtenir sa guérison, et envoya pour cela à la malade, par une des enfants de sa classe, une médaille représentant Notre-Dame de Pitié, et une petite fiole contenant de l'huile de la lampe qui brûle devant la statue miraculeuse.

La malade commença en effet cette neu-

vaine, le 8 décembre 1855, de concert ave les élèves de la Sœur St. François-Xavie et la communauté de la Congrégation Chaque jour, madame McGrath récitait le *Litanies* de Notre-Dame de Pitié, et troi fois durant la neuvaine, on fit sur elle de onctions avec l'huile de la lampe. Mai les douleurs étaient devenues si vives et s aigües, que la malade était incapable d'appliquer son esprit à la prière ; en sorte que toute sa confiance était dans les prières que les autres faisaient à son intention.

Enfin, le dernier jour de sa neuvaine étant arrivé, elle désira d'aller vénérer la statue miraculeuse, et se fit transporter dans la chapelle intérieure de la Congrégation, où la statue était alors exposée : transport qui ne put être effectué, qu'avec de grandes précautions et des peines excessives. Elle n'avait point encore vu la statue dont nous parlons ; et dès qu'elle l'aperçut, elle éprouva soudain un saisissement accompagné d'une sensation extraor-

dinaire par
jusqu'aux p
mités des
s'expliquer
Seulement
consolation
ment de bé
de mourir,
sions si dé
ravie de ce

De plus,
avait exauc
parfaiteme
s'empêcher
Je suis g
même si e
ment, et la
impression
huit ou di
il lui sem
taine faib
pourtant
qui l'avai

dinaire par tout son corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, et même jusqu'aux extrémités des doigts : ce qu'elle ne pouvait s'expliquer à elle-même, ni comprendre. Seulement elle se sentit alors inondée des consolations les plus douces, et d'un sentiment de béatitude qui lui aurait fait désirer de mourir, pour ne pas perdre ces impressions si délicieuses, tant elle se trouvait ravie de ce bonheur.

De plus, elle comprit aussitôt que Dieu avait exaucé ses prières, et en demeura si parfaitement convaincue qu'elle ne put s'empêcher de s'écrier dans la Chapelle : *Je suis guérie !...* Cette jouissance fut même si excessive, elle la toucha si vivement, et laissa dans toute sa personne des impressions si profondes, que pendant les huit ou dix premiers jours qui suivirent, il lui semblait qu'elle éprouvait une certaine faiblesse dans tout son corps, sans pourtant rien ressentir de son rhumatisme, qui l'avait quitté totalement depuis son

entrée dans la chapelle. Depuis ce moment, en effet, quoiqu'il se soit écoulé *cinq ans* à dater de sa guérison, elle n'a jamais éprouvé aucune atteinte de sa maladie précédente et est allée tous les jours, à pied, pour assister à la Sainte Messe dans l'Église de Ste. Anne.

Enfin, elle est parfaitement convaincue qu'elle doit sa guérison à la puissance de Notre-Dame de Pitié, et elle se regarderait comme la plus ingrate des créatures, si elle avait le moindre doute à cet égard. Elle ajoute même, avec un profond sentiment de reconnaissance que, quand il lui survient quelque peine d'esprit, ou quelqu'un de ces ennuis dont la vie ne peut guère être exempte ; elle n'a qu'à se rappeler les douceurs des impressions qu'elle éprouva à la vue de la statue miraculeuse ; et que ce souvenir suffit seul, pour la délivrer de ses peines, et lui rendre la paix du cœur.

Ainsi l'a déclaré la dite dame McGrath, dans la maison principale des Sœurs de la

Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, le 23 octobre 1860, laquelle déclaration a été signée par M. McGrath, mari de la dite dame, par Jane Condon, Margaret Brady, J. B. H. Byrne, tous témoins de la maladie et de la parfaite et constante guérison de madame McGrath.

THS. MCGRATH,
JANE CONDON,
MARGARET BRADY,
J. B. H. BYRNE.

L'année suivante fut signalée entre autres par la guérison d'Adolphe Buteau, né à Longueuil, âgé d'environ 20 ans, fils d'Augustin Buteau et de Josephte Gélinas.

Ce jeune homme, qui faisait ses études à l'*École Supérieure* des Frères du St. Viateur, à Longueuil, retourna chez ses parents, au mois de juillet 1854, pour y prendre le repos ordinaire des vacances. Peu exercé encore à manier la faulx, il se mit à faucher dans un pré, par manière de délassement, et se fit avec cet instrument

une large plaie sur le devant de la jambe gauche, immédiatement au-dessous du genou. Cette plaie extrêmement douloureuse, avait quatre pouces de long et pénétrait jusque dans l'os, notablement entaillé.

Le malade reçut longtemps les soins d'un Docteur en médecine, qui employa à plusieurs reprises la pierre infernale, dans l'espérance de guérir la plaie; mais le mal s'envenima toujours davantage. Les chairs qui environnaient la plaie avaient disparu dans un espace d'environ deux pouces; l'os était tout-à-fait à découvert; l'enflure de la jambe était même devenue si considérable, que le malade ne pouvait mettre son pantalon, et qu'il fallut le découdre. Il se formait environ tous les quinze jours, une suppuration abondante à la plaie, et dans cet intervalle, le malade endurait les douleurs les plus vives, qui lui ôtaient le sommeil. Enfin, le Docteur, voyant l'inutilité de son art pour guérir une si horrible plaie, pensait qu'on serait contraint d'en

venir à l'amputation de la jambe, si on voulait sauver la vie au malade.

Adolphe Buteau était réduit à cette triste extrémité depuis environ dix-huit mois, lorsque quelques personnes qui le visitaient lui firent le récit de diverses guérisons, opérées par l'invocation de Notre-Dame de Pitié, à l'occasion de l'huile de la lampe, qui brûle devant la statue miraculeuse ; et lui conseillèrent de demander de cette huile aux Sœurs de la Congrégation, dans l'espérance d'être guéri lui-même par ce moyen. Adolphe agréa volontiers leur proposition, et pria ses parents de lui procurer de cette huile. Le jour du Jeudi Saint, 20 Mars 1856, sa mère se présenta pour cette fin chez les Sœurs de la Congrégation, à Montréal, qui lui en donnèrent une petite quantité.

De retour à Longueuil, elle commença immédiatement une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, à laquelle toute sa famille prit part, spécialement le malade,

qui, dès qu'il eut reçu l'huile, s'empressa d'en faire une première onction tout autour de sa plaie. C'était le 20 mars, il ne put répéter cette onction que deux ou trois jours, la quantité d'huile qu'on avait donnée à sa mère étant épuisée. Toutefois, sa guérison ne fut point retardée par ce *déficit :* on eut même dit que les Sœurs de la Congrégation, en ne donnant à sa mère que quelques gouttes d'huile, avaient eu quelque pressentiment de la promptitude merveilleuse avec laquelle la guérison de son fils devait s'opérer ; du moins, dès la première onction, la plaie commença à se fermer comme à vue d'œil. Le malade n'éprouva plus de douleur ; l'inflammation cessa ; de nouvelles chairs se formèrent ; enfin, la guérison de la plaie s'opéra avec tant de promptitude que trois jours après, 23 mars, c'est-à-dire, le jour de Pâques, Adolphe Buteau marcha sans douleur, et se trouva parfaitement rétabli.

C'est pourquoi, la semaine de Pâques

étant passée, il retourna au pensionnat le dimanche de la *Quasimodo*, pour y continuer ses études.

Ravie d'admiration, la famille demeura convaincue qu'une guérison si prompte ne pouvait être attribuée qu'à l'intervention de Notre-Dame de Pitié ; et telle fut aussi la conviction d'Adolphe Buteau lui-même, et d'un grand nombre d'autres personnes qui l'avaient vu dans son état précédent.

Quoiqu'il se soit écoulé près de cinq ans depuis sa guérison, il n'a éprouvé aucun retour de son ancien mal. Plus tard, entré à l'*École Normale* de Montréal, il y a passé une année sous la direction du Rév. Messire Verreau, pour s'y former au ministère de l'enseignement ; et aujourd'hui il est à Bourbonnais, dans l'Etat des Illinois, où il a voulu, par motif de zèle, se dévouer à l'instruction de la jeunesse canadienne de ce pays.

La présente déclaration a été faite par sa famille, le dix novembre 1860, et contre-

signée par plusieurs personnes témoins de la maladie et de la guérison; entr'autres de M. Goguet, notaire à Longueuil.

JH. GOGUET,
VÉRONIQUE GOUSY,
AUGUSTIN BUTEAU Père,
MATHILDE BUTEAU,
TOUSSAINT BUTEAU,
JOSEPHTE GÉLINEAU.

Attestation de Mme. Truteau, née Adélaïde Roy.

" Moi, Adélaïde Roy, dite Portelance, certifie qu'Adolphe Buteau a été guéri par l'huile de Notre-Dame de Pitié, de la manière susdite.

" ADÉLAÏDE ROY."

Attestation d'Augustin Buteau.

" Je, soussigné, Augustin Buteau, Sculpteur de Montréal, certifie qu'Adolphe Buteau, mon frère, a été guéri par l'intercession de Notre-Dame de Pitié, de la manière qui est rapportée dans la déclaration précédente.

" A Montréal, ce 12 novembre 1860.

" AUGUSTIN BUTEAU."

Attestation d'Adolphe Buteau.

" Voici le récit de ma guérison. Au mois de juillet 1854, en m'essayant à faucher, j'eus le malheur de me passer la faulx sur la jambe ; et cet instrument me fit une telle inci[illegible]n, que j'ai passé *dix-huit mois* avec une horrible plaie, que rien ne pouvait guérir. J'employai un grand nombre de remèdes ; mais ils ont tous été inutiles ; ou plutôt, loin de guérir la plaie, ils ne faisaient que l'augmenter davantage.

" Ne pouvant me guérir par aucun remède, je résolus d'envoyer mes parents chercher de l'huile qui brûle devant la statue de Notre-Dame de Pitié, ainsi que me l'avaient conseillé quelques personnes. J'oignis ma plaie *trois ou quatre fois* avec cette huile ; et j'obtins tout de suite ma guérison : c'est-à-dire au bout de *trois jours*, je fus complètement guéri. J'ai donc été guéri d'une manière miraculeuse par Notre-Dame de Pitié ; et je remercie cette bonne mère de son intercession toute puissante

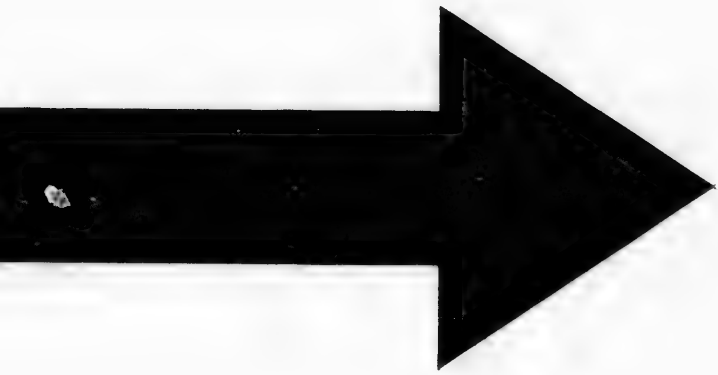

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

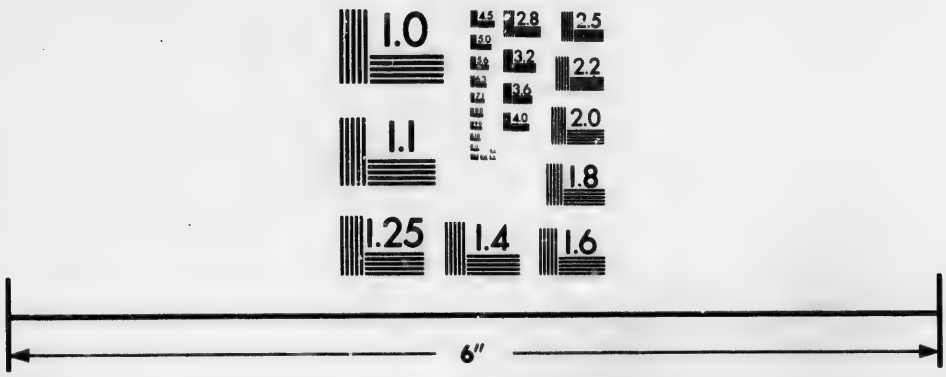

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

auprès de Dieu : car je crois bien que je n'aurais jamais été guéri sans son secours.

" Bourbonnais Grove, State of Illinois, nov. 1860.

" ADOLPHE BUTEAU."

L'année 1857, Marie manifesta sa puissance au sein de sa famille, dans la Congrégation de Notre-Dame, qui a tant de titres à sa protection et à ses faveurs. Voici la déclaration de la sœur elle-même qui fut l'objet de ce prodige.

" Je, Hermine Christin, née à l'Assomption, diocèse de Montréal, âgée de 25 ans, de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de sœur Sainte Delphine, déclare que, le 23 octobre 1857, à 11 heures du soir, je fus atteinte d'une violente grippe qui fit craindre pour ma vie.

" Deux docteurs, appelés pour me soigner, employèrent, mais sans succès, les ressources de leur art. Le lendemain, 24 les douleurs augmentèrent ; et le 25, vers sept heures du soir, je tombai dans une si

excessive faiblesse, causée par l'intensité du mal, que je restai privée de tout usage de mes membres, éprouvant d'ailleurs de violents élancements dans la tête et une privation presque totale de la vue.

« Dans cet état d'accablement, je demandai qu'on fit sur moi une onction avec l'huile de la lampe de Notre-Dame de Pitié, non pour obtenir ma guérison, car déjà j'avais fait à Dieu le sacrifice de ma vie ; mais afin de recevoir, par l'entremise de Marie, la force pour souffrir avec patience les vives douleurs que j'endurais.

« Pour se rendre à ce désir, la sœur Ste. Honorine me fit sur le front une onction avec cette huile. Immédiatement après j'éprouvai, dans tout mon corps, une impression extraordinaire qui dura environ deux minutes. Et en même temps me sentant délivrée de toutes mes souffrances, je ne pus m'empêcher de m'écrier que j'étais complètement guérie. Toutefois mes compagnes, qui délibéraient alors pour savoir

s'il fallait me faire administrer ce soir même, prirent mes paroles pour un effet du délire.

" La Maîtresse des novices, voyant que je me mettais en devoir de me lever, me le défendit. Notre Révérende Mère, la sœur Sainte Madeleine, étant survenue, je me hâtai de lui dire que j'étais parfaitement guérie ; Eh bien ! ma sœur, reprit-elle, puisque vous êtes guérie, levez-vous donc ? Ce que je fis tout aussitôt, et je m'habillai sans le secours de personne. Étonnées et comme ravies d'un spectacle si inattendu, toutes les sœurs qui étaient présentes récitèrent avec moi, en témoignage de reconnaissance, le cantique *Magnificat* et le psaume *Laudate Dominum.*

" Quelques instants après, éprouvant le besoin de prendre de la nourriture, je demandai à manger, et je pris de bon appétit ce qu'on m'avait apporté. Je me remis ensuite au lit, et bientôt après je m'endormis, et je reposai toute la nuit d'un som-

meil fort paisible. Le lendemain matin je me levai avec la communauté, j'assistai à la Sainte Messe où je communiai. Le reste de la journée, je suivis les exercices et repris mon office à la pharmacie.

" Enfin, depuis ce jour, 25 octobre 1857, je n'ai plus rien éprouvé de cette maladie, et quoiqu'il se soit déjà écoulé plus de trois ans, il ne m'est survenu aucune indisposition qui m'ait contrainte d'aller à l'infirmerie.

Telle est la déclaration que j'ai faite et signée aujourd'hui, 11 octobre 1860, et qui a été signée aussi par la Révérende Mère Supérieure Ste. Madeleine, par la Sœur St. Bernard, vice-Supérieure, par la Sœur Ste. Honorine et autres qui furent témoins de ma maladie et de ma guérison.

Sr. Ste. Delphine,
Sr. Ste. Honorine,
Sr. Ste. Madeleine, Sup.,
Sr. St. Bepnard, Vice-Sup.,
Sr. St. Paul, Assistante,
Sr. Ste. Radegonde, Phar.
Sr. St. Benoit, Infirmière.

L'année 1858, la Très-Sainte Vierge voulut bien faire sentir son action dans le diocèse de Québec, sur un nommé Jacques Picard, époux de dame Hermine Dallaire, résidant à St.-Charles de la rivière Boyer. Il atteste lui-même que vers la fin d'Avril, ou au commencement de Mai 1858, il fut atteint d'une maladie de poitrine qui dura trois mois, et qui, deux fois, mit sa vie en grand péril. Dans la première de ses extrémités, il se recommanda à la T. Ste. Vierge, et fit chanter une Messe en son honneur : ne connaissant pas encore la dévotion envers Notre-Dame de Pitié. Cependant, le mal empirait toujours : et on se mit en devoir d'administrer promptement le malade, qui craignait même d'expirer auparavant, tant ses douleurs étaient violentes. L'intensité de la maladie cessa néanmoins, pour quelque temps ; et le malade entra en convalescence.

Mais bientôt après, il retomba dans un état aussi alarmant que le premier ; et le

28 juillet 1858, après que le médecin l'eut visité, M. Martineau, curé de St.-Charles, le confessa dans l'intention de lui administrer le lendemain matin, le St. Viatique et l'Extrême-Onction. Toutefois, comme le danger devenait de plus en plus menaçant, M. Jacques Boulanger, ami et voisin du malade, crut qu'il ne devait pas différer jusqu'au lendemain, d'aller chercher en voiture M. le Curé, éloigné de là de trois quarts de lieue ; et fit les préparatifs ordinaires en pareille rencontre.

Sur ces entrefaites, un autre ami du malade, qui demeurait environ à dix arpents de la maison de celui-ci, résolut d'aller le visiter le soir même, dans la crainte de ne plus le voir, s'il différait au lendemain. C'était Olivier Couture, revenu depuis quelques jours de St. Hyacinthe, où il était allé pour en ramener, à cause des vacances, ses deux filles, Philomène et Anna Couture, élèves du Pensionnat de la Congrégation de cette ville ; et, dans ce

voyage, étant allé à Montréal, pour y prendre le bâteau de Québec, il avait reçu des Sœurs de la Congrégation, et apporté avec lui à St. Charles, une petite fiole renfermant de l'huile de Notre-Dame de Pitié.

Ayant donc appris l'extrémité de Jacques Picard, son ami, il allait se mettre en chemin pour le voir, sans penser d'abord à cette huile: lorsque sa fille, Anna, lui raconta la guérison d'une Sœur de la Congrégation, obtenue par ce moyen, et l'engagea à porter au malade, de l'huile de Notre-Dame de Pitié, dans l'espérance qu'elle pourrait aussi le guérir. Le père, ne sachant pas si le malade voudrait user de ce moyen, ne se rendit pas entièrement à la demande de sa fille; mais il conduisit avec lui son domestique, appelé George, afin de le renvoyer promptement à son logis, pour y prendre la fiole d'huile, en cas que le malade eût la dévotion d'en user.

En arrivant, il n'eut rien de plus pressé que de raconter à son ami et aux personnes

qui étaien
sa fille ven
récit, le m
cette huile
volontiers
sédaient, p
son, comm
tra aussi
recourir à
aussitôt de
d'où il ra
fiole en qu

A peine
donna au
à thé de c
coup de d
personnes
de Josepl
Marguerit
de Marie
Couture,
étudiant
Couture q

qui étaient là présentes, la guérison dont sa fille venait de lui parler. Touché de ce récit, le malade pria qu'on lui apportât de cette huile ; et sa femme, qui aurait donné volontiers tout ce qu'elle et son mari possédaient, pour obtenir à ce prix sa guérison, comme elle l'assurait elle-même, montra aussi beaucoup d'empressement pour recourir à ce moyen. George fut donc aussitôt dépêché à la maison de son maître, d'où il rapporta, en toute hâte, la petite fiole en question.

A peine George fût-il de retour, qu'on donna au malade, le quart d'une cuillerée à thé de cette huile. Il l'avala avec beaucoup de dévotion, en présence de plusieurs personnes qui se trouvaient là, entr'autres de Joseph Mercier, son beau-frère, de Marguerite Picard, épouse de ce dernier, de Marie Corriveau épouse de François Couture, de François-Xavier Blanchet, étudiant à l'Université Laval, d'Olivier Couture qui avait procuré l'huile. Il était

alors 9 ou 10 heures du soir. En prenant cette huile, le malade éprouva une sensation extraordinaire à l'estomac, et sentit qu'il était guéri subitement, sans avoir invoqué auparavant Notre-Dame de Pitié. Prenant donc aussitôt un air joyeux et une face riante, ce qui surprit agréablement toutes les personnes présentes, il se mit à les assurer qu'il était guéri ; et dans l'excès de sa joie, il ne cessait de dire en posant ses deux mains sur sa poitrine, et les portant ensuite hors de son lit : *c'est comme si on eût pris mon mal, qu'on me l'eût ôté avec les mains, et qu'on l'eût mis là.* Un instant après, il dit qu'il avait faim, et mangea de bon appétit une assiettée de soupe. Avant sa guérison, il ne pouvait qu'avec de grandes difficultés avaler quelques gouttes d'eau rougie ; et immédiatement après ce moment, il en but un verre plein, avec une facilité merveilleuse. Aussi, dans l'étonnement où chacun était d'une si prompte guérison, récita-t-on, en

action de grâce, diverses prières en l'honneur de Notre-Dame de Pitié.

Comme ils témoignaient, tous leur surprise et leur admiration, Jacques Boulanger, dont on a parlé, et qui avait terminé ses préparatifs de voiture, entra pour annoncer qu'il allait, de ce pas, chercher M. le Curé, afin de faire administrer le malade, le soir même. Mais sa surprise ne fut pas petite, en apprenant de la bouche de celui-ci, sa subite guérison.

En effet, Jacques Picard, convaincu qu'il était guéri, invita tous ceux qui s'était proposés de passer la nuit auprès de lui pour l'assister, d'aller prendre leur repos ; et s'endormit lui-même d'un sommeil si profond, que toutes les personnes de sa maison disaient à l'envi, le lendemain, qu'il avait dormi alors pour les trois semaines précédentes.

Ce jour-là, 29 juillet, il se leva, prit son repas avec sa famille, mangeant même de la viande, ce qu'il n'aurait pu faire, en

aucune sorte, avant sa guérison. Enfin, par reconnaissance pour Notre-Dame de Pitié, il fit brûler 7 cierges devant la statue miraculeuse de la Congrégation, à Montréal, et célébrer une messe en action de grâces.

Toutes les personnes mentionnées plus haut, témoins de la maladie et de la guérison de Jacques Picard, sont convaincues qu'il a été guéri miraculeusement. C'est ce qu'elles ont certifié aujourd'hui, 13 juin 1859.

HERMINE DALLAIRE,
JACQUES PICARD,
OLIVIER COUTURE,
JOSEPH MERCIER,
JACQUES BOULANGER,
ANNA COUTURE,
MARGUERITE PICARD,
F. X. BLANCHET.

Attestation de Jacques Dagneau.

Je soussigné, certifie avoir été présent à la guérison du sieur Jacques Picard, et

qu'elle s'est opérée devant moi, comme il est mentionné ci-dessus.

Ce 13 juin 1859.

JACQUES DAGNEAU.

Attestation de François-Xavier Blanchet.

Je soussigné, clerc-tonsuré, du diocèse de Québec, et destiné pour les missions de l'Orégon, natif de la paroisse St. Charles, certifie avoir été présent à la guérison de M. Jacques Picard, et qu'elle a été telle qu'il est mentionné au procès-verbal ci-dessus. J'atteste de plus, qu'ayant visité, à peu près tous les deux jours, le dit Picard pendant un mois et demi, immédiatement avant sa guérison, et l'ayant même veillé et assisté plusieurs fois la nuit: j'ai eu une pleine connaissance de sa maladie, et du danger imminent où il paraissait être, le 28 juillet 1858. Je certifie aussi que, depuis le moment de sa guérison, il a joui d'une assez bonne santé; et qu'enfin, je l'ai vu dans l'état

prospère dont je parle, au mois d'Août dernier 1860.

En foi de quoi j'ai signé le présent écrit à Montréal, le 23 octobre 1860.

FRANÇOIS-XAVIER BLANCHET.

C'est encore dans le diocèse de Québec, que Notre-Dame de Pitié opéra l'an 1859, une guérison non moins remarquable, en la personne de Mlle. Anastasie Marceau, résidant à Lambton. Elle déclare elle-même, qu'après avoir été malade pendant environ vingt ans, elle tomba, enfin, dans un état de paralysie complète, ne pouvant ni marcher, ni manger seule ; en sorte qu'il fallait la servir comme on sert un enfant. Car ses deux mains étaient tellement serrées et si fortement fermées, que les doigts s'enfonçaient dans la chair.

L'une de ses sœurs, Mlle Angèle Marceau, ayant entendu dire à Madame Elisabeth Picard, leur belle-sœur, qu'une personne avait été récemment guérie par la

vertu de l'huile de la lampe de Notre-Dame de Pitié, fut d'avis d'employer le même moyen, pour obtenir la guérison de sa sœur Anastasie. Une neuvaine fut donc commencée à cette intention; et, chacun des neuf jours, on fit des onctions avec cette huile, sur la malade, qui même en mit quelques gouttes sur sa langue. En outre, elle récitait tous les jours les Litanies de Notre-Dame de Pitié, ayant devant elle une image qui représente Marie dans ce mystère.

La guérison demandée a été obtenue, à la grande satisfaction de toute cette nombreuse famille. Car le dernier jour de la neuvaine, 12 juin 1859, la malade a commencé de marcher et de jouir d'une santé parfaite. Depuis ce temps, elle travaille et fait tout ce qu'une personne en santé peut faire dans sa maison; elle prend soin de deux jeunes enfants qui demeurent avec elle, les porte dans ses bras, leur donne à manger; enfin, elle coud

presque continuellement, balaie la maison, lave et essuie la vaisselle.

Tous ses parents et les personnes de sa connaissance, qui la revoient, sont dans l'admiration d'une guérison si étonnante ; entr'autres, Angèle Marceau et ses autres sœurs, Sara et Philomène Marceau ; ses six frères, George, Chrysologue, Prudent, Joseph, Paul et Flavien Marceau ; comme aussi Thérèse Marceau, leur tante ; Zoé Bouffard, Elisabeth Picard et Adèle Paré, ses belles-sœurs ; enfin plusieurs personnes de sa connaissance, qui ont pareillement été témoins de sa maladie et de sa parfaite guérison, tels qu'Edouard Lapierre, Cécile Leclerc, Rose Thibeault, Hermine Thibeault, Marguerite Currier, François Thibeault, non moins que le Docteur Labrecque qui la soigna. Toutes ces perpersonnes ne pouvant s'empêcher de rendre grâce de sa guérison à Notre-Dame de Pitié, ainsi qu'elles l'ont certifié à Lambton, dans le mois de septembre 1859.

Nous joindrons ici la déclaration du Docteur Labrecque, écrite et signée par lui, le 10 septembre de la même année.

Déclaration de P. L. Labrecque, docteur en médecine touchant la guérison d'Anastasie Marceau.

" Il y a près de quatre ans que je vis " pour la première fois, Mlle Anastasie " Marceau, qui était malade depuis quel- " ques années. Lorsque je la vis, elle " était souffrante d'une *névralgie* générale, " accompagnée de *paralysie*. Elle était " dans un tel état de faiblesse, que je pen- " sais qu'elle ne pouvait pas vivre long- " temps, et j'ordonnai de la faire admi- " nistrer. Pendant dix-huit jours, elle ne " prit qu'une cuillerée à thé de vin. Depuis " elle s'est trouvée un peu mieux, mais " incapable de marcher et de manger seule.

" Je l'ai vue ces jours derniers : elle est " très-bien, mange avec beaucoup d'appétit, " coud, lave la vaisselle ; enfin, elle fait " tout ce qu'une personne en santé peut " faire.

" Elle doit ce retour à la santé, à l'usage
" qu'elle a fait de l'huile de Notre-Dame
" de Pitié, dont elle faisait quelques onc-
" tions sur elle-même ; car, dans mon
" humble opinion, je pense que la méde-
" cine était impuissante pour lui rendre la
" santé ; et je crois fermement qu'elle a été
" guérie par la puissante intercession de la
" très-Sainte-Vierge.

" Lambton, 10 septembre 1859.

" P. Ls. Labrecque."

L'an 1860, la très-sainte Vierge a fait dans la paroisse d'Acton (diocèse des Trois-Rivières) quatre guérisons bien extraordinaires ; l'une sur Josephte Gervais, femme de Isidore Reeves ; l'autre sur un enfant âgé de quatre ans, nommé Alfred Dubois fils d'Alexandre Dubois, Maire de St. André d'Acton ; et les deux autres sur Wilfrid Dubord, et Madame Dubord, sa mère. Ces quatre guérisons ont été mentionnées dans l'*Écho*, avec tous leurs détails. Nous ne rapporterons ici que les deux der-

nières, telles que Monsieur Faillon les a écrites à Acton même, le 8 Octobre 1860, après informations prises sur les lieux.

Wilfrid Dubord, âgé de deux ans et demi, né à Acton, fils de M. Hippolite Dubord et de Mme. Julie Piché, résidant à Acton, à été guéri dans le mois de Mai dernier.

Dès l'âge de 7 mois, le jeune Wilfrid fut atteint du *rifle* qui continua depuis et augmenta graduellement, s'étendant sur le visage, sur la tête et sur le cou. Ce mal lui causait les plus vives souffrances, et des démangeaisons si excessives que l'enfant se mettait tout en sang pour se soulager.

Enfin, Mme. Dubord ayant appris l'heureux changement survenu dans le jeune Alfred Dubois, à l'occasion de l'huile de Notre-Dame de Pitié, voulut user du même moyen pour obtenir la guérison de son enfant. Elle commença donc une neuvaine à son intention, et fit sur lui des onctions avec cette huile. Au deuxième ou

troisième jour, elle s'aperçut d'une amélioration sensible ; au bout des neuf jours, l'enfant était en pleine voie de guérison, et enfin, après un mois et demi son mal disparut complétement, sans qu'il en restât aucune trace.

Dans le même temps que Mme Dubord employait cette huile pour son enfant, elle, en usa aussi pour elle-même, afin d'obtenir par l'Intercession de Notre-Dame de Pitié la guérison d'une affection dartreuse, dont elle était atteinte depuis l'âge de neuf ans, et qui avait constamment persévéré depuis. Ce mal était accompagné de démangeaisons très-vives, de douleurs extrêmement sensibles, et couvrait les deux mains jusqu'aux poignets.

L'année 1860, il avait pris un caractère d'intensité, qui le rendait à la malade plus insupportable, qu'il n'avait jamais été depuis dix-neuf ans. Elle en était au point de ne pouvoir se servir de ses mains pour aucun usage ; l'inflammation en devint ex-

cessive, et des croûtes s'étaient formées sur les mains, avec gerçures et crevasses profondes d'où le sang sortait fréquemment, il arriva même que par la violence de ce mal, plusieurs de ses ongles tombèrent.

S'étant adressée à divers docteurs, qui malgré les traitements employés, n'avaient pu lui procurer aucun soulagement, elle eut recours avec confiance à Notre-Dame de Pitié ; elle usa, pendant huit jours, du même moyen qu'elle employait pour son enfant. Dès qu'elle employa cette huile, elle ressentit un soulagement notable, et graduellement son mal disparut, au point qu'au bout d'un mois et demi, il ne lui en resta plus aucune trace, ce qui a persévéré depuis.

Ainsi l'a dit et déclaré Mme Dubord.

Elle a pourtant ajouté que quand elle eut recours à Notre-Dame de Pitié, elle avait continué d'user de divers médicaments prescrits par son médecin. Mais que convaincue qu'elle devait la guérison

de son enfant et la sienne propre à Notre-Dame de Pitié, elle s'était jointe à Mme Dubois, pour faire exécuter et offrir à l'Eglise d'Acton, un tableau représentant le mystère de la Compassion de la Très-Sainte Vierge, qui orne aujourd'hui l'autel érigé dans cette église, sous le nom de Notre-Dame de Pitié. Acton, 8 Octobre 1860.

C'est encore à Acton, dont le digne curé est si dévoué à Notre-Dame de Pitié, que cette divine Mère a fait l'année suivante, une guérison bien remarquable, que nous sommes heureux de pouvoir raconter, avec tous les détails et toutes les autorités qui la confirment. Elle s'opéra en faveur de Jérémie Morrier, membre de la Corporation d'Acton Vale, âgé d'environ 34 ans, et elle est rapportée dans la déclaration suivante, qui fut donnée le 11 Juin, 1861.

Au mois de Janvier 1861, Jérémie Morrier, qui jusqu'alors n'avait joui que d'une assez faible santé, fut atteint d'une

inflammation de poumons qui fit des progrès rapides, et fut même jugée incurable par M. le Docteur Mount, appelé le 24. Le mal s'aggravant rapidement, le Docteur Lafrenière fut appelé le 27, pour consultation. Enfin le 30, ils donnèrent avis à Monsieur le Curé d'Acton de l'état alarmant de M. Morrier, et lui dirent : " hâtez-vous de l'administrer ; nous voyons en lui, tous les symptômes d'une mort prochaine, et il est très-probable qu'il ne passera pas la nuit." Là dessus, M. le Curé donna les derniers sacrements au malade, ce même jour, vers cinq heures du soir ; et immédiatement après, Monsieur Morrier, de l'avis des médecins, fit ses dispositions testamentaires, en présence de deux notaires, Messieurs Lecours et Mignault.

Il y avait là présents, environ quinze des principaux du lieu et parmi eux un protestant. Alors Monsieur le Curé, s'adressant aux deux médecins, leur demanda s'il y aurait quelque inconvénient à ce que

les parents du malade, lui fissent avaler quelques gouttes de l'huile de la lampe, qui brûle devant la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pitié, honorée dans l'église des Sœurs de la Congrégation, à Montréal. Ils répondirent en présence de toutes ces personnes, qu'ils n'y en voyaient aucun, que ce serait le seul moyen qui pourrait lui rendre la santé, puisqu'ils ne connaissaient aucun remède humain pour le préserver de la mort, pensant qu'il mourrait la nuit même. Il était alors six heures du soir. Sur la réponse des médecins, et sur cette invitation de Monsieur le Curé, les parents firent donc prendre au malade, deux gouttes de l'huile dont on a parlé, qu'ils mêlèrent à une cuillerée de bouillon, et commencèrent aussitôt une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Pitié. Ils récitèrent pour cela, diverses prières, tous les jours, spécialement celle-ci. " *O tendre Marie, mère des agonisants, au pied de la Croix, daignez donc offrir à Dieu vos larmes, vos*

souffrances et toutes vos amertumes pour la guérison de votre malade."

Deux jeunes enfants, l'un âgé de sept ans, l'autre de huit commencèrent aussi, dans le même temps, une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, en lui adressant la même prière, et promirent, s'ils obtenaient la guérison du malade, d'aller déposer deux couronnes sur l'autel de Notre-Dame de Pitié, érigé dans l'église d'Acton.

Cependant, après avoir pris ces deux gouttes d'huile, le malade s'endormit, et reposa toute la nuit assez paisiblement ; ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement de sa maladie. Le lendemain matin, tous ceux qui l'avaient vu la veille s'attendaient à entendre sonner ses glas, spécialement les deux médecins qui, pour cela, prêtèrent l'oreille au son de l'*Angelus*, et furent assez surpris de ne rien entendre davantage. En effet, ce matin-là même, le malade se trouvait bien, il se leva de son

lit, marcha dans sa chambre, et demeura assis pendant un quart d'heure, n'éprouvant presque point de douleurs. Il est même à remarquer, qu'à son réveil il sentit le besoin de manger et demanda qu'on lui apportât de la nourriture, besoin qu'il n'avait plus éprouvé, depuis le commencement de sa maladie. Comme on était loin de s'attendre à une pareille demande et qu'on n'avait rien à lui offrir, on lui prépara aussitôt une soupe au pain, dont il mangea une assiétée, de bon appétit. La nouvelle d'un changement si merveilleux se répandit bientôt dans tout le village, et y causa le plus vif étonnement. Les deux docteurs, dont on a parlé, refusèrent même d'abord d'y ajouter foi, et l'un d'eux, M. Mount, se rendit en toute hâte chez le malade, pour en reconnaître par lui-même la vérité. Il le trouva en effet bien portant, n'éprouvant presque plus de douleurs, et revenu de là, chez lui, il en porta lui-même la nouvelle à Mme Mount, en lui disant :

M. Morrier est guéri par Notre-Dame de Pitié. Celui-ci en effet, se leva plusieurs fois durant la journée ; et les autres jours de sa neuvaine, il continua de se porter de mieux en mieux.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'il éprouvait presque continuellement le besoin de prendre de la nourriture, et qu'il était obligé de se faire violence à lui-même, pour se conformer à l'avis des médecins, qui lui avaient recommandé d'en user avec modération. Le troisième jour, il mangea une assiettée de soupe aux huîtres, sans qu'il s'ensuivit aucun mauvais effet. Comme il l'avait fait le jour précédent, il se leva, se rasa lui-même, fit sa toilette et se rendit à la salle à manger, où il déjeûna. Enfin le dernier jour de la neuvaine, il se trouvait assez bien rétabli pour descendre à son magasin, et vaquer à ses affaires courantes, ce que pourtant, il ne fit pas par prudence, à cause du froid qui, ce jour là était excessif, le thermomètre étant descendu jus-

qu'au 37me dégré, au-dessous de la glace. Depuis ce temps, M. Morrier se porte très-bien, et s'il est toujours d'une santé faible comme auparavant, il ne ressent plus rien de l'inflammation de poumons qu'il a éprouvée, et se trouve dans le même état où il était avant sa maladie. Enfin, quelques semaines après sa guérison, il est allé visiter l'Église de Notre-Dame de Pitié à Montréal, en action de grâces.

Cette guérison a causé parmi les habitants, la sensation la plus vive. Un protestant, dont nous avons parlé, témoin de la maladie et de la guérison de M. Morrier, demanda avec étonnement au docteur Mount, comment il pouvait donc se faire que ces deux gouttes d'huile qu'on avait données au malade, en sa présence, eussent pu produire un effet si étonnant. " Ouvrez la Bible, lui répondit le docteur, et vous y verrez que Jésus-Christ a rendu la vue à un aveugle-né, à l'occasion d'un peu de boue, qu'il avait formée avec sa salive, et

qu'il lui appl
qui ne pouva
tel effet, étai
puissance di
Christ. Ain
si peu de cho
grande puissa
exerce, quan

Nous ajou
à Acton, ont
M. Morrier,
miraculeuse.
reux d'en d
qu'ils ont sig

qu'il lui appliqua sur les yeux. Cette boue qui ne pouvait produire, par elle-même, un tel effet, était un indice manifeste de la puissance divine qui résidait en Jésus-Christ. Ainsi cette huile, qui nous paraît si peu de chose est un signe sensible de la grande puissance que la Très-Sainte Vierge exerce, quand elle le veut."

Nous ajoutons enfin que tous ceux qui, à Acton, ont été témoins de la maladie de M. Morrier, regardent sa guérison comme miraculeuse. C'est pourquoi ils sont heureux d'en donner ce témoignage public, qu'ils ont signé à Acton, ce 11 juin 1861.

N. E. Ricard, Ptre.
E. Morrier,
Angèle Morrier,
A. Laberge,
Louis Cloutier,
N. H. Dubois,
J. Morrier,
A. Morrier,
Chs. F. McCallum,
Frs. Bongault,
A. Quintal dit Dubois,
A. H. Dubreuil.

Déclaration du Docteur Mount.

Interrogé par plusieurs des amis de Monsieur Jérémie Morrier, le 30 janvier dernier, sur ce que je pensais de l'issue de sa maladie, je leur répondis que, rendu où il en était, (3me période de la Pneumonie, avec arrêt de l'expectoration depuis 14 heures) il n'y avait plus d'espoir. Comme son ami, j'espérais encore, mais comme médecin, pas du tout. Quoique j'aie continué le traitement, assisté de mon confrère le Dr. Lafrenière, j'ai dis à plusieurs personnes que s'il revenait à la santé, il y aurait miracle, et je le dis encore hautement. L'huile de Notre-Dame de Pitié lui fut administrée par Monsieur le Curé d'Acton, avec mon approbation, et celle de mon confrère le Dr. Lafrenière, des prières furent faites à son intention, et le lendemain il était hors de danger. Sa santé s'est améliorée depuis, de jour en jour.

(Signé) J. W. Mount, M. D.

Acton Vale, le 12 juin 1861.

Déclaration du Docteur Lafrenière.

Le vingt-sept janvier de la présente année, je fus appelé auprès de Jérémie Morrier, écr., marchand à Acton Vale, gravement malade depuis quelques jours, d'une inflammation de poumons, pour entrer en consultation avec le Dr. Mount qui donnait ses soins au malade, depuis le commencement de sa maladie. Je jugeai que le traitement donné à M. Morrier avait été le seul convenable, que son inflammation de poumons était le cas le plus grave que l'on puisse rencontrer, et qu'elle avait fait les progrès les plus rapides, malgré les soins les plus minutieux qui furent prodigués au malade. Aussi, je crus devoir déclarer aux parents, l'état alarmant de M. Morrier, et je les engageai à faire à Dieu leur sacrifice. Depuis cette visite, je continuai à voir le malade et à lui donner mes soins conjointement avec le Dr. Mount. Cependant le mal exerça de tels ravages, que je n'hésitai point à déclarer à quelques

personnes que, pour sauver M. Morrier, il faudrait lui donner de nouveaux poumons. Le trente, le malade se trouva dans un état si alarmant, que nous fîmes avertir Monsieur le Curé, de vouloir administrer sans délai M. Morrier, qui pouvait ne point passer la nuit, et que s'il passait la nuit, il ne passerait probablement point la journée du lendemain, il était alors cinq heures du soir. Vers six heures, après avoir reçu les derniers sacrements, le malade fit, conformément à notre avis, ses dispositions testamentaires, et prit ensuite, quelques gouttes, de l'huile de la lampe, qui brûle devant la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pitié, à Montréal. Le lendemain matin, le malade se leva de son lit, marcha dans sa chambre, s'assit pendant un quart d'heure et prit de la nourriture avec appétit, ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement de sa maladie. Il est à remarquer que, jusqu'à ce moment, le traitement donné au malade n'avait produit aucun effet, tandis que les

remèdes qui lui furent ensuite administrés, opérèrent au delà de nos espérances.

Ainsi, je crois, et c'est ma conviction, que l'usage de l'huile dont on a parlé, et les prières faites à Notre-Dame de Pitié sont la seule cause de la guérison de M. Morrier, et de l'heureux résultat du traitement qui lui fut ensuite donné par nous.

En foi de quoi, j'ai signé à Acton Vale, le 12 juin, 1861.

A. B. Lafrenière, M. D.

Telles sont les guérisons opérées par Notre-Dame de Pitié, et que nous avons choisies parmi beaucoup d'autres ; mais il est des prodiges d'un autre genre, bien plus admirables et bien plus nombreux, que nous ne pouvons rapporter ici, parcequ'ils se sont passés dans le secret des cœurs. Nous voulons parler des effets de grâce que la Très-Sainte Vierge a opérés dans les âmes, surtout pour inspirer l'horreur et la haîne du péché. Que de fois, pour atten-

drir les âmes coupables, Dieu s'est servi de la vue seule de cette statue ; de ce visage si expressif et si touchant, qu'on dirait comme baigné de larmes ; de cette douleur calme et paisible, mais si vive et si profonde ; de l'attitude de cette mère désolée, qui, les mains jointes, tient les yeux fixés sur le corps froid et ensanglanté de son fils; de tout cet ensemble, si propre à faire sur les cœurs, les impressions les plus vives et les plus salutaires ! C'est là un prédicateur d'un genre nouveau, que bien des personnes ont entendu, après avoir résisté à tous les autres ; et qui prêche éloquemment la haîne que nous devons au péché, en nous rappelant que c'est lui qui a causé les grandes douleurs de la mère, et les souffrances du Fils. On a vu, en effet, des personnes qui sentaient comme une vertu secrète, sortant de ce pieux objet, et allant droit à leurs cœurs, pour les pénétrer d'une impression profonde de douleur et de componction, dont elles ne pouvaient se défendre.

C'est ainsi que Marie montre tous les jours sa puissance dans ce sanctuaire vénéré ; espérons que tous ces prodiges intérieurs ou extérieurs, qui se sont opérés seulement depuis quelques années, se continueront jusqu'à la fin ; que dans tous les âges, cette église sera semblable *à cette fontaine publique*, dont parle le prophète, *ouverte à la maison de David, et aux habitants de Jérusalem, pour y laver les souillures du pécheur*, (Zach. C. 13. v. I.) ; ou, *à cette source d'eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle* (Joan. IV. 14.) ; ou enfin, *à cette piscine salutaire dans laquelle les malades seront guéris, et où les pieux pélerins trouveront tout à la fois la santé de l'âme et du corps* (Joan. 5. 2.) Espérons que, les annales de Notre-Dame de Pitié s'augmenteront du récit de nouveaux prodiges, pour les raconter à toutes les générations, afin d'attester à tous les siècles à venir, la puissance et la bonté de notre Céleste Protectrice ; d'exciter dans tous les

cœurs sa dévotien et son amour, et de répandre de plus en plus, le culte de ses larmes et de ses douleurs.

Nous terminons ici cette notice ; mais après avoir vu l'histoire merveilleuse de cette statue, son antiquité, les prodiges qu'elle a opérés en France pendant cinq cents ans, sa translation si providentielle à Ville-Marie, et les effets étonnants qu'elle a déjà opérés en Canada, sur les corps et sur les âmes ; qu'il nous soit permis de féliciter le pays d'avoir fait l'acquisition d'un si magnifique trésor. Heureux le Canada qui le possède ! heureux les citoyens de Ville-Marie, qui peuvent si aisément y recourir ! plus heureuses encore les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui lui ont élevé un si riche sanctuaire, qui vivent pour ainsi dire à côté d'elle, comme pour en recevoir de première main, les douces influences, et qui sont là, dans son voisinage, comme les gardiennes de cette sainte image, et les

dames d'honneur de l'auguste Reine du ciel.

En effet, n'est-il pas évident, par ce que nous avons dit, que la très-sainte Vierge a fait de ce pieux sanctuaire, le lieu spécial de sa résidence, et que, dans cette Eglise surtout, selon l'oracle de l'Esprit Saint : *quiconque demande reçoit, quiconque cherche trouve, et qu'on ouvre à celui qui frappe. In eâ omnis qui petit, accipit, et qui quærit invenit, et pulsanti aperietur.* (Messe de la Dédicace. Comm.)

De ce trône de grâce et d'amour, Marie, cette tendre Mère, toujours si bonne pour ses enfants, semble nous dire ces paroles, que Dieu disait autrefois de l'ancien temple : " J'ai choisi pour moi ce lieu, comme " une maison de sacrifices et de prières ; " mes yeux y seront ouverts et mes oreilles " attentives à la prière de celui qui m'in- " voquera en ce lieu ; parce que c'est le " lieu que j'ai choisi, que j'ai sanctifié, " afin que mon nom y soit à jamais, et que

" mes yeux et mon cœur y soient toujours attachés." (Par. l. 2. c. 7. v. 12-16.)

Touchés de ces magnifiques promesses, que tous viennent donc à l'envi au pied de cette image, se rappeler les gémissements de leur Mère, vénérer ses douleurs, et recueillir ses larmes ; et pour mieux appuyer leurs prières, qu'ils recourent à celles de cette Communauté fervente, que la divine Providence a établie à côté du sanctuaire de Marie, comme une société médiatrice, auprès de la Reine du ciel, pour en obtenir plus efficacement la guérison des malades, la conversion des pécheurs, le bonheur des familles, le soulagement de toutes les misères ; et pour faire descendre dans tous les cœurs, cette paix de Dieu qui surpasse tout sentiment, et qui est dès ici-bas un avant goût du ciel.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

MOIS DE MARIE DÉSOLÉE.

Approbation 3
Préface 5
1er jour.—Douleurs de Marie en entendant la prophétie de Siméon 9
2e jour.—Douleurs de Marie en la fuite en Egypte 10
3e jour.—Douleurs de Marie sur le massacre des saints Innocents 12
4e jour.—Douleurs de Marie au sujet de la perte de Jésus 13
5e jour.—Douleurs de Marie à l'occasion de la pénitence de Jésus dans le désert... 15
6e jour.—Douleurs de Marie touchant la vie publique de Jésus 17
7e jour.—Douleurs de Marie à l'occasion des piéges tendus à son Fils pour le faire mourir 19

8e jour.—Douleurs de Marie touchant l'agonie de Jésus au Jardin des Oliviers..
9e jour.—Douleurs de Marie à l'occasion de la trahison de Judas.....
10e jour.—Douleurs de Marie en voyant Jésus traîné devant les tribunaux.....
11e jour.—Douleurs de Marie au sujet de l'insolence des Juifs et des soldats....
12e jour.—Douleurs de Marie sur la prison de Jésus.....
13e jour.—Douleurs de Marie à l'occasion de Jésus traîné par les rues de Jérusalem.
14e jour.—Douleurs de Marie au sujet de Jésus moqué à la cour d'Hérode.....
15e jour.—Douleurs de Marie en voyant Jésus abandonné de ses amis.....
16e jour.—Douleurs de Marie sur la préférence de Barabbas.....
17e jour.—Douleurs de Marie à la flagellation
18e jour.—Douleurs de Marie au couronnement d'épines.....
19e jour.—Douleurs de Marie touchant les moqueries des soldats et du peuple....
20e jour.—Douleurs de Marie au sujet de Jésus condamné à mort.....
21e jour.—Douleurs de Marie rencontrant son Fils chargé de la Croix.....

2e jour. — Douleurs de Marie en voyant clouer son Fils à la Croix..... 43
3e jour.—Douleurs de Marie en voyant l'élévation de la Croix..... 45
4e jour.—Douleurs de Marie contemplant Jésus suspendu à la Croix..... 46
5e jour.—Douleurs de Marie sur l'impénitence de Judas et du mauvais larron.. 48
6e jour.—Douleurs de Marie en voyant Jésus délaissé de son Père céleste..... 50
7e jour.—Douleurs de Marie au sujet de la soif de Jésus..... 52
8e jour.—Douleurs de Marie à la mort de son Fils..... 53
9e jour.—Douleurs de Marie en voyant Jésus percé d'une lance..... 55
10e jour.—Douleurs de Marie à la descente de la Croix..... 57
11e jour.—Douleurs de Marie sur la sépulture de son Fils..... 59
Consécration à Marie désolée 61
Invocations aux Saintes Larmes de Marie.. 63
Préface et division de la notice historique.. 71
Chapitre I.—Histoire de la statue de Notre-Dame de Pitié, depuis son origine jusqu'à sa translation en Canada..... 73

Chapitre II.—Histoire de la translation de la statue de Notre-Dame de Pitié à Ville-Marie 88

Chapitre III.—Histoire de la statue de N.-D. de Pitié depuis son arrivée à Montréal. —Construction de l'église de N.-D. de Pitié 98

Chapitre IV.—Guérisons et autres grâces extraordinaires dont la statue de N.-D. de Pitié à été l'occasion..... 151

FIN DE LA TABLE.

Montréal.—Imp. E. Senécal.